

MON ENGAGEMENT POUR UN **GABON** EMERGENT



ALI BONGO ONDIMBA

Changeons ensemble, gagnons ensemble.





Mes chers compatriotes,

Au cours de ces 6 dernières années, nous avons fait un bond en avant vers cet effort de changement dont notre pays a besoin. Toutefois, il reste du chemin à parcourir. Car ce voyage vers l'émergence du Gabon n'a pas été et ne sera certainement pas un long fleuve tranquille. Qu'à cela ne tienne, je reste déterminé à mener à bon terme tous nos projets.

Au cours de mes échanges avec nos compatriotes à travers le pays, leurs attentes m'ont clairement convaincu que les changements que nous impulsions sont effectivement salutaires. C'est à ce titre que je suis déterminé à prolonger l'action, et me présente à vous pour un nouveau mandat.

Je suis candidat à un nouveau mandat, pour garantir à notre jeunesse un avenir meilleur en lui permettant de recevoir une éducation et une formation adaptées aux besoins de notre développement. Je suis candidat pour donner plus d'emplois décents aux jeunes. Je suis candidat pour protéger davantage la femme gabonaise et accroître son autonomisation. Je suis candidat pour que la retraite ne soit plus considérée et vécue comme une fin de vie.

Je suis candidat pour briser le cercle de l'inutilité, pour lutter avec détermination contre les privilèges indus et bâtir un meilleur vivre ensemble fondé sur l'inclusion, la méritocratie et la solidarité. Je suis candidat pour refonder en profondeur la société gabonaise. Je suis candidat pour poursuivre la mutation de notre économie, pour passer d'une économie de rente à une économie de production diversifiée. Je suis candidat pour poursuivre le déploiement de la CNAMGS afin d'assurer un meilleur accès aux soins de qualité sur l'ensemble du territoire. Je suis candidat pour garantir la paix et le rayonnement de notre pays. **Je suis candidat en un mot pour le Gabon qui gagne.**

Voilà ma vision du Gabon. Voilà le changement que je veux apporter à notre pays au cours des prochaines années.

Mes chers compatriotes,

Je vous invite à emprunter le pont, ce pont qui nous permettra d'être sur la route vers le progrès, le bonheur et la prospérité de notre cher pays le Gabon. Construisons ensemble.

**Déclaration de candidature d'Ali Bongo Ondimba,
29 février 2016, Port-Gentil**

MON ENGAGEMENT POUR UN GABON EMERGENT

Le peuple Gabonais regorge de talents, d'idées et d'énergie. Je souhaite libérer ce potentiel. L'expérience des sept dernières années m'a convaincu de l'absolue nécessité de **porter et concrétiser l'ambition de l'égalité des chances**. C'est la condition de la préservation de la paix, de notre cohésion sociale et du succès de notre stratégie de développement économique.

Tout le monde et chacun doit avoir l'opportunité de réaliser son plein potentiel. Notre société ne doit pas rester figée, mais être dynamique. Un dynamisme porté par le talent, le travail et le mérite justement récompensé.

Au regard du contexte dans lequel nous nous trouvons en 2016, des acquis engrangés suite à notre action de ces sept dernières années et, enfin, des attentes que m'ont exprimé les Gabonaises et Gabonais que j'ai rencontrés sur l'ensemble du territoire, je souhaite décliner cette ambition en trois priorités d'action : i) préserver la paix, ii) apporter de l'emploi à tous et iii) de meilleures conditions de vie à la population.

Je prône l'égalité des chances pour l'accès aux savoirs, aux soins de santé, à l'emploi, et au logement. Je prône l'égalité des chances pour les jeunes et les moins jeunes, les hommes et les femmes dans chaque province du Gabon.

Je prône l'égalité des chances pour la revalorisation des retraites. Je veux m'assurer que notre pays avance non pas uniquement pour avantager les personnes de bonne famille, mais pour l'intérêt de tous ceux qui contribuent à sa richesse par leurs bonnes idées, leur travail et leur mérite.

Le changement est en marche.

Changeons ensemble et gagnons ensemble.

1 Ambition, **L'égalité des chances**



3 PRIORITÉS



Paix



Emploi pour tous



Meilleures **conditions de vie**

Paix



Riche de par sa diversité ethnique, le Gabon a su puiser dans sa valeur de tolérance pour s'imposer comme un modèle de paix en Afrique et ailleurs dans le monde.

La Paix, nous la cultivons depuis des décennies au Gabon. Elle prend forme dans le dialogue et le partage que nous pratiquons au quotidien dans nos familles, nos voisinages et nos quartiers.

La paix est en chaque Gabonais qui représente un maillon de la chaîne de stabilité du pays. Chaque Gabonais est acteur de la paix et garant de la stabilité dans notre communauté nationale.

Ce statut nous engage à préserver ce que nous avons de plus précieux. La paix nourrit son Homme en lui permettant de jouir de ses droits fondamentaux et de construire son avenir.

Avec le renouvellement de votre confiance, je veillerai à utiliser tous les moyens que confère la Constitution pour garantir la pérennité de la paix, la sécurité et la cohésion dans notre pays.



Je m'engage à ...

1

Maintenir le Gabon en paix
et en sécurité.

2

Renforcer le patriotisme et
la volonté de vivre ensemble.

3

Convertir l'administration
à la culture du **service** aux
usagers et à la performance.

4

Préserver nos
écosystèmes et notre
biodiversité exceptionnelle.

5

Promouvoir le mérite, les
jeunes et les femmes.

Emploi pour tous



L'emploi, c'est le résultat d'un ensemble de mesures cohérentes et adaptées à une vision de développement socio-économique.

Depuis 2009, des efforts politiques et financiers ont été engagés afin que le Gabon dispose d'un environnement favorable à la création d'emplois. La politique de diversification et d'industrialisation de l'économie apporte déjà des résultats concluants, avec un rythme de créations d'emplois trois fois supérieur à celui de la période 2005-2009.

La baisse record du prix du baril de pétrole et son impact négatif sur les recettes budgétaires de l'État ne permettent plus d'envisager que la fonction publique concentre la majorité des travailleurs dans notre pays. La création d'emplois ne peut être stimulée que par nos PME, nos champions nationaux du secteur privé et nos jeunes entrepreneurs.

Avec le renouvellement de votre confiance, je consoliderai les acquis de notre économie en plein essor et concentrerai mes efforts sur le développement d'opportunités d'emplois dans les secteurs créateurs de richesses.



Je m'engage à ...

6 Faciliter au maximum l'entrepreneuriat et l'environnement des affaires.	8 Renforcer l'égalité des chances par l'éducation.
7 Redynamiser l'économie pour plus de créations d'emplois et de richesses.	9 Offrir aux jeunes des formations qui leur facilitent l'accès à l'emploi.
7 Redynamiser l'économie pour plus de créations d'emplois et de richesses.	10 Doter notre pays des infrastructures clés pour sa compétitivité.

Meilleures conditions de vie



La faible qualité de notre aménagement urbain est une cause importante de détérioration du cadre de vie et du bien-être des Gabonais. Faute de planification, faute d'investissements, les quartiers spontanés insalubres ont proliféré. Aujourd'hui, les conséquences des quarante années de laxisme dans notre planification urbaine se font ressentir : les inondations des quartiers mal aménagés, la promiscuité dans les quartiers sous-intégrés dits « mapanes », les risques sanitaires auxquels sont confrontées les populations qui y vivent, les embouteillages, les voies d'accès délabrées et inappropriées, sont autant de réalités quotidiennes qui nous assaillent et nuisent à notre bien-être collectif.

Le développement n'est pas seulement une approche quantitative de la production de richesses : c'est surtout une approche qualitative d'amélioration des conditions de vie des populations. Cela est vrai de notre cadre de vie, mais également de la qualité des soins de santé que nous recevons.

J'ai l'ambition d'améliorer notre cadre et nos conditions de vie, pour faire du Gabon un lieu où il fait bon vivre et où nos enfants pourront s'épanouir.



Je m'engage à ...

11

Raccorder l'ensemble du territoire national.

12

Assurer l'accès à l'eau et l'électricité à tous les Gabonais.

13

Améliorer l'aménagement de nos villes pour qu'elles soient agréables à vivre.

14

Faciliter l'accès au logement.

15

Renforcer la protection sociale et améliorer la qualité des soins.

3 PRIORITÉS ET 15 ENGAGEMENTS

60 actions pour les atteindre

Paix

1 MAINTENIR LE GABON EN PAIX ET EN SÉCURITÉ

Renforcement du dialogue interculturel

Renforcement de la coopération régionale et des actions de maintien de la paix



2 RENFORCER LE PATRIOTISME ET LA VOLONTÉ DE VIVRE ENSEMBLE

Mise en place d'un service civique pour les jeunes (3 mois de travaux professionnalisants d'intérêt collectif)

Création de 4 établissements régionaux et d'une académie de sport-étude de détection des talents pour la promotion de l'excellence sportive chez les jeunes

Création d'un prix annuel du Président de la République pour la meilleure création culturelle dans différents domaines

Réforme du cadre du dialogue social (prévention des conflits et obligation de respect du service minimum)

3 CONVERTIR L'ADMINISTRATION À LA CULTURE DU SERVICE AUX USAGERS ET À LA PERFORMANCE

Création de Complexes Administratifs du Gouvernement

Numérisation massive des services aux usagers (100% des transactions administratives numérisées)

Création d'une police de proximité

Signature de contrats d'objectifs de performance avec l'ensemble des entités publiques et parapubliques

Gestion prévisionnelle des emplois et compétences de l'administration

Concrétisation de la décentralisation avec le renforcement des capacités et des missions des collectivités locales

4 PRÉSERVER NOS ÉCOSYSTÈMES ET NOTRE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE

Meilleure affectation du territoire, avec une occupation du sol rationalisée et optimale

Mise en place d'un système de traçabilité de l'aménagement durable des forêts et du bois commercialisé

Extension des missions et moyens de l'ANPN pour renforcer la protection de la biodiversité et la gestion des conflits homme-faune

Mise en place et gestion des aires marines protégées

Création et opérationnalisation du Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon

5 PROMOUVOIR LE MÉRITE, LES JEUNES ET LES FEMMES

Réforme du dispositif de promotion et nomination dans la fonction publique

Promulgation et application du cadre juridique de protection et discrimination positive des femmes

Réforme du mode de scrutin aux élections locales, pour un scrutin de liste avec des quotas pour une meilleure représentativité des femmes et des jeunes

Programme de facilitation du retour des Gabonais de l'Etranger

6 FACILITER AU MAXIMUM L'ENTREPRENARIAT ET L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Simplification des procédures administratives par le guichet unique des entreprises (ANPI-Gabon)

Restructuration des banques publiques

Création de l'Office National des Recettes et simplification fiscale

Soutien aux entreprises futures «champions nationaux»

Création d'un statut simplifié de la TPE, notamment pour les opérateurs du secteur informel

7 REDYNAMISER L'ÉCONOMIE POUR PLUS DE CRÉATIONS D'EMPLOIS ET DE RICHESSES

Poursuite et renforcement du programme GRAINE (25 000 emplois agricoles)

Opérationnalisation de la ZERP de l'île Mandji pour la filière pétrochimie (5 000 emplois)

Développement du cluster de l'ameublement de Nkok

Création de la Cité Numérique du Savoir (2 000 emplois)

Accélération de l'exploration et de l'aménagement minier

Aménagement et développement des Zones d'Intérêt Touristique (5 000 emplois)

Restructuration de la filière pêche / aquaculture (1 000 emplois)

Réforme du dispositif des AGR pour financer la montée en capacité des petits opérateurs de services informels



1 ambition : L'Égalité des chances



Emploi pour tous

8 RENFORCER L'ÉGALITÉ DES CHANCES PAR L'ÉDUCATION

Poursuite du programme de **renforcement des infrastructures préscolaires et scolaires**

Révision des programmes d'enseignement préscolaire et scolaire

Mise en place du dispositif de **rééducation et réinsertion des jeunes délinquants**

9 OFFRIR AUX JEUNES DES FORMATIONS QUI LEUR FACILITENT L'ACCÈS À L'EMPLOI

Réforme du dispositif de formation professionnelle et du lien université/formation professionnelle

Mise en place du **Fonds Mutuel National pour la Formation Professionnelle** (cadre concertation opérateurs privés / formation professionnelle / Etat)

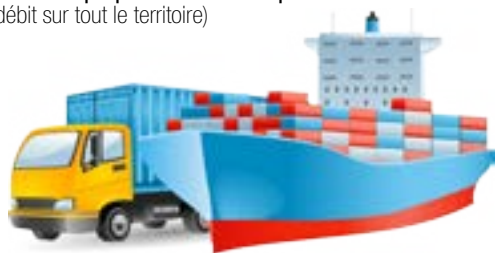
Rénovation et renforcement des universités d'excellence

Généralisation du programme «Un jeune = Un métier» (3 000 jeunes /an)

10 Doter notre pays des infrastructures clés pour sa compétitivité

Extension du port d'Owendo (+13 millions de tonnes / an)

Connexion à la fibre optique de toutes les provinces (Internet haut débit sur tout le territoire)



11 RACCORDER L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

Bitumage de 640 Km de routes nationales (Finalisation chantiers en cours)

Programme d'urgence de **réfection des voiries urbaines** (300 Km)

Construction de **deux corridors de désengorgement de Libreville**

Rénovation et sécurisation du chemin de fer du Transgabonais



Meilleures conditions de Vie

12 ASSURER L'ACCÈS À L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ À TOUS LES GABONAIS

Construction de l'**usine de production d'eau de Ntoun 7** (+140 000 m3 d'eau/jour)

Construction de **6 barrages hydroélectriques** (+790 MW)

Finalisation du **réseau national interconnecté de transport électrique**

13 AMÉLIORER L'AMÉNAGEMENT DE NOS VILLES POUR QU'ELLES SOIENT AGRÉABLES À VIVRE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

Mise en place du **cadre d'aménagement urbain** des agglomérations de Libreville et Port-Gentil

Finalisation du **programme des bassins versants** de Libreville et Port-Gentil

Construction des **centres de traitement des déchets** de Libreville et Port-Gentil (100% déchets collectés traités)

Finalisation des **grands projets urbains** (Baie des Rois, Cité de la Démocratie)

14 FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT

Un **guichet unique du foncier (ANUTTC)** qui délivre une masse critique de titres fonciers (50 000 titres)

Développement des **Zones d'Aménagement Concertées** du Grand Libreville et de Port-Gentil

Programme d'**accès à la propriété foncière des fonctionnaires** (enseignants, santé, militaires, etc.)

15 RENFORCER LA PROTECTION SOCIALE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SOINS

Renforcement du dispositif de **financement de l'assurance maladie** et extension des médicaments et soins remboursés

Poursuite du **programme de renforcement des infrastructures sanitaires**

Mise en place d'un **système d'information sanitaire national**

OBJECTIFS 2022 :

Les résultats attendus

0 Conflit armé



110 000

m² de bureaux
mis à disposition
de l'administration
publique

50 000

Titres fonciers
délivrés

640 Kilomètres
de routes bitumées

Reliant l'ensemble des 9
provinces



250 000

Gabonais supplémentaires

Couverts par
la CNAMGS
(Couverture universelle)

Top 10

des pays
réformateurs du
cadre des affaires
(Doing business)

100% des concessions
forestières sous
aménagement durable
certifié et **traçabilité**
de 100% du bois du
Gabon commercialisé



Accompagner

50 000

Jeunes vers
l'emploi

80 000

emplois créés

(doubler la taille du
secteur privé)

100%

des transactions
financières avec l'état
numérisées

100 000



foyers supplémentaires ayant accès
direct à l'eau et l'électricité

ENGAGEMENT 1

Maintenir le Gabon en paix et en sécurité





Préserver la paix pour assurer la prospérité du Gabon, c'est promouvoir à l'intérieur de nos frontières le calme et la tranquillité. Nous avons hérité de nos pères et de nos mères un pays qui demeure l'un des rares havres de paix de cette planète en proie à toutes sortes de turbulences et d'incertitudes.

Ces sept dernières années, avec votre confiance et votre soutien, j'ai œuvré sans relâche à promouvoir la paix et à consolider notre modèle de démocratie. Sous mon leadership, le Gabon a confirmé son engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationale. Nous ne pouvons être durablement en paix si nos voisins ne le sont pas. C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans la résolution de conflits en Centrafrique, au Burundi et en République Démocratique du Congo. Nous avons déployé 120 soldats pour contribuer à une mission d'interposition en République Centrafricaine. Au niveau national, la création du **Conseil National de la Démocratie et la fiabilisation du fichier électoral** ont pacifié et crédibilisé notre modèle démocratique en offrant une plateforme essentielle de dialogue contradictoire et constructif.

Ensemble, nous ferons plus

Dans un monde secoué de convulsions et de conflits, la préservation de la Paix doit demeurer notre but commun. La paix est le socle de notre qualité de vie. Elle est également indispensable à une croissance économique soutenue et à la prospérité. De même, une stabilité économique ainsi qu'une prospérité croissante, largement partagée au niveau national et au niveau international, constituent un facteur de paix.

La paix, devons-nous le rappeler, n'est pas uniquement une absence de conflit. C'est un choix de vie privilégiant la gestion des différences dans le calme, la responsabilité, la compréhension, la confiance et le respect. Elle se construit dans le consensus et la sagesse nés de la capacité de chaque acteur à mettre en avant l'intérêt général et le bien commun. Notre objectif à tous est l'amélioration des conditions de vie des Gabonais. Et celui-ci ne peut être atteint que dans un environnement apaisé. C'est une condition sine qua non. C'est pourquoi, en considérant que nous aimons tous notre pays, mon rôle est de veiller à préserver la paix, tout en garantissant la prospérité des Gabonaises et des Gabonais.

Je propose deux actions concrètes qui nous permettront de préserver cet héritage précieux :

- **Le renforcement du dialogue interculturel**
- **Le renforcement de la coopération régionale et de nos actions de maintien de la paix**

Le renforcement du dialogue interculturel

Mon constat

La montée du communautarisme et de l'intolérance tendent à remettre en cause les fondements de notre vivre ensemble. Le 12 septembre 2012, je me suis adressé au Parlement réuni exceptionnellement en Congrès pour nous rappeler, à chacun et à tous, le sens de notre pacte républicain, matérialisé par notre Constitution. Celle-ci proclame la volonté du peuple gabonais d'assurer son indépendance et son unité nationale. La Nation gabonaise s'est construite dans la diversité, la tolérance, l'ouverture et le respect de l'autre. Le dialogue interculturel doit constituer pour les pouvoirs publics, le point de référence pour la construction d'une société encore plus tolérante et plus ouverte.

Les Gabonais ne doivent, en aucun cas, être dressés les uns contre les autres pour servir les ambitions des hommes politiques ; et ceux qui apportent de l'étranger leur talent et leur force de travail, dans le respect de nos lois et institutions, ne doivent pas être stigmatisés.

Ma proposition

Je confirme ma détermination à lutter contre les promoteurs de ces déviances dont on sait qu'elles ont produit, ailleurs sur notre continent, des drames épouvantables. C'est pourquoi **je compte multiplier les cadres de dialogue interculturel**. Je considère que le dialogue interculturel doit constituer le socle de la politique de consolidation de l'unité de la Nation.

J'organiserai des assises réunissant différents leaders de communautés culturelles pour un dialogue ouvert, respectueux et fondé sur la compréhension entre les individus et les groupes qui ont des origines et un patrimoine ethnique, culturel, religieux et linguistique différents. Cette assemblée sera chargée de mener des actions de prévention des conflits.

Cette assemblée contribuera à mettre en place des programmes visant à accroître la prise de conscience des populations sur le rôle majeur des acteurs politiques, de chefs d'entreprises, des élus et des leaders d'opinion dans la promotion du dialogue entre les communautés et la lutte contre le tribalisme et la xénophobie. Elle aura,

entre autres, la responsabilité d'identifier les problèmes sociaux susceptibles de générer des comportements antisociaux ou d'exclusion. Elle sera un rempart contre la montée du tribalisme et de la xénophobie dans notre pays. Elle contribuera à garantir la paix et la cohésion nationale.



Carnaval de Libreville

Les impacts attendus

- Un Gabon qui demeure une terre de tolérance, où les conflits entre communautés trouvent des moyens rapides et efficace de conciliation.
- Un pays qui demeure en paix.

Renforcement de la coopération régionale et de nos actions de maintien de la paix

Mon constat

L'ordre politique et économique international est pris de convulsions violentes, qui remettent en cause un certain nombre de principes qui passaient pour des acquis intangibles. Les foyers de tension, qui résultent des nouveaux rapports de force, ont modifié les relations diplomatiques. Les questions liées à la croissance démographique dans le monde et au climat redéfinissent les priorités mondiales et bouleversent les agendas internationaux.

Dans cet environnement en mutation, le Gabon, tout en demeurant attaché aux idéaux de paix et d'indépendance, doit se montrer audacieux pour ne pas subir les événements mais plutôt contribuer à les définir. C'est pourquoi, en plus de la poursuite des actions de préservation de l'intégrité territoriale, de confortation de la présence du Gabon sur la scène régionale et internationale, de mobilisation des ressources extérieures, nous devons tirer parti de ces changements tout en continuant à promouvoir les valeurs de paix.

Le respect de la Charte des Nations Unies et de l'Acte constitutif de l'Union Africaine constitue le fondement de l'action diplomatique gabonaise. En effet, la promotion de la paix et de la sécurité internationale, le développement des relations amicales entre les nations fondées sur le principe de l'égalité des droits des peuples et de leur capacité à disposer d'eux-mêmes vont continuer à structurer l'action extérieure du Gabon dans le monde.

Ma proposition

La redynamisation de notre diplomatie, afin qu'elle soit au service de la paix et de la sécurité, se poursuivra.

Je compte accentuer la contribution du Gabon à la résorption des crises multiformes qui secouent notre planète, et notamment notre continent. Le premier levier d'action se fera par le renforcement de notre politique communautaire de coopération militaire et sécuritaire, au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale. La sécurité de nos voisins et notre meilleur gage de sécurité. A contrario, les conflits ou les problèmes sécuritaires chez nos voisins ont des répercussions chez nous, à court ou moyen terme, de manière directe ou indirecte. Aussi, je compte engager

notre pays dans les dispositifs de coordination sécuritaire et militaire au niveau communautaire.

Je plaiderai pour que des organes permanents de coordination de politique sécuritaire soient mis en place ou renforcés, et que cela se traduise par des échanges d'informations, par une mise en cohérence de nos systèmes de contrôle aux frontières et par une solidarité financière et militaire accrue en cas de survenance de conflits.

Je continuerai à faire entendre la voix du Gabon pour le développement et la consolidation des mécanismes de prévention des conflits et des crises dans la sous-région, en Afrique et partout dans le monde. Notre appartenance à certaines instances internationales (CEMAC, CEEAC, UA, OCI, OIF, ONU...) doit être l'occasion de soigner ce message et de soutenir les efforts des pays partageant la même vision, les mêmes rêves et ambitions que le Gabon dans un monde qui voit de plus en plus émerger des puissances régionales.



Véhicule de patrouille de l'armée gabonaise

L'impact attendu

- Le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, et notamment en Afrique centrale.

ENGAGEMENT 2

Renforcer le patriotisme gabonais et la volonté de vivre ensemble



« Gabon d'abord » est le slogan patriotique que nous partageons le mieux entre Gabonais. Il porte notre foi dans les idéaux républicains déclinés dans notre devise « Union – Travail – Justice ». Il est la traduction de notre attachement à notre patrie, de notre sentiment d'appartenance et de reconnaissance de notre identité commune. Il est le reflet du premier refrain de notre hymne national qui nous invite à l'unité « dans la concorde et la fraternité en oubliant nos querelles pour ensemble bâtir l'édifice nouveau auquel tous nous rêvons ». Ce message patriotique porte l'amour que nous avons pour notre pays. « Gabon d'abord » est le message de notre fierté nationale. Il est la manifestation de notre engagement pour la primauté de la collectivité sur l'individu.

C'est parce que nous avons tous reconnu la nécessité de cultiver cet amour pour notre pays que **la décision d'instituer le 9 août de chaque année une fête nationale du drapeau, a reçu l'adhésion de la communauté nationale.** Cette fête occupe désormais une place particulière dans l'agenda des célébrations républicaines. Elle marque notre engagement à revivifier cet idéal patriotique et à consolider les valeurs qui fondent notre République.

Par le respect et l'allégeance que nous marquons devant les symboles de la République que sont la Devise, le Sceau, les Armoiries, l'Hymne National et le Drapeau, nous nous accordons, à travers cette célébration, sur la nécessité de marquer notre adhésion au pacte républicain qui soude notre société.

Ensemble, nous ferons plus

J'estime que nous devons consolider notre pacte social avec de nouvelles valeurs. Celles du travail, de la compétence, de la valorisation du mérite, de la justice sociale et de la solidarité. Ces valeurs viendront enrichir celles dont nous avons héritées et qui ont façonné notre société de paix, d'hospitalité, de compréhension mutuelle, de tolérance et de respect.

Notre société doit être une société de défis, qui se refuse à toute fatalité et à toute facilité, cherche à se réinventer pour assurer et assumer son propre progrès. Je souhaite que le sentiment d'appartenance nationale se développe dans cet état d'esprit. C'est pour cela que je compte mener quatre actions qui contribueront à façonner cet état d'esprit, et qui renforceront notre cohésion sociale et notre volonté de vivre ensemble :

- **La création d'un service civique pour les jeunes** qui consistera à effectuer 3 mois de travaux professionnalisant d'intérêt collectif.
- **La création de 4 établissements régionaux et d'une académie nationale de sport-étude pluridisciplinaires**, pour détecter et former les jeunes talents Gabonais, quel que soit leur milieu social et lieu de résidence.
- **La création d'un Prix annuel du Président de la République pour la meilleure création culturelle**, en littérature, cinéma, musique, danse, arts plastiques et graphiques, théâtre, audiovisuel
- **La réforme du cadre du dialogue social**, pour renforcer la prévention des conflits du travail, des grèves et faire respecter l'obligation de service minimum.

La création d'un service civique pour les jeunes

Mon constat

Nous avons cultivé au Gabon, ces dernières décennies, l'idée que les questions d'intérêt général relèvent quasi uniquement du ressort de l'État. Or, le développement d'une société nécessite l'implication de tous. Plusieurs actions d'intérêt public seraient plus efficacement menées par des citoyens engagés que par des agents administratifs.

En tant que citoyens, nous recevons beaucoup de l'État mais avons très peu d'occasion de « rendre à la société », en donnant de notre force et de notre temps pour des travaux d'intérêt général. **C'est fort de ce constat que j'ai créé, lors du dernier mandat, la journée citoyenne**, pour offrir ce cadre où les Gabonais pourront servir gracieusement leur communauté locale et nationale. Un accent particulier a été donné aux actions de maintien de la salubrité de notre environnement. J'ai pu constater la disponibilité de nombreux concitoyens à participer aux actions de balayage des rues, de nettoyage des espaces publics, à l'enlèvement des épaves de véhicules abandonnés, au nettoyage des bassins versants et des plages. La volonté citoyenne est là. Il nous reste à mieux la canaliser, au service du développement et du mieux-être de notre pays. J'entends donc amplifier ce mouvement que j'ai initié.

Ma proposition

Je propose la création d'un service civique de 3 mois, pour les jeunes. Ce service civique devra répondre à un besoin d'intérêt public et permettre aux jeunes d'acquérir une expérience et des connaissances pratiques qui leur seront utiles pour le reste de leur parcours. Les administrations publiques, notamment les agences et établissements publics ayant un rôle opérationnel important, les collectivités locales, les entreprises engagées dans des actions de Responsabilité Sociale des Entreprises, les ONG et les associations justifiant d'actions d'intérêt public et en mesure de prouver leur capacité d'accueil et d'encadrement des jeunes en service civique, pourront recruter et encadrer à moindre coût les jeunes volontaires du service civique.

Ces derniers pourront se voir proposer des activités liées à l'assainissement urbain, à des travaux publics, à des

campagnes d'enrôlement ou de recensement, à des inventaires de la biodiversité de nos écosystèmes, à l'animation d'activités citoyennes de vacances pour les jeunes scolarisés, à des opérations de sensibilisation sur des politiques publiques, à des actions de solidarité nationale. Ces activités, dont la plupart s'inscriront dans le programme d'action lié au Plan Stratégique Gabon Émergent, permettront aux jeunes qui s'y engageront d'apporter leur pierre à l'édifice national. En retour, ils y acquerront des méthodes de travail et des savoirs qui amélioreront leur employabilité. D'autres, parmi eux, auront la chance de développer leur esprit entrepreneurial.

Je souhaite mandater le Ministère de la Jeunesse pour mettre en place la plateforme d'enrôlement des jeunes volontaires civiques et de certification des activités qui leur seront proposées. Ce service civique sera sanctionné par une certification qui sera prise en compte dans la gestion des bourses des étudiants. Ceux qui se seront engagés dans des services d'intérêt général auront droit à une meilleure rétribution, à situation équivalente, que les autres. Les certificats de service civique permettront aux jeunes volontaires de faire valoir leurs compétences et leur dynamisme lors de leurs futurs processus d'embauche.



L'impact attendu

- 25 000 jeunes engagés dans le service civique pour une période d'au moins 3 mois.

La création de 4 établissements régionaux et d'une académie nationale de sport-étude pluridisciplinaires

Mon constat

Partout dans le monde, le sport joue un rôle essentiel dans le développement de la cohésion sociale. La Coupe d'Afrique des Nations, que nous avons co-organisée en 2012, nous a ainsi donné l'occasion à tous de manifester l'attachement et la fierté que nous ressentons pour le Gabon. Les résultats engrangés par nos sportifs, à titre individuel ou collectif, ont été de grands moments de communion et de gloire nationales.

En offrant au Gabon sa première médaille olympique, Anthony OBAME a permis au Gabon de faire son entrée dans le prestigieux palmarès du Comité International Olympique (CIO). Il a surtout redonné de la fierté aux Gabonais. Il a rappelé à chacun d'entre nous les vertus du travail, du sacrifice, de l'engagement et de la persévérance. Pierre Emerick AUBAMEYANG a fait de même dans son domaine, le football, où il est devenu un attaquant de niveau mondial et un digne ambassadeur du Gabon. Ces grands sportifs nous ont rendus fiers de notre pays et de ce que nous incarnons dans le monde. Le sport donne l'occasion aux peuples de transcender leurs différences et de faire vivre l'idéal national. C'est pour cette raison que je compte en faire un levier stratégique de promotion du patriotisme, de même qu'un moyen privilégié d'aider les jeunes les plus talentueux à s'épanouir et à se réaliser.

Ma proposition

Je m'engage à mettre en place un dispositif national de détection de talents sportifs, qui s'appuiera sur un réseau de quatre établissements régionaux de sport-étude pluridisciplinaires.

Les disciplines de l'athlétisme, les sports collectifs comme le football, le basketball, le handball, y seront développés. Nous donnerons une nouvelle vocation aux infrastructures sportives et hôtelières construites dans le cadre des CAN 2012 et 2017 dans l'Estuaire, le Haut-Ogooué, l'Ogooué Maritime et le Woleu-Ntem, qui serviront de centres d'accueil pour ces académies régionales de sport-étude pluridisciplinaires.

Ces académies auront pour objectif de faire éclore des talents et d'élargir le cercle des jeunes sportifs gabonais de haut niveau. Elles seront gérées dans le cadre de Partenariats Publics

Privés, auxquels seront associés étroitement les sportifs nationaux et internationaux qui souhaitent appuyer l'éclosion de jeunes talents, à l'image de ce que fait l'académie Diambars au Sénégal, créée par Bernard Lama et Patrick Vieira, ou de ce qu'a commencé à faire Samuel Eto'o au Gabon. L'Etat mettra à disposition les locaux et contribuera financièrement, via la bourse des élèves de l'académie, à en assurer la viabilité financière. Les meilleurs talents de ces établissements seront accueillis dans une académie nationale, de niveau supérieur, qui formera les champions sportifs gabonais qui iront défendre nos couleurs sur la scène mondiale.

Le Ministère des Sports et les académies de sport-études coordonneront des campagnes régulières de détection des talents dans les quartiers et les villages, sur l'ensemble du territoire. L'objectif est que le Gabon, comme toutes les grandes nations du sport, façonne en quantité des sportifs de haut niveau qui portent l'étendard de notre pays à l'international. L'excellence sportive fait partie des attributs des grandes Nations.

Le sport rassemble autour de valeurs communes. Les politiques publiques sportives sont des outils de lutte contre les incivilités et les discriminations. L'engagement dans une discipline sportive peut aussi rassembler des individus d'origine, de classe sociale ou encore d'âge très différent. Cette mixité sociale encourage la confiance entre les individus, leur valorisation ainsi que le respect de la diversité, valeurs essentielles du « vivre ensemble ».

C'est pour cela que je suis convaincu que ces 4 établissements régionaux et l'académie nationale de sport-étude pluridisciplinaires contribueront à inculquer à notre jeunesse le sens de la collectivité et l'amour du pays. Avec cette proposition, je souhaite faire émerger une génération de citoyens engagés et dévoués à la communauté.

L'impact attendu

- **4 établissements régionaux et une académie nationale de sport-étude pluridisciplinaires qui forment, à terme, plus de 1000 jeunes par an dans un environnement dédié à l'excellence sportive et éducative.**

Le Grand Prix du Président de la République pour les créations culturelles

Mon constat

La culture, à savoir les traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société, selon la définition consacrée par l'UNESCO, est un puissant vecteur de cohésion nationale et de paix. De plus, le partage de valeurs communes et le rassemblement autour d'éléments culturels fédérateurs sont essentiels à la dynamique d'émergence, qui ne saurait se concrétiser sans l'engagement de la société civile et l'adhésion à un projet commun de vivre-ensemble.

La culture est également un outil efficace d'intégration sociale des territoires enclavés et des minorités. L'expression culturelle de certaines communautés, des femmes ou encore des jeunes peut favoriser l'inclusion sociale et la visibilité de ces groupes qui souffrent souvent d'une faible représentation dans l'espace public.

La politique culturelle a trop longtemps été le parent pauvre de l'action gouvernementale au Gabon. C'est un tort collectif que nous devons corriger. J'entends ainsi m'inscrire résolument dans le soutien à la création culturelle, à la diffusion et à la circulation des produits culturels, embryons d'industries culturelles endogènes, originales et porteuses. Le rayonnement culturel du Gabon doit être un élément important de son rayonnement international.

Ma proposition

Je propose la création d'un Grand Prix du Président de la République pour les créations culturelles.

Je souhaite, chaque année, que le Président de la République récompense, à l'occasion d'une grande cérémonie retransmise à la télévision nationale, les meilleures créations culturelles dans le domaine du cinéma, de la photographie, de la peinture, de la littérature, de la musique, des arts plastiques, ou encore de la danse, du théâtre, de l'audiovisuel et tout autre domaine culturel identifié. Au-delà de la récompense des gagnants, cette compétition et cette cérémonie offriront une vitrine d'exposition exceptionnelle pour les créateurs culturels gabonais.

Je souhaite rééditer dans le domaine de la culture le succès du Grand Prix de l'Excellence, qui aura été déterminant

dans la valorisation de l'entrepreneuriat au Gabon. D'une certaine manière, les créateurs culturels sont également des entrepreneurs. Les industries culturelles et créatives créent des richesses et des emplois. La culture est aussi un levier de développement économique et social, et nous devons promouvoir ces entrepreneurs culturels. Cela d'autant plus que le numérique leur offre aujourd'hui des débouchés commerciaux sans précédent.

En promouvant l'activité de nos créateurs culturels, je souhaite que notre société bénéficie d'un enrichissement et renouvellement continu, favorisé par la créativité de nos artistes et par la diversité de leurs expressions culturelles.



Les impacts attendus

- Une exposition populaire, tous les ans, des créations culturelles gabonaises
- Le renforcement du soutien à la création culturelle
- La reconnaissance du talent et du mérite dans le domaine de la culture.
- La construction des bases d'une industrie culturelle dynamique

La réforme du cadre de dialogue social

Mon constat

Le climat social des dernières années s'est caractérisé par des mouvements de grève récurrents dans la fonction publique qui ont nui à la qualité des services rendus à la collectivité. Certains de ces services, comme l'éducation, les transports, la santé, sont indispensables au maintien de notre modèle de vivre ensemble. Aussi, notre volonté de raffermir notre cohésion sociale passe nécessairement par l'apaisement du climat social et la maîtrise de l'impact négatif des mouvements d'humeur sociale sur la qualité des services délivrés aux citoyens.

La détérioration du service public impacte démesurément les personnes à revenus modestes, dont la qualité de vie dépend en grande partie des services publics d'éducation, de santé et de transport qu'ils reçoivent de la collectivité nationale. L'égalité des chances, c'est garantir à ces ménages à revenus modestes des services publics de qualité, qui leur donneront les moyens de prendre l'ascenseur social. A ce titre, les agents publics ont une responsabilité vis-à-vis de la communauté nationale. Ils doivent s'assurer que l'éducation des enfants, la santé de nos compatriotes, ne soient jamais mises en danger. Le Gouvernement doit, de son côté, s'assurer d'un dialogue social permanent, responsable, qui privilégie la prévention à l'enveniment des situations. Il aura également à s'assurer du respect du droit en vigueur, notamment sur l'obligation du service minimum en temps de grève.

Ma proposition

Je souhaite enclencher, dès le début du nouveau mandat, un processus de dialogue social responsable et continu avec les représentants syndicaux. Ce processus reposera sur des engagements réciproques de bonne conduite, avec en ligne de mire constante la préservation de la qualité du service public aux citoyens. Parmi ces engagements de bonne conduite, je demanderai à ce qu'une saisine systématique du Médiateur de la République ait lieu avant tout dépôt de préavis de grève. J'encouragerai l'implication du Médiateur de la République pour prévenir les situations de conflit.

Par ailleurs, je demanderai à ce que le service minimum soit effectivement respecté et enjoindrai le Gouvernement

à faire respecter ce principe de droit, garant de la qualité du service public aux usagers. Vis-à-vis des syndicats, je demanderai au Gouvernement de tenir un discours de vérité et de responsabilité, qui tienne compte de leurs besoins légitimes à des conditions de travail optimales, ainsi que des capacités financières réelles de notre Etat pour répondre à ces besoins.

Autant la défense des droits des travailleurs est importante, autant la continuité du service public et l'application d'un service minimum sont des droits fondamentaux pour tous les citoyens.

Dans cette dynamique de dialogue franc et responsable, et en partant du principe que les Gabonais savent mettre l'intérêt supérieur de la Nation avant les intérêts particuliers, je pense que nous pourrions collectivement nous engager dans un climat social apaisé, indispensable à notre dynamique d'émergence.



Les impacts attendus

- Un climat social apaisé, avec une réduction drastique du nombre de grèves
- Le respect effectif du service minimum obligatoire en période de grève.

ENGAGEMENT 3

Convertir l'administration à la culture du service aux usagers et de la performance



Le poids du secteur public dans notre économie est tellement important qu'il n'est pas possible de nous engager dans une dynamique d'émergence sans réformer profondément notre Etat. L'efficacité du secteur public doit contribuer à l'efficacité globale de notre pays. Cette réforme, consiste d'une part à améliorer les conditions et les méthodes de travail des agents administratifs et d'autre part, à assurer des services publics de meilleure qualité aux citoyens.

Ces sept dernières années, j'ai œuvré à l'amélioration des conditions de vie des agents publics. Les salaires ont été augmentés de 30% en moyenne, notamment pour les salariés les plus modestes. Le nombre d'agents publics dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la sécurité, a fortement augmenté, pour faire face aux besoins grandissants et aux exigences des administrés. L'augmentation des effectifs a permis d'améliorer les conditions de travail ainsi que la qualité des services rendus aux usagers. J'ai considérablement réduit les situations de précarité liées au statut officiel de la main d'œuvre non permanente de la fonction publique, en régularisant massivement les agents dans cette situation. Avec la réforme du système de rémunération, l'harmonisation des règles de gestion des ressources humaines et la mise en place de la Budgétisation par Objectif de Programme (BOP), j'ai impulsé la rationalisation des méthodes de gestion au sein de l'administration, en l'orientant vers une logique et une démarche de performance et de résultat.

Ensemble, nous ferons plus

Il nous faut avancer beaucoup plus, désormais, sur l'autre pendant de la réforme de l'administration, à savoir l'amélioration de la qualité de service rendu aux citoyens, et de manière générale à tous les usagers. Notre société a évolué. A juste titre, les Gabonaises et les Gabonais sont beaucoup plus exigeants en termes de qualité de services attendus de l'administration lorsqu'ils vont se soigner, éduquer leurs enfants, se déplacer en transports en commun, ou lorsqu'il s'agit de l'entretien de la salubrité de leur environnement. L'Administration doit être à la hauteur de ces exigences. Je compte lui en donner les moyens et les méthodes de travail, impulser un nouvel état d'esprit et un comportement qui lui permettront de susciter cette satisfaction et d'inspirer confiance et respect à tous ceux qui auront à interagir avec elle. Ainsi, si mes concitoyens m'expriment à nouveau leur confiance, je compte mener six actions d'envergure qui auront un impact transformateur sur l'administration et qui contribueront à la convertir à cette culture du service aux usagers et de la performance que nous appelons tous de nos vœux :

- **La création d'un complexe administratif** à Libreville qui ajoute 110 000 m² d'espace de bureaux et regroupe plusieurs administrations centrales.
- **La numérisation massive des services aux usagers**, en particulier la numérisation de toutes les transactions financières impliquant l'Etat.
- **La création d'une police de proximité**, pour renforcer la sécurité dans les quartiers, notamment les quartiers populaires.
- **La signature de contrats d'objectifs avec l'ensemble des entités publiques et parapubliques**, pour imposer une obligation de résultat à l'ensemble des managers publics.
- **La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans la fonction publique** pour une meilleure planification des effectifs et des besoins, ainsi qu'une meilleure gestion des carrières des agents publics.
- **La concrétisation de la décentralisation**, avec le renforcement des capacités, des moyens et des missions des collectivités locales.

La création d'un complexe administratif du Gouvernement

Mon constat

Notre administration publique souffre de l'insuffisance de planification de son parc immobilier. Des milliers d'agents publics n'ont pas de place de bureau appropriée et travaillent dans des conditions difficiles. Je salue, à ce titre, le courage et l'abnégation des agents publics qui, malgré ces conditions de travail difficiles, s'engagent tous les jours à mener leurs tâches et à œuvrer pour le bien public. Toutefois, il est clair que l'Administration ne pourra être performante que si elle dispose des moyens appropriés pour fonctionner. Il relève de notre responsabilité d'y pourvoir.

L'absence de planification du parc immobilier de l'État nous coûte cher. Les charges relatives au paiement des loyers versés par l'État s'élèvent ces dernières années à environ 45 milliards de FCFA par an. Malgré ces dépenses conséquentes, plusieurs administrations ont leurs services dispersés aux quatre coins de Libreville, ce qui nuit considérablement à la fluidité des échanges et la qualité du travail administratif. De manière indirecte, les déplacements incessants liés à cette dispersion contribuent à la congestion de Libreville avec ses incidences sur la qualité de notre environnement et les coûts et pertes qui y sont associés. Cette situation ne peut plus durer.

Ma proposition

Je m'engage à faire construire, lors du prochain mandat, un vaste Complexe Administratif du Gouvernement qui mettra à disposition plus de 110 000 m² d'espaces bureautiques.

Ce complexe répond à plusieurs objectifs. Tout d'abord, il permettra de regrouper et de reloger l'ensemble des départements ministériels dont les services centraux sont dispersés sur plusieurs sites. Ce complexe offrira aux agents publics un environnement de travail moderne et efficace, qui améliorera considérablement leurs conditions de travail et aura un impact bénéfique sur leur motivation. Le Complexe Administratif du Gouvernement améliorera la gestion immobilière de l'État en réduisant la surface occupée, en maîtrisant les coûts de fonctionnement (énergie, eau) et en améliorant son empreinte environnementale. Dans le cadre de sa responsabilité sociale, l'État doit être exemplaire en

matière de normes environnementales de ses locaux. C'est pour cela que le Complexe Administratif sera construit suivant les normes HQSE en vigueur.

Plus globalement, la libération de plusieurs bâtiments occupés actuellement par des services administratifs facilitera l'avancée de travaux de réfection d'anciens bâtiments voire de réaménagement de certains quartiers, comme le centre-ville. Libreville en sortira embellie, sera mieux fonctionnelle et plus attrayante.

Je lancerai dès le début du nouveau mandat un appel d'offre international pour choisir un promoteur immobilier national ou international de référence, capable de nous accompagner selon notre schéma et de préfinancer les travaux de ce complexe. En contrepartie, l'État mettra à disposition du foncier et s'engagera à payer un loyer défini avec le promoteur, au terme duquel l'État acquerra la propriété du complexe. Le promoteur devra recourir à de la main d'œuvre et des sous-traitants locaux, et utiliser autant que possible du bois du Gabon et autres matériaux de construction, pour que ce chantier majeur ait un impact positif maximal sur l'économie. Le choix du site fera l'objet d'études techniques plus approfondies, mais un lieu comme l'actuelle Cité de la Démocratie pourrait éventuellement convenir.



Maquette du futur complexe administratif

L'impact attendu

- 110 000 m² d'espace bureautique pour regrouper les administrations centrales et améliorer les conditions de travail des agents publics.

La numérisation massive des services aux usagers

Mon constat

L'impact des nouvelles technologies sur les modalités d'action de l'État ne peut plus être ignoré.

Les technologies numériques transforment les organisations par leurs propriétés d'automatisation, de dématérialisation et de désintermédiation de processus manuels ou nécessitant une infrastructure physique. Ces propriétés révolutionnent la manière dont l'État dispense ses services aux usagers, qu'il s'agisse des individus ou des entreprises.

Dès 2009, j'ai fait du numérique un levier de transformation de notre économie et de notre Etat. Nous avons ainsi mené des efforts significatifs en ce qui concerne la mise en place d'une infrastructure numérique de qualité. Il est désormais possible de construire, autour de cette infrastructure, un écosystème de services, notamment de services administratifs, qui apporteront une amélioration radicale de la qualité de nos services publics. Un tel écosystème est un catalyseur indispensable à l'accélération de notre marche résolue vers l'émergence.

Ma proposition

D'ici sept ans, je ferai en sorte que **toute demande de document administratif puisse être procédée en ligne** et que le demandeur puisse également suivre l'avancée du traitement de sa demande en ligne, sur son téléphone ou un ordinateur. Je prends également l'engagement que toutes les transactions financières avec l'État soient numérisées, soit par virement bancaire ou, pour de plus petits montants, par un transfert d'argent avec un téléphone mobile. Concrètement, cela veut dire, en ce qui concerne les recettes publiques, que les impôts, les taxes, mais également **les amendes des forces de police, seront uniquement payées par virement bancaire ou mobile money**. Le projet e-tax a déjà enclenché ce processus, qui sera mené à son terme. De même, les bourses des étudiants, les aides sociales, les pensions, les salaires seront entièrement payés dans un futur proche par transaction bancaire / mobile money.

Ces réformes auront plusieurs effets. Elles mettront **fin à diverses tracasseries quotidiennes, aux pratiques de corruption de certains agents**, qui émettent des amendes parfois abusives sans en reverser le montant

dans la caisse de l'État. Ces réformes contribueront à amplifier la dynamique de bancarisation et donc l'épargne disponible dans le système financier national. Elles renforceront l'écosystème du mobile money et du mobile banking (banque mobile), et auront un impact positif sur le développement des services numériques. Plus globalement, elles feront économiser de l'argent et du temps à l'État, qui pourra verser directement ses aides aux bénéficiaires ou collecter ses recettes, sans recourir à des intermédiaires et sans avoir besoin de gérer de la trésorerie sur l'ensemble du territoire.

Du point de vue des usagers, la numérisation des services administratifs améliorera la disponibilité de l'information et la transparence de l'administration, la diligence dans le traitement des demandes, ainsi que la disponibilité des services administratifs, indépendamment du réseau physique de l'administration. Toutes les mesures de sécurisation possibles seront mises en place pour garantir la fiabilité et l'efficacité du système.



Les impacts attendus

- 100% des demandes de documents administratifs pourront être traitées et suivies en ligne
- 100% des transactions financières avec l'État seront numérisées.

La création d'une police de proximité

Mon constat

Plusieurs concitoyens vivant en zone urbaine m'ont fait part de leur inquiétude quant à la recrudescence d'actes de délinquance. Le sentiment d'insécurité est réel dans certains quartiers populaires. Cette situation appelle à une réponse à la fois forte et mesurée de l'État, et notamment des forces de police. Le Gabon est réputé, à juste titre, pour la sécurité que le pays offre à ses habitants. Nous devons préserver à tout prix cette réputation. Nous ne devons pas tolérer la montée des actes de délinquances, qui affectent en tout premier lieu les ménages à revenus modérés, les femmes, les jeunes et les personnes âgées.

Aujourd'hui, une proportion trop importante de policiers est mobilisée à des contrôles routiers, dans des quartiers sécurisés, et serait beaucoup plus utile dans les quartiers populaires où leur présence aurait un effet dissuasif et rassurant.

Dans ma volonté de convertir l'administration à la culture du service aux usagers, j'entends tout particulièrement mener une réforme de la police, pour orienter son action, avant tout autre chose, vers la protection de la sécurité des personnes physiques et des biens.

Ma proposition

Je m'engage à affecter la majorité des forces de police à des services de police de proximité, en charge de la prévention, de la dissuasion et de la gestion rapide des actes d'incivilité et de délinquance dans les quartiers populaires. Au-delà de sa mission sécuritaire, la police de proximité doit jouer un rôle important dans la vie sociale des quartiers. Elle aura pour rôle d'alerter les services publics compétents lorsque des cas sociaux ou environnementaux appellent à une intervention de la force publique. Elle aura aussi pour rôle de projeter une image positive de l'État, protecteur des populations, conciliateur et facilitateur.

Je demanderai au Ministère de l'Intérieur qu'il définisse un plan de déploiement des policiers en service qui tienne compte des réalités sécuritaires et sociales de nos villes et de leurs quartiers. Les policiers doivent travailler là où la population a le plus besoin d'eux, au moment où leur service est le plus utile.

La dématérialisation des transactions financières fera que les agents de police n'auront plus à percevoir directement de l'argent suite à des contraventions. Les incitations à la corruption seront ainsi fortement réduites. J'interpellerai également le Médiateur de la République pour qu'il joue pleinement son rôle de conciliateur et de prévention des cas d'abus de la force publique. Un numéro vert sera rendu public et largement diffusé, afin que les cas d'abus puissent être dénoncés et sanctionnés, lorsque les preuves de ces abus sont irréfutables.

Ces réformes contribueront à rehausser l'image des policiers au sein de la population. Le corps de la police joue un rôle essentiel pour la qualité de notre vivre ensemble. Il est donc absolument nécessaire que ce corps administratif soit exemplaire et suscite l'admiration et le respect de notre communauté nationale.



Forces de Police Nationale

L'impact attendu

- Une police de proximité déployée dans les quartiers les plus sensibles, qui contribue à faire baisser drastiquement les actes de délinquance, par la prévention et la dissuasion.

La signature de Contrats d'Objectif et de Performance avec l'ensemble des entités publiques et parapubliques

Mon constat

Notre administration publique a trop longtemps fonctionné suivant une logique de moyens, opposée à une logique de résultats. Concrètement, les managers publics demandaient chaque année des crédits budgétaires, mais n'avaient pas de compte à rendre sur l'atteinte des résultats attendus par l'usage de ces crédits. Bien que la Budgétisation par Objectif de Programme, suite au vote de la LOLFEB durant mon mandat, ait introduit une logique de résultat dans la gestion publique gabonaise, beaucoup reste encore à faire pour généraliser et concrétiser cette nouvelle approche de gestion au sein de l'administration publique. Il nous faut instaurer une adéquation entre les charges, les moyens et les résultats.

Nous devons aller beaucoup plus loin pour que chaque manager (responsable / dirigeant) public soit effectivement évalué sur sa performance. Cela permettra de récompenser les bons managers et de sanctionner ceux qui ne donnent pas les résultats escomptés et n'atteignent pas les objectifs en adéquation avec les moyens mis à disposition. La qualité de l'enseignement dans nos écoles, de la santé dans nos hôpitaux, de la sécurité dans nos quartiers, sera grandement améliorée si le système est capable de placer et maintenir les personnes les plus performantes aux postes de responsabilité de la fonction publique.

Ma proposition

Je compte m'assurer que **chaque entité administrative**, qu'il s'agisse d'une Direction Générale, d'une agence publique ou d'un établissement public (école, université, hôpital), **soit dotée d'un Contrat d'Objectif et de Performance précis**, avec des indicateurs de réussite liés aux impacts attendus du plan d'action de ladite entité administrative. Je m'assurerai que chaque Ministère émette annuellement un rapport d'évaluation des contrats d'objectifs des entités sous sa tutelle, que je ferai contre-expertiser pour m'assurer de leur pertinence et du suivi des récompenses ou sanctions des managers publics, en fonction de leurs résultats.

A titre personnel, mes 16 engagements et les 60 actions de mon programme présidentiel constituent ma feuille de route du prochain septennat, pour lequel je sollicite

le suffrage de mes concitoyens. J'en assumerai la responsabilité devant le peuple. **Je désignerai un responsable de la mise en œuvre de chacune des actions de mon programme avec qui je signerai personnellement un contrat d'objectif de performance**, pour m'assurer que ceux qui auront la charge de mettre en œuvre mon programme soient à la hauteur des attentes que le peuple gabonais voudra bien placer en moi. A la fin de chaque année, les services de la Présidence de la République procéderont à une évaluation des résultats obtenus par ces responsables publics co-signataires des contrats de performance, et je définirai sur cette base la conduite à tenir : récompense, soutien, mise en garde, sanction.

Par ailleurs, le Premier Ministre co-signera lui-même une lettre de mission avec chaque membre de son Gouvernement, intégrant les objectifs de performance définis dans leur Projet Annuel de Performance. Les services de la Primature procéderont à l'évaluation annuelle des résultats obtenus, comparativement aux objectifs fixés. Le Premier Ministre agira en conséquence de ces résultats vis-à-vis des membres de son Gouvernement.

Les managers détenteurs de charges publiques doivent tous être évalués régulièrement et jugés à l'aune de leurs résultats concrets. J'entends faire de la systématisation des contrats d'objectifs de performance pour les managers publics et de l'évaluation régulière et rigoureuse de ces contrats d'objectifs, le levier de transformation de notre administration à la culture du résultat les nominations et l'accès aux différentes responsabilités.

L'impact attendu

- 100% des entités administratives dotées de contrat d'objectif de performance et évaluées régulièrement.

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de la fonction publique

Mon constat

Le Gabon compte plus d'actifs travaillant dans le secteur public que dans le secteur privé. Schématiquement, ils sont en 2016 un peu plus de 100 000 agents dans le public contre environ 80 000 actifs dans le secteur privé formel. Aussi, le savoir-faire et la productivité des agents publics, de même que leur utilisation à des activités à forte valeur-ajoutée, est un enjeu économique majeur pour notre pays.

C'est également un enjeu social, puisqu'il s'agit de faire en sorte que les agents publics s'épanouissent dans leur travail et évoluent en compétences. Cela, dans un contexte d'évolution rapide des métiers, avec l'irruption de nouvelles technologies qui redéfinissent tous les jours les manières de faire. La transformation numérique de l'État gabonais devrait automatiser certaines tâches et libérer du temps et des ressources humaines, qu'il faudra réorienter efficacement. Pour toutes ces raisons, il est indispensable de procéder à une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des agents publics dans l'administration si nous voulons moderniser notre Etat et améliorer notre compétitivité.

Ma proposition

Je demanderai au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État de mener les analyses nécessaires et de mettre en place la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Concrètement, en lien avec les Directeurs Centraux des Ressources Humaines présents dans les différents départements administratifs, le Ministère de la Fonction Publique aura pour rôle de cartographier les missions et activités actuelles de l'administration, d'analyser l'évolution de ces missions et activités, et d'identifier en face la nature des postes des agents publics qui devront mener ces activités, en précisant le profil de compétences attendues.

Chaque agent public doit, au cours du prochain septennat, disposer d'une fiche de poste qui précise les attentes liés à sa fonction et les compétences nécessaires pour l'exercer. Les nouvelles nominations seront désormais évaluées à l'aune de ces fiches de poste, pour s'assurer que les détenteurs des postes administratifs répondent aux exigences minimales liées

à leur service.

Les Directions Centrales des Ressources Humaines mettront en place des processus permettant de réaliser le bilan des compétences de chaque agent en poste, afin de lui donner les outils qui lui permettront d'évoluer dans sa carrière. La GPEC permettra de déterminer les besoins de montée en compétence des agents publics et, éventuellement, de redéployer certains agents vers de nouvelles activités, mieux adaptées à leur profil.

Globalement, la GPEC accompagnera la montée en compétence et l'épanouissement professionnel des agents. L'acquisition des connaissances, à notre époque, ne peut se limiter à la période de la scolarité. Elle doit être continue. La formation professionnelle continue est le meilleur garant de l'employabilité et de la réussite professionnelle d'un travailleur tout au long de sa carrière. Les moyens consacrés à cette formation professionnelle continue des agents publics seront donc augmentés pour accompagner ce processus de montée en compétences et de renforcement des capacités des équipes administratives.



Les impacts attendus

- 100% des agents publics disposant d'une fiche de poste.
- Renforcement du dispositif de formation continue des agents publics.

Le renforcement de la décentralisation

Mon constat

Conformément à mes engagements, j'ai œuvré lors de mon premier mandat au renforcement de la décentralisation. Nous disposons aujourd'hui d'un cadre législatif rénové avec la promulgation de la loi 001/2014 relative à la décentralisation. Cette loi précise les modalités de la décentralisation, notamment sur les aspects liés au transfert de compétences.

Toutefois, nous sommes tenus de prendre un nouveau virage pour apporter au plus près des populations les solutions aux problèmes qui se posent à elles. L'objectif de la décentralisation est en effet d'organiser un système de décision qui apporte la réponse la plus effective aux besoins de services et aux préoccupations des citoyens. Pour qu'elle réussisse, nous devons nous assurer que la gouvernance locale dispose des capacités à répondre aux exigences d'efficacité et de qualité dans la mise en œuvre de l'action publique locale.

Ma proposition

Je compte, si les électeurs Gabonais m'accordent leur confiance, promulguer dès le début du prochain mandat les textes d'application de la loi n°001/2014, afin de **mettre en place la Commission nationale de la décentralisation, le comité technique de la décentralisation ainsi que les commissions provinciales de la décentralisation**. Ces structures se doivent de nous proposer un calendrier de la mise en œuvre de la décentralisation.

Elles s'assureront notamment d'évaluer la capacité de mobilisation de ressources humaines, techniques et financières des collectivités locales, afin qu'elles soient en mesure d'assurer les missions qui leur ont été transférées, comme celles relatives à l'assainissement urbain. Les déficiences en la matière seront comblées dans le cadre d'un plan d'accompagnement à la décentralisation.

J'entends tout mettre en œuvre pour que ce calendrier aboutisse avant la fin du prochain septennat. A cette date, le Gabon pourra compter sur **des collectivités locales aux moyens renforcés, qui seront des acteurs majeurs des politiques publiques**.

Ces collectivités participeront, dans leur registre, à l'amélioration des conditions de vie de la population sur l'ensemble du territoire et à la promotion des nouvelles filières et pôles économiques définis dans le Plan Stratégique Gabon Émergent. L'État central n'a pas vocation à porter l'ensemble des politiques publiques. Ces nouveaux relais de l'action publique amélioreront l'efficacité globale du secteur public et la compétitivité de notre économie.

La décentralisation donnera également un nouveau relief à la démocratie locale. La réforme que j'entends mener, d'une représentation accrue des femmes et des jeunes dans les listes électorales locales, contribuera à faire de la démocratie locale un vivier déterminant pour le renouvellement de notre classe politique et la qualité de notre système de représentation politique.



L'impact attendu

- Des collectivités locales renforcées, à même de porter efficacement les missions qui leur ont été transférées.

ENGAGEMENT 4
Préserver nos écosystèmes
et notre biodiversité exceptionnelle



La beauté et la richesse de notre milieu naturel et de notre exceptionnelle biodiversité sont, à juste titre, un motif de fierté pour tous les Gabonais. Le Gabon détient la plus grande concentration d'éléphants de forêt du continent africain. Il figure également au premier rang des pays africains en termes de surface de forêt par habitant. Notre pays, de fait, demeure l'un des derniers sanctuaires naturels d'Afrique tropicale. Il est aussi, dans ce bassin du Congo, l'un des poumons de l'humanité. Afin de préserver ce patrimoine qui est pour nous un don du ciel, **nous avons mis en place un cadre légal qui garantit la protection et la gestion durable de l'environnement.** Les lois d'août 2014 relatives au développement durable et à la protection de l'environnement sont venues consolider le dispositif légal gabonais, parmi les plus progressistes au monde en matière de protection de l'environnement.

Durant le dernier septennat, j'ai veillé à renforcer les moyens alloués à la surveillance et la préservation effective de nos aires naturelles protégées. Jusqu'en 2009, faute de moyens, la protection effective des parcs nationaux était principalement menée par des ONG. Plusieurs parcs nationaux ne bénéficiaient pas de mesures de protection effective. Le renforcement des moyens alloués à l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) nous permet désormais d'assurer nous-mêmes la protection de nos parcs nationaux. Par ailleurs, la mise en service de l'Agence Gabonaise d'Études et d'Observations Spatiales (AGEOS), renforce notre dispositif de surveillance des écosystèmes et en fait l'un des plus sophistiqués d'Afrique.

Ces actions concrètes sont venues crédibiliser les engagements internationaux du Gabon, en faveur de la protection de l'environnement, de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique. Sur ce dernier point, nous sommes l'un des premiers pays africains à s'être doté d'un Plan National Climat, que nous mettons en œuvre résolument et qui nous vaut une présence remarquée et une voix entendue dans les instances et conférences internationales consacrées à ce sujet.

Ensemble, nous ferons plus

La protection de notre biodiversité est une œuvre permanente et de longue haleine. Je propose aux Gabonaises et Gabonais d'être ambitieux et de faire de notre pays une référence mondiale en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité. Cinq actions d'envergure devront nous permettre de nous imposer comme une référence mondiale :

- **Une meilleure affectation du territoire, avec une occupation du sol rationalisée et optimale** pour un développement durable.
- **La mise en place d'un système de traçabilité de l'aménagement durable des forêts et du bois commercialisé.**
- **L'extension des missions et moyens de l'ANPN**, pour renforcer la protection de la biodiversité et améliorer la gestion des conflits homme-faune.
- **La mise en place et la gestion des aires marines protégées**, sur 23% de l'étendue des eaux territoriales gabonaises.
- **La création et l'opérationnalisation du Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon.**

Une meilleure affectation du territoire

Mon constat

Les études réalisées dans le cadre du Plan National Climat, sur les causes des émissions de gaz à effet de serre au Gabon, indiquent que le changement d'affectation des terres, principalement causé par la déforestation, est responsable de 92% des émissions de gaz à effet de serre du Gabon. De ce fait, il est primordial pour notre pays d'avoir de la visibilité sur l'affectation de ses terres et de planifier en toute connaissance de cause l'affectation et les usages du territoire. C'est pour cela que, **lors de mon précédent mandat, j'ai lancé le Plan National d'Affectation du Territoire (PNAT)**. Initié en 2011, le processus a conduit à ce stade à cartographier l'ensemble des usages actuels du territoire et à identifier les conflits d'usage. Ce travail a permis de localiser les zones affectées à plus de 3 usages (5% du territoire), souvent incompatibles, les zones affectées à deux activités (31% du territoire) ou encore les zones non affectées (12%).

Grâce à ce premier travail d'analyse, indispensable, il nous est permis désormais de mieux planifier l'usage de notre territoire. Il s'agit tout d'abord de régler les conflits d'usage actuels et de mettre en place un dispositif qui, à l'avenir, nous permette de rationaliser et d'optimiser l'occupation de notre territoire.

Ma proposition

Conformément aux orientations du Plan Stratégique Gabon Émergent et de sa déclinaison opérationnelle dans le pilier Gabon Vert, **je souhaite créer une Commission pour la régulation des ressources naturelles et l'affectation du territoire**, sous l'autorité du Premier Ministre. Cette commission interministérielle se réunira régulièrement et rassemblera les différents ministères concernés par des affectations significatives du territoire. Ponctuellement, en fonction de l'ordre du jour, la Commission pourra associer à ses travaux des représentants des collectivités locales, des ONG, et toute compétence pouvant apporter sa pierre à l'édifice.

Dans un premier temps, la commission aura pour rôle d'arbitrer et de trancher les conflits d'usage actuels du territoire. Dans un second temps, elle animera un dialogue constructif visant à une prise de décision du Gouvernement sur l'usage des différentes zones du

territoire. Cet exercice recueillera les avis, témoignages, suggestions et propositions les plus larges pour arriver, par la concertation inclusive, aux solutions et décisions les plus justes, durables et conformes aux intérêts de la Nation. Ces décisions, adoptées en conseil des Ministres, seront suivies par la promulgation de textes régissant cette affectation et des plans de gestion spécifiques à chaque usage du territoire. Le secrétariat technique de la commission sera assuré par l'équipe du Conseil National Climat, et pourra s'appuyer sur l'expertise technique de l'Agence Gabonaise des Études et Observations Spatiale (AGEOS).

Je souhaite créer cette commission avant la fin de l'année 2016, pour que les travaux démarrent rapidement. Le Premier Ministre s'assurera de l'implication des parties prenantes et de l'avancée diligente des travaux. L'enjeu est en effet de taille. Le travail de cette commission sera déterminant pour l'aménagement durable de notre territoire. En tant que modèle mondial, nous devons être capables lors du prochain septennat d'identifier les opportunités et les synergies d'usage de notre territoire pour i) diversifier les usages compatibles, ii) promouvoir les activités mutuellement avantageuses, iii) atténuer le gaspillage des ressources et iv) réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et autres nuisances environnementales.



Vue de Libreville

L'impact attendu

- Une affectation optimisée du territoire gabonais qui réduise l'empreinte environnementale de notre activité sur notre environnement.

La mise en place d'un système de traçabilité de l'aménagement durable des forêts et du bois commercialisé

Mon constat

Le territoire terrestre Gabonais est recouvert à 88% par la forêt. Notre pays a pris des dispositions fortes pour s'assurer que cette forêt, qui est la mieux préservée du bassin du Congo, demeure un poumon vert de la planète. Le code forestier de 2001, la création en 2002 des 13 parcs nationaux recouvrant 11% du territoire, l'interdiction de l'exportation des grumes prises en 2009 et la loi sur le développement durable d'août 2014 ont imposé **un cadre de régulation des activités humaines en forêt, qui répond aux meilleurs standards mondiaux mais avant tout à nos intérêts nationaux essentiels.**

Toutefois, comme l'ont prouvé les saisies policières d'essences de bois protégées qui font l'objet de trafics illégaux, le cadre légal ne suffit pas à garantir que nos forêts soient protégées et valorisées de manière responsable. Il est indispensable de compléter notre cadre normatif par un dispositif de traçabilité et de contrôle légal du bois commercialisé au Gabon.

Au-delà de cet enjeu environnemental, la mise en place du système de traçabilité et de contrôle légal du bois commercialisé recouvre un enjeu économique important. En effet, certains marchés comme celui de l'Union Européenne imposent que le bois qui entre dans leur marché puisse justifier de sa provenance et du respect d'un certain nombre de règles d'exploitation. Le fait que le Gabon ne dispose pas actuellement d'un tel système de traçabilité et de contrôle nous empêche d'être homologués FLEGT, l'acronyme anglais pour « Application des réglementations forestières, gouvernance et échange commerciaux », institué par l'Union européenne. Cette situation constitue une perte importante de débouchés économiques pour les opérateurs nationaux de notre secteur forêt-bois.

Ma proposition

Je mandaterai le Ministre des Eaux et Forêts pour solliciter un opérateur privé capable, dans le cadre d'un Partenariat Public Privé, de **mettre en place un système de traçabilité et de contrôle légal du bois commercialisé.** En association étroite avec les opérateurs du secteur (concessionnaires forestiers,

transporteurs de grumes, usines de transformation et menuisiers, négociants), le travail consistera tout d'abord à cartographier la chaîne de production et de commercialisation, en identifiant les points de contrôle clés et les modalités de suivi, puis à les intégrer dans un système d'information unifié.

L'objectif est que tout produit de bois, commercialisé à l'intérieur du pays ou exporté, soit systématiquement référencé dans le système de traçabilité et de contrôle informatisé qui sera mis en place. Toute opération de vente de bois non enregistré, tracé et contrôlé par ce système, une fois qu'il sera mis en place, sera déclarée illégale. Ce système nous permettra également de nous assurer que l'ensemble des concessions forestières respectent de façon effective le cahier des charges lié à leur label ou leur certification.

Au-delà de la certification FLEGT, ce système de traçabilité et de contrôle nous permettra d'instituer un label « bois du Gabon », qui contribuera à commercialiser nos produits sur des segments de qualité à plus forte valeur-ajoutée.

Les impacts attendus

- La traçabilité et le contrôle de 100% du bois commercialisé au Gabon ou vendu à l'export
- L'homologation FLEGT et l'accès aux marchés européens
- La création d'un label « bois du Gabon »
- L'optimisation de la chaîne logistique de la filière forêt-bois.

L'extension des missions et des moyens de l'ANPN

Mon constat

L'action, ces sept dernières années, de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), est une grande réussite de mon mandat. Cette réussite

a été bâtie sur l'héritage de Feu le Président Omar BONGO ONDIMBA, qui avait institué en 2002 les 13 parcs nationaux. L'ANPN poursuit actuellement trois principales missions : i) la protection des parcs nationaux et de leurs ressources naturelles, incluant la lutte contre le braconnage ; ii) la gestion du réseau des parcs et des aires protégées placées sous mandat de l'ANPN ; iii) la valorisation du patrimoine naturel et culturel des parcs nationaux, tenant compte de l'équilibre et de la stabilité des écosystèmes.

Les effectifs de l'ANPN sont passés de moins de 100 personnes en 2009 à plus de 650 personnes en 2016, dédiés à la protection des parcs et de leur biodiversité.

Cette protection et gestion durable des parcs a rendu possible un début d'investissement dans l'écotourisme : alors que les investissements touristiques dans les parcs étaient quasi inexistants en 2009, ils se sont élevés en 2014 et 2015 à 30 milliards d'investissements par an.

Toutefois, malgré ces résultats, les défis de protection de notre biodiversité demeurent considérables. Le braconnage prend des dimensions démesurées et inquiétantes qui appellent à une réaction coordonnée d'envergure de la part de l'État. La protection de la biodiversité se pose sur l'ensemble du territoire, terrestre comme marin, et demande que l'effort de protection soit étendu au-delà des parcs nationaux et aires protégées. Les conflits homme-faunes prennent des dimensions préoccupantes et détériorent la qualité de vie des populations rurales, qui voient régulièrement leurs plantations piétinées par les éléphants.

Ma proposition

Pour répondre à ces nombreux défis, il me semble opportun de capitaliser sur les acquis opérationnels de l'ANPN en étendant le périmètre de ses missions et en renforçant ses moyens. **Je souhaite actualiser le texte législatif encadrant les missions de l'ANPN, qui deviendrait l'Agence Nationale de Protection de la Nature.** En plus de ses trois missions actuelles, la

nouvelle ANPN comptera trois nouvelles missions : i) la connaissance de la biodiversité nationale, ii) la protection de la biodiversité nationale sur toute l'étendue du territoire terrestre et marin, iii) la prévention et la gestion des conflits homme-faune.

Notre nature riche et diversifiée demeure encore pour nous un grand mystère. Il importe, si nous voulons la préserver, l'aménager et la valoriser durablement, que nous la connaissions mieux. En lien avec les institutions scientifiques nationales, notamment le CENAREST, l'ANPN aura pour mission de mener les inventaires et les observations sur le terrain susceptibles d'améliorer notre connaissance de notre biodiversité.

Je demanderai également à l'ANPN, dans le cadre de la mise en œuvre du programme annoncé à Mokeko, de définir et mettre en œuvre un plan d'action de prévention et de gestion des conflits homme-faune. Nous devons permettre à nos agriculteurs en milieux ruraux de vivre du travail de la terre sans que les éléphants viennent piétiner leurs champs, fragiliser leurs efforts et affecter leurs revenus. Des mesures pratiques seront prises très rapidement pour répondre aux attentes de nos populations rurales.



Les impacts attendus

- Une meilleure connaissance de nos écosystèmes et de notre biodiversité
- Une meilleure protection de notre biodiversité sur toute l'étendue du territoire
- Des relations homme / faune régulées et pacifiées.

La mise en place et la gestion des aires marines protégées

Mon constat

La préservation de la biodiversité implique de protéger les espaces naturels des interventions humaines nuisibles aux équilibres des écosystèmes. Selon la stratégie d'Aichi de la convention mondiale en faveur de la biodiversité, 17 % des zones terrestres et 10 % des zones marines et côtières doivent être sanctuarisés.

J'ai annoncé à Sydney, en novembre 2014, à l'occasion d'une rencontre internationale sur les parcs et aires protégées, la volonté du Gabon de convertir 23% de ses eaux territoriales en aires marines protégées, préservées des activités humaines comme la pêche. Plus que jamais, je compte, au regard des enjeux, tenir cet engagement et le concrétiser dans les deux ans à venir.

Ma proposition

Je réaffirme mon intention de convertir 23% des eaux territoriales gabonaises en aires marines protégées. Une part significative des aires marines protégées est liée à l'extension sur 27 000 km² du parc national de Mayumba, des côtes jusqu'à la limite de notre Zone Economique Exclusive. Cette aire marine protégée de Mayumba permettra de préserver l'espèce des tortues luths, menacées de disparition, et qui a fait des côtes de la Nyanga son site privilégié de pondaison dans le monde.

Le processus de création des aires marines protégées est encadré par une méthodologie internationale. Nous suivons actuellement les différentes étapes de cette méthodologie, qui prend un certain temps. Ce processus prévoit par exemple que les populations riveraines, notamment les populations de pêcheurs, soient consultées et s'approprient la décision, pour éviter de futurs conflits. Il est également nécessaire de trouver à ces populations des voies alternatives ou complémentaires pour gagner leur vie. Je mobiliserai les moyens nécessaires pour que ce processus soit finalisé en 2017 et que la gestion effective des aires marines protégées démarre, au plus tard, en 2018.

Cette sanctuarisation d'une part significative de notre espace maritime nous permettra de dépasser largement les objectifs d'Aichi. En 2018, le Gabon aura ainsi sanctuarisé 20 % de son territoire. Ce résultat fera de

nous l'un des pays les plus progressistes au monde en matière de protection de la biodiversité, et favorisera la promotion et la valorisation d'une marque distinctive « GABON VERT – GREEN GABON » forte dans le monde. D'autres enjeux économiques sont également en jeu. Ainsi, les dernières études de quantification de la biomasse pélagique indiquent une forte diminution de nos ressources en poisson. De manière empirique, nos pêcheurs constatent au quotidien la diminution des prises de poissons. C'est donc une question de survie écologique et économique de préserver les lieux de reproduction des poissons, de s'assurer du repos biologique des espèces marines, afin de permettre le renouvellement de la biomasse aquatique. La meilleure régulation et le contrôle effectif des prises de pêche des bateaux autorisés dans notre Zone Economique Exclusive participeront également de cet effort.



Baleine dans les eaux de Mayumba

Les impacts attendus

- 23% des eaux territoriales gabonaises effectivement protégées de l'activité humaine
- Régénération et reconstitution de la biomasse marine dans les eaux gabonaises.

La création et l'opérationnalisation du Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon

Mon constat

Notre forêt, notre mer et la biodiversité qu'elles renferment, sont un bien que le Gabon partage avec l'humanité.

Le Plan Stratégique Gabon Émergent et sa déclinaison du Plan Opérationnel Gabon Vert, prévoient des actions liées aux enjeux de connaissance et de protection de nos écosystèmes, qui ne génèrent pas de revenus directs immédiats et coûtent très chers. C'est le cas par exemple des opérations d'inventaire de la biodiversité des écosystèmes forestiers et marins. Ces écosystèmes et cette biodiversité constituent un bien commun de l'humanité, et pour assurer leur connaissance et leur protection, le Gabon ne doit pas être seul. Il est nécessaire que nous puissions aussi compter sur des ressources internationales. Cet appui international s'est déjà manifesté, avec notamment l'accord bilatéral signé avec la France, de conversion de la dette en fonds alloués à des actions de protection de l'environnement. Il s'agit désormais de créer le cadre et le véhicule financier adéquat pour amplifier cette coopération, qui saura attirer et canaliser les ressources internationales disponibles pour les actions de protection de la biodiversité et de l'environnement.

Ma proposition

Je propose de créer un Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon.

Ce fonds sera créé et dirigé de sorte à donner des gages de confiance à nos partenaires financiers internationaux. Nous nous inspirerons des meilleures pratiques en la matière, comme la Fundacao BioGuinea (FBG) de Guinée-Bissau, qui est une fondation de droit privée à but non lucratif de droit anglais, dotée d'un conseil d'administration où siègent plusieurs institutions multilatérales et ONG de protection de la nature, ce qui rassure les partenaires qui y investissent. La Fundacao BioGuinea contribue largement au financement de la protection des parcs en Guinée-Bissau et aux actions de lutte contre le braconnage, en mobilisant des dizaines de millions de dollars.

Le Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon (FPBG) pourra s'inspirer de ces bonnes pratiques pour mettre en place les conditions optimales qui permettront de catalyser en toute fiabilité et en toute efficience les

financements nationaux et internationaux. De même, je compte nommer à la tête de ce fonds une personnalité renommée dont la crédibilité scientifique et éthique inspirera confiance à nos partenaires.

Le Gabon contribuera à la dotation initiale en capital du FPBG et pourra lui affecter un certain nombre de ressources qui viendront l'alimenter régulièrement : crédits carbone ou crédit de développement durable prévus par la loi sur le développement durable ; redevances liées au prélèvement de ressources naturelles non renouvelables. Les entreprises citoyennes présentes au Gabon pourront également faire des contributions volontaires.

Le Fonds de Préservation de la Biodiversité au Gabon servira surtout à mobiliser les financements innovants dédiés à la protection de l'environnement, qui permettront de décupler sa capacité d'investissement, relativement à ses fonds propres. Spécifiquement, le FPBG doit permettre de mobiliser une partie des 250 millions US\$ d'ores et déjà dédiés au fonds CAFI (Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale) et des 10,2 milliards de US\$ dont dispose le Fonds Vert. Pour attirer une part significative de ces fonds, il nous faudra démontrer notre professionnalisme dans le montage des projets à financer, et inspirer confiance dans notre capacité à honorer nos engagements.

L'impact attendu

- 100 milliards de FCFA mobilisés et investis pour financer des actions de connaissance, de protection de nos écosystèmes et de notre biodiversité, ainsi que d'atténuation des effets du changement climatique.





ENGAGEMENT 5

Promouvoir le mérite, les jeunes et les femmes



Jusqu'à un passé récent, et sans doute encore un peu aujourd'hui, l'accès à une bourse pour des études dans une université ou un pays de référence, à des soins de santé de qualité, aux documents d'état civils ou à un logement, dépendait pour beaucoup du réseau de connaissances dont un individu disposait. Il est temps de mettre un terme à cette pratique. **Tous les Gabonais(es) sont égaux devant la loi et doivent également l'être en face de nos institutions et des opportunités qu'offre notre société.**

Les Gabonaises et les Gabonais doivent évoluer dans la vie et leur carrière en fonction de leur talent et de leur effort au travail, et non pas en raison de leur affiliation familiale ou politique. Mon ambition est que plus aucun de nos compatriotes ne soit exclu d'opportunités pour des raisons liées à son sexe, sa religion, son orientation politique, son milieu social, ses connexions familiales ou son ethnie.

Si nous voulons que notre pays réussisse, **nous devons faire en sorte d'avoir la personne qu'il faut à la place qu'il faut.** La meilleure manière d'y arriver est de promouvoir les personnes en fonction de leur mérite. L'application stricte de cette méritocratie est susceptible à elle seule de transformer en profondeur notre pays. C'est pourquoi j'ai introduit durant ce premier mandat le programme d'égalité des chances.

Ensemble, nous ferons plus

Le peuple gabonais regorge de talents, d'idées et d'énergie. Je souhaite libérer ce potentiel. **Je confirme ici mon engagement à poursuivre et intensifier mon programme d'égalité des chances,** qui contribuera à réaliser ce souhait.

Ce programme est indispensable pour faire émerger la société dynamique dont nous avons besoin. Une société dans laquelle rien n'est figé. Où l'ascension sociale est régulière et permanente. Où les hommes et les femmes sont portés par leur désir de changer, d'avancer, d'évoluer, de se transformer, dans le respect des valeurs communes.

Toutes les couches sociales ont des ambitions et des aspirations. Tout le monde veut avancer. L'Etat est là pour donner à tout le monde cette chance. Les plus vulnérables veulent grimper dans l'échelle sociale, gagner de l'argent, élever correctement leurs familles et faire en sorte que leurs enfants fassent mieux qu'eux dans la vie. C'est cette société que je veux que nous construisions pour notre pays. Une société de progrès et du vivre ensemble. Une société dans laquelle la valeur travail est au cœur de la réussite sociale. Je m'engage à m'investir sans relâche à l'émergence de cette société.

J'entends mener, dans le cadre de la promotion du mérite, des femmes et des jeunes, quatre actions phares qui concourront à l'émergence de cette société de l'égalité des chances et du dynamisme :

- **La réforme du dispositif de promotion et de nomination dans la fonction publique ;**
- **La mise en place du cadre juridique de protection et de discrimination positive des femmes ;**
- **La réforme des modalités du scrutin aux élections locales ;**
- **Le programme de facilitation du retour des Gabonais de l'étranger.**

La réforme du dispositif de promotion et de nomination dans la fonction publique

Mon constat

Depuis des décennies, les nominations à la fonction publique sont sujettes aux spéculations et aux enchères. Elles s'effectuent souvent sur la base des affiliations familiales ou ethniques, et rarement sur le principe du mérite. Cet état de fait contribue à engendrer de la suspicion dans notre société. Pour les personnes méritantes mais sans relations, le système apparaît fermé et opaque. Nous ne pourrions pas nous développer dans un tel climat de défiance les uns vis-à-vis des autres.

Notre volonté de rompre avec le modèle d'une économie rentière signifie également que nous devons nous départir des pratiques sociales liées à ce modèle. La méritocratie est ainsi la traduction sociale du changement de modèle économique, d'une économie rentière à une économie de production, qui place la valeur travail et la performance au centre de ses préoccupations. Aussi, notre fonction publique, qui a un rôle clé à jouer dans le processus de transformation de notre modèle, doit montrer l'exemple en la matière. Malgré les pesanteurs du système en place, malgré les résistances de certains compatriotes conservateurs et récalcitrants au changement, je réaffirme ici ma volonté à convertir notre fonction publique au principe méritocratique.

Ma proposition

Afin de concrétiser cette ambition d'adopter l'esprit méritocratique dans les pratiques de gestion des ressources humaines de notre administration, j'entends réformer le dispositif de nomination dans la fonction publique. Ainsi, dès le début du nouveau mandat, je compte promulguer des décrets qui réformeront ce processus. Les nouveaux textes stipuleront que la quasi-totalité des nominations à des postes de responsabilité doivent faire l'objet d'un appel à candidature ouvert, sur la base de fiches de postes, avec un profil de compétences clairement spécifiées.

Le processus de recrutement des collaborateurs, notamment en période de remaniement ministériel ou de changement de direction générale à la tête d'agences ou d'établissements publics, doit être supervisé par un jury coordonné par le Ministère de la Fonction Publique, qui s'assurera du respect des procédures et de l'esprit des textes.

Ces processus de recrutement devront se conclure par des listes d'aptitude aux postes ouverts à candidatures. Le choix de candidats n'étant pas en tête desdites listes d'aptitude devra être dûment motivé par les responsables en charge du recrutement. Nous réduirons le nombre de postes devant être nommés en Conseil des Ministres, pour laisser plus de liberté aux managers publics à choisir leurs collaborateurs, sur des critères qualité clairement définis. Ainsi, dans les établissements publics sous tutelle, les nominations seront exclusivement décidées par le Comité de Direction, sous la supervision du Conseil d'administration de l'établissement.

Avec cette réforme, nous dessinerons progressivement le visage d'une nouvelle administration, efficiente et orientée résultats.



L'impact attendu

- La quasi-totalité des nominations aux postes de responsabilité de l'administration effectuée au terme d'un appel public à candidature sur des critères de sélection rigoureux et documentés.

La mise en place du cadre juridique de protection et de discrimination positive des femmes

Mon constat

Dans nos sociétés bantoues, les femmes sont les piliers de la famille. Toutefois, les femmes rencontrent de nos jours une série d'obstacles d'ordre social, économique, culturel, qui limite leur contribution à notre société et à notre économie. Elles sont plus nombreuses que les hommes à être inactives (adultes ne recherchant pas d'emploi), notamment pour pouvoir rester dans leur ménage et s'occuper des enfants. Dans le cas des mères isolées, cette situation se double d'une forte précarité, qui les fragilise, ainsi que leur progéniture. Lorsqu'elles choisissent de s'engager dans une carrière professionnelle, les femmes connaissent également plus d'interruptions liées à la maternité, ce qui les désavantage par rapport aux parcours plus « linéaires » de leurs collègues masculins. C'est sans doute l'une des explications au fait que le nombre de femmes dirigeantes demeure encore trop limité. Enfin, les femmes affrontent des situations de vulnérabilité spécifiques. Beaucoup plus que les hommes, elles sont victimes de discriminations, de harcèlement ou chantage sexuel et de violences domestiques. Ceci doit changer.

En instaurant la décennie de la femme au Gabon, j'ai voulu marquer l'ambition que nous pourrions lever ces obstacles en dix ans et faire en sorte que les femmes réalisent leur plein potentiel dans notre pays. C'est un enjeu de taille : sans la pleine contribution des Gabonaises, notre pays ne sera jamais un pays émergent.

Ma proposition

Pour lever les obstacles, multidimensionnels, qui limitent l'épanouissement des femmes au Gabon, j'entends prendre une batterie de mesures complémentaires. Tout d'abord, **le cadre juridique de répression des actes délictueux vis-à-vis des femmes sera fortement renforcé.** Ainsi, je m'assurerai que les femmes soient mieux protégées par la loi en cas de violences conjugales. Les sanctions à l'encontre du personnel éducatif attribuant des notes à des jeunes filles sur des critères autres que la performance scolaire, seront également renforcées. Nous renforcerons également certaines dispositions du droit civil accordant les mêmes

droits aux femmes qu'aux hommes dans les questions liées aux successions patrimoniales, pour corriger certaines situations inacceptables, liées à l'application du droit coutumier.

L'égalité des chances pour les femmes implique qu'elles aient un rôle plus important dans la prise de décision au sein des institutions et de notre administration. Cette politique a commencé à se matérialiser avec le vote de la **loi garantissant 30% des postes aux femmes dans l'administration. L'application rigoureuse de cette loi doit déboucher sur la création de milliers d'emplois pour les femmes.** La représentation politique des femmes s'est accrue ces dernières années, mais reste encore très en deçà de la parité, qui doit être notre objectif à terme. Je commencerai par instaurer des quotas spécifiques de représentation des femmes dans les listes électorales des élections locales.

De nombreuses femmes choisissent d'être femmes au foyer pour prendre soin de leurs enfants. Notre volonté de construire un vaste réseau de crèches (cf action « poursuite du renforcement des infrastructures scolaires ») contribuera à faciliter leur insertion dans le monde du travail. L'action « Un jeune = Un métier » visera plus particulièrement les jeunes mères isolées, qui ont dû abandonner leurs études suite à une grossesse précoce. Nous leur offrons les moyens de se réinsérer dans la vie active en dehors du secteur informel, avec l'acquisition d'une expérience pratique officielle et reconnue. **Le renforcement des capacités des femmes bénéficiera à tous, hommes ou femmes, enfants ou adultes.**

Les impacts attendus

- Renforcement du dispositif juridique de protection des droits des femmes ;
- 30% des postes administratifs réservés aux femmes ;
- Forte baisse du nombre de femmes inactives ou dans le secteur informel.

La réforme des modalités de scrutin aux élections locales

Mon constat

Les femmes composent 52% de notre population. Toutefois, lorsque l'on regarde les instances de représentation du peuple comme le Parlement, la proportion de femmes parmi les représentants du peuple est beaucoup plus faible. Même si le Gabon s'est distingué depuis fort longtemps par son progressisme en la matière, avec des femmes qui ont occupé et qui continuent à occuper certaines des fonctions les plus prestigieuses de notre République, comme actuellement la Présidence du Sénat ou la Présidence de la Cour Constitutionnelle, nous devons faire en sorte que cette représentation reflète mieux la réalité de notre sociologie.

Ce constat est également valable en ce qui concerne la représentation des jeunes. Le Gabon est un pays peuplé de jeunes, à plus de 60%, mais dirigé par une classe politique qui se distingue par la prime à l'ancienneté de vétérans politiques, parfois peu enclins à laisser s'exprimer les nouvelles générations. Celles-ci, il faut le reconnaître, a des références culturelles, sociologiques, comportementales, que nos anciens ne connaissent pas toujours. Notre démocratie, pour être dynamique, doit donc refléter la jeunesse de notre société, si nous voulons être en phase avec notre époque et répondre aux aspirations de nos populations.

J'ai personnellement beaucoup plaidé, depuis toujours, pour une plus forte représentation des femmes et des jeunes dans notre vie politique, à des postes d'élus et de responsables. J'ai rencontré beaucoup de résistances chemin faisant. J'ai acquis la conviction que nous n'avancerons réellement qu'en inscrivant cette obligation dans la loi. C'est ce que je propose de faire, en commençant par la démocratie locale.

Ma proposition

Je propose de faire voter une loi stipulant qu'**une liste électorale à une élection locale (commune, conseil département) ne sera recevable que si elle est composée paritairement d'hommes et de femmes. Je souhaite également que cette loi impose qu'au moins 30% des membres de la liste aient moins de 40 ans.** Je souhaite faire voter cette loi

au début du prochain mandat, afin qu'elle soit applicable aux prochaines élections locales. La démocratie locale est le meilleur vivier dans lequel nous pouvons puiser pour faire émerger ces nouvelles figures représentatives de notre société et de ses aspirations.

J'ai la conviction que cette mesure contribuera à faire émerger de nouvelles figures qui redynamiseront notre démocratie. J'ai la conviction également que cette mesure est nécessaire pour que les élus de la République soient au plus près des préoccupations de nos concitoyens.

J'escompte que cette réforme impulse une dynamique qui se reflétera dans les autres instances électives, comme le Parlement. Toutefois, si cela n'était pas le cas, nous pourrions également prendre à l'avenir des dispositions juridiques qui nous permettront de réaliser de nouvelles avancées en la matière.



L'impact attendu

- Une démocratie locale redynamisée et mieux représentative de la réalité de la population gabonaise (plus de jeunes et de femmes).

Le programme de facilitation du retour des Gabonais de l'étranger

Mon constat

Le Gabon, comme tout pays à notre époque, compte une part significative de citoyens établis à l'étranger. Ces Gabonais de l'étranger constituent une richesse pour notre pays. Ils ont l'occasion de se confronter à d'autres réalités, à d'autres perspectives, d'avoir accès à des savoirs et des technologies. Comme beaucoup, je pense que nous ne tirons pas suffisamment parti de cette richesse. Nous ne comptons pas encore suffisamment de retours de Gabonais de l'étranger qui viennent investir ou trouver un emploi qualifié, en ramenant au pays le capital technique, financier, social, accumulé à l'étranger.

Les raisons qui expliquent cette situation sont connues. Jusqu'à aujourd'hui, notre connaissance de nos compatriotes établis à l'étranger demeure limitée. Nos services consulaires n'établissent pas de cartes consulaires, et beaucoup de compatriotes préfèrent rentrer au pays pour établir leurs papiers d'état civil. Enfin, par méconnaissance du profil de ces personnes, nous ne parvenons pas encore suffisamment à leur offrir des opportunités en adéquation avec leurs compétences et leurs aspirations.

Nous aurons besoin des Gabonais de l'étranger pour accélérer la dynamique dans laquelle nous nous sommes engagés. Aussi, je compte lancer de nouvelles mesures pour faciliter leur retour et leur implication dans le processus de développement de notre pays.

Ma proposition

Il est important de poursuivre l'action de recensement de manière à actualiser le fichier des Gabonais de l'étranger.

Pour renforcer le lien entre les ressortissants gabonais et leur Etat, je m'engage à mettre en place une carte consulaire qui facilitera leur accès à un ensemble de services offerts par les ambassades et les consulats gabonais. Je m'engage à ce que, pour les Gabonais qui vivent dans des pays affectés par une crise, l'Etat organise leur rapatriement au Gabon. La délivrance des cartes consulaires nous permettra d'avoir une meilleure connaissance de nos expatriés et nous permettra de prendre en charge efficacement la gestion de ces éventuelles situations de crise.

Le fichier des Gabonais de l'étranger doit nous permettre également d'identifier les compétences et l'expérience de nos ressortissants. Je souhaite que les appels à candidature de l'administration leur soient ouverts et communiqués. Plus largement, je souhaite que nos services diplomatiques se fassent de véritables relais des opportunités d'affaires et d'emplois qui se présentent au Gabon, et mettent à disposition des recruteurs présents au Gabon une base de données de CV qui pourront être sollicités au besoin.

Je demanderai aux services administratifs compétents de concevoir une politique d'accompagnement au rapatriement qui contribue à lever les principaux obstacles liés à ces moments de transition.

Le renforcement de l'image du Gabon, le dynamisme de notre économie et de notre société, l'ampleur des opportunités d'affaires à saisir, seront autant d'arguments qui contribueront à convaincre par eux-mêmes certains de nos compatriotes à rentrer et mettre leurs compétences au service de leur pays. J'appuierai ce processus et ferai en sorte de l'accélérer.



Les impacts attendus

- Création des cartes consulaires et amélioration du suivi et des services d'assistance aux Gabonais de l'étranger ;
- Facilitation du retour de plusieurs centaines de Gabonais de l'étranger.

ENGAGEMENT 6

Faciliter au maximum l'entreprenariat
et l'environnement des affaires



Le Gabon n'a jamais autant attiré d'investissements privés, notamment dans le secteur hors pétrole, que ces sept dernières années. Ceci est le résultat de la vision claire de notre développement économique que nous avons su communiquer aux investisseurs nationaux et internationaux, et qui nous ont fait confiance. Toutefois, ces investissements ont principalement concerné de grosses opérations, intensives en capital, réalisées par des opérateurs d'envergure. Si nous voulons que notre économie crée plus d'emplois, nous devons aussi favoriser davantage les investissements des petites et moyennes entreprises, notamment celles des nationaux. Il est avéré que ce sont ces entreprises qui créent le plus d'emplois.

Les Gabonais doivent être les premiers bénéficiaires de la croissance de notre économie.

L'État doit être là pour les accompagner, faciliter leurs activités et les aider à réaliser leur rêve. L'État ne doit pas être un obstacle. Il doit ouvrir les possibilités aux jeunes, aux femmes, aux chômeurs, aux salariés, à tous ceux qui veulent se réaliser, de donner libre cours à leur imagination, à leur sens de l'initiative, et à leur esprit d'entreprendre et de créer.

J'ai, ces sept dernières années, soutenu comme jamais auparavant dans notre pays, le développement d'une société d'entrepreneurs.

J'ai mis en place des programmes visant à revaloriser l'image de l'entrepreneur, avec l'incubateur Junior Achievement Gabon et le Grand Prix de l'Excellence pour récompenser les meilleurs entrepreneurs et leur offrir une vitrine nationale. Avec la création, en 2014, de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon, j'ai amélioré la lisibilité, la cohérence et la visibilité du dispositif d'appui au secteur privé. Dans le cas spécifique des investisseurs industriels, un dispositif spécial de facilitation de l'investissement a été mis en place au niveau de la Zone Economique à Régime Privilégié de Nkok.

Il faut le dire : le Gabon est en compétition avec tous les pays du monde pour offrir un cadre des affaires attractifs aux investisseurs. Nous devons donc poursuivre et accentuer nos efforts si nous voulons être attractifs et donner des raisons aux investisseurs et porteurs de projet d'avoir une préférence pour notre pays.

Ensemble, nous ferons plus

Je souhaite, lors du prochain mandat, mettre en place et développer des dispositifs appelés à faire des PME et PMI les supports de la croissance de notre économie et de la création massive d'emplois. Je prolongerai les mesures existantes de soutien à l'entrepreneuriat, en développant de nouveaux mécanismes et dispositifs d'appui non seulement à la création, mais également pour pérenniser l'existence de ces jeunes entreprises. **Plus que jamais, je veux soutenir le développement d'une société d'entrepreneurs et favoriser l'émergence de champions nationaux dans notre tissu de PME.** Pour concrétiser cette ambition, j'envisage de mener 4 principales actions :

- **Un guichet unique des entreprises**, qui simplifie les procédures administratives.
- **La restructuration des banques publiques.**
- **La création de l'Office National des Recettes** et la simplification fiscale.
- **L'identification et le soutien aux PME futurs champions nationaux.**
- **La création d'un statut simplifié pour les opérateurs qui étaient dans le secteur informel**

Un guichet unique des entreprises qui simplifie les procédures administratives

Mon constat

L'Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon (ANPI-Gabon) a été créée en 2014 pour concrétiser une orientation du Plan Stratégique Gabon Émergent, visant à rationaliser le dispositif d'accompagnement des entreprises. Ainsi, trois anciennes agences ont vu leurs missions fusionnées au sein de l'ANPI. Il s'agit du Centre de Développement des Entreprises (CDE) qui était la structure en charge de l'enregistrement de la création des entreprises, de PROMOGABON, en charge du soutien à l'entrepreneuriat et aux PME, et de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX). En plus des missions de ces anciennes agences, l'ANPI-Gabon a pour rôle de promouvoir et d'encadrer les Partenariats Publics Privés, ainsi que de faciliter le climat des affaires.

Faciliter le climat des affaires, c'est avant tout simplifier les démarches des entrepreneurs qui n'ont ni relations, ni temps à perdre, ni argent à dépenser inutilement. L'égalité des chances dans le monde des affaires, c'est l'opportunité de recevoir la même qualité de service d'accompagnement, quelle que soit son origine ou sa fortune. **Le prochain mandat doit nous donner l'occasion de réaliser la simplification des procédures administratives des entreprises.** Beaucoup reste à faire dans ce domaine et l'ANPI-Gabon aura un rôle central à jouer pour concrétiser ce choc de simplification et de facilitation.

Ma proposition

Je donnerai les moyens à l'ANPI-Gabon de devenir une agence de référence qui favorise l'entrepreneuriat national, dynamise les investissements du secteur privé et soutienne nos entreprises à l'exportation. L'ANPI-Gabon deviendra l'interface unique des entreprises et des investisseurs pour toute demande d'agrément administratif. Véritable « one stop shop », elle optimisera les processus internes à l'administration pour s'assurer de la diligence et de la qualité du traitement des réponses à ces demandes.

L'ANPI-Gabon disposera d'un siège spacieux, adéquat, servant de porte d'entrée et de vitrine, où seront réunis l'ensemble des services impliqués dans les démarches courantes des entreprises, et où les investisseurs

nationaux et internationaux seront accueillis dans de bonnes conditions et bénéficieront d'un suivi personnalisé en fonction de leur secteur. Nous suivrons les bonnes pratiques d'institutions devenues des références, comme le Rwanda Development Board, que nous adapterons à notre propre contexte, en gardant l'exigence d'excellence dans le service.

L'ANPI-Gabon impulsera et coordonnera les réformes du cadre des affaires qui doivent permettre à notre pays de remonter au classement du Doing Business. Je souhaite que, lors du prochain septennat, nous atteignons l'objectif que nous nous étions fixés, dans le PSGE, d'être parmi les 10 pays africains qui réforment le mieux leur cadre des affaires.

Enfin, nous devons mieux organiser et systématiser notre approche de mobilisation de partenaires économiques, pour accélérer le développement des filières motrices de croissance. Je souhaite également que nous apprenions de nos erreurs du passé et que, à chaque fois que cela sera possible, nous fassions financer nos projets de développement par des opérateurs privés, individuellement ou dans le cadre de partenariats publics privés. Cela nous permettra de rester vigilants sur l'évolution de notre dette. La création et la promotion d'une image de marque de la destination Gabon, terre d'atouts et d'opportunités, favorable aux investisseurs, sera déterminante pour arriver à ce résultat.

Les impacts attendus

- Le Gabon dans le Top 10 des pays africains réformateurs du Doing Business.
- Hausse significative des investissements nationaux et internationaux.

La restructuration des banques publiques

Mon constat

Trois des quatre banques publiques que compte notre pays ont connu des difficultés financières et de gestion importantes. Il s'agit de la Banque de l'Habitat du Gabon, placée sous administration provisoire par la COBAC, de la Banque Postale, et enfin de la Banque Gabonaise de Développement. Cette situation de 3 banques publiques sur 4 en difficulté est préoccupante à plus d'un titre. Elle envoie un signal négatif et cause des désagréments importants aux épargnants qui ont fait confiance à ces institutions publiques. Elle prive l'économie nationale et surtout les petits porteurs de projets, de crédits à long terme indispensables pour soutenir les entrepreneurs et les PME gabonaises, de même que les ménages qui souhaitent construire leur logement.

Les causes ayant conduit à cette situation sont connues : la mauvaise gestion des managers placés à la tête de ces banques publiques, ainsi que le déficit de contrôle et de suivi de leurs stratégies et gestion par leurs conseils d'administration. Nous devons apprendre de nos erreurs et faire en sorte que cette situation ne se reproduise plus. Nous devons mobiliser au plus vite les ressources à long terme indispensables au financement du développement endogène de notre pays. Nous devons rebâtir un dispositif public de financement de l'économie efficace et résilient.

Ma proposition

Les trois banques publiques en difficulté mènent actuellement des stratégies individuelles de sortie de crise. **J'entends mener une réforme globale du dispositif public de financement de l'économie.** Je mandaterai le Ministre de l'Économie et de la Promotion des Investissements pour engager cette réforme globale, dans les deux premières années du nouveau mandat. Il en déterminera, avec les experts sollicités, les modalités précises de mise en œuvre.

Une option envisageable serait, après un audit de leur bilan, de céder l'ensemble des actifs sains des trois banques publiques en difficulté à la Caisse des Dépôts et Consignation, qui deviendrait de facto la principale et quasi exclusive banque publique gabonaise. Les actifs douteux et le passif des banques en difficulté seraient placés dans une structure de défaisance, qui

se chargerait de rétablir progressivement la situation. C'est le principe qui a été retenu dans la plupart des opérations de restructuration bancaire après la crise de 2008. Nous solliciterons les experts capables, dans les meilleures conditions possibles, de nous accompagner dans ce processus.

L'objectif est de ne pas handicaper plus longtemps notre dispositif public de financement de l'économie. Il nous faut une institution forte capable de remplir cette mission, et d'accorder les prêts de longue durée aux salariés qui souhaitent construire leur logement, aux PME qui souhaitent investir pour grandir, aux collectivités locales qui ont des projets de développement économique soutenables.

Une attention particulière sera accordée au mécanisme de financement de l'habitat, pour lever les contraintes d'accès des ménages au crédit immobilier. Les prêts hypothécaires sont aujourd'hui quasiment inexistants. Cela est un frein au dynamisme de la construction, qui prive nos compatriotes des moyens de se bâtir un logement décent, affaiblit notre croissance économique et ralentit la création d'emplois dans le BTP. Les ménages gabonais sont obligés de financer sur leurs fonds propres la construction de leur logement, ce qui exige une épargne considérable et sur une longue période, avec pour effet d'affaiblir la consommation sans pour autant susciter des investissements.

Nous ferons de la réforme du Fonds National de l'Habitat du Gabon, du renforcement des moyens du Compte de Refinancement de l'Habitat, de la mobilisation d'une épargne de long terme des salariés du secteur privé et du secteur public, et enfin de la mobilisation effective des banques commerciales présentes au Gabon pour développer les crédits hypothécaires les leviers majeurs qui permettront **d'investir au moins 50 milliards de FCFA par an, distribués sous formes de prêts hypothécaires de longue durée aux ménages de la classe moyenne.** Ces investissements seront déterminants pour l'émergence et la prospérité durable de la classe moyenne gabonaise. Des pays frères africains l'ont réussi. Le Gabon peut et doit le réussir.

Dans cette perspective, les besoins de nos compatriotes de la diaspora seront pris en compte.

L'État engagera un dialogue avec les syndicats de la fonction publique, notamment ceux de corps comme l'éducation et la santé, pour leur proposer de cotiser au Fonds National de l'Habitat et, en retour, de bénéficier de facilités d'accès à des crédits immobiliers, afin que les enseignants et le personnel de santé puissent acquérir des parcelles viabilisées, et développer des projets personnels pour construire leur propre logement. **Ceux qui résident en province seront priorisés, afin de redynamiser la construction à l'intérieur du pays.**

La création de l'office national des recettes

Mon constat

Les assises nationales de la fiscalité, organisées en mars 2015, ont fait apparaître un consensus entre l'administration publique et les opérateurs privés sur les défaillances de notre système fiscal. Ce consensus portait notamment sur sept problématiques. Tout d'abord, une contradiction forte entre les demandes des opérateurs économiques pour moins de pression fiscale et l'objectif public de maximisation des recettes hors pétrole. Ensuite, une prolifération des taxes, dont certaines sans réelles bases juridiques, qui freine le développement des initiatives privées. Troisièmement, la faible qualité de services publics offerts en contrepartie du prélèvement de certaines taxes sectorielles, comme la taxe de séjour dans le tourisme. En quatrième lieu, le constat que le secteur informel échappe largement au prélèvement fiscal et ne contribue pas à l'effort national de mutualisation des ressources. Cinquièmement, le fait que les délais de remboursement de la TVA sont trop longs. Cette taxe, censée être neutre pour les entreprises, grève dans les faits leur trésorerie et les soumet à des difficultés de gestion importantes. Sixièmement, l'absence ou la faiblesse, dans la politique fiscale actuelle, de mécanismes encourageant la mobilisation de l'épargne pour le financement de l'économie.

Enfin, septièmement, il est clair pour tout le monde que l'absence de fiscalité foncière fait peser un poids trop important sur l'imposition des revenus des entreprises et des salaires des actifs. Nous taxons actuellement les revenus, mais laissons de côté les patrimoines. Si cette situation perdure, nous ne disposerons pas des outils de politique publique indispensables pour corriger les inégalités sociales. Pour toutes ces raisons, et en tenant

Les impacts attendus

- 50 milliards de FCFA investis chaque année sous forme de crédits hypothécaires aux ménages de la classe moyenne.
- Multiplication par 3 des crédits alloués aux projets des TPE et PME.

compte du contexte économique dans lequel nous nous trouvons en 2016, il devient incontournable de mener une réforme profonde de notre système fiscal.

Ma proposition

Je souhaite initier la réforme fiscale par la création d'un Office National des Recettes (ONR), qui rationalise, simplifie et optimise le processus de collecte de toutes les recettes de l'État, à l'intérieur du pays comme à nos frontières. Si nous voulons poursuivre notre effort d'investissement pour un Gabon Émergent, la rationalisation de notre dispositif de collecte des recettes est incontournable.

Le Ministre de l'Économie et de la Promotion des Investissements engagera le dialogue et organisera les modalités de fusion progressive des administrations des douanes, des impôts et de prélèvement des cotisations sociales. **A terme, l'ensemble des recettes publiques devra être calculé et recouvré par cet Office National des Recettes.**

Cet Office aura la charge de rationaliser et simplifier les différents prélèvements aux ménages et aux entreprises. Les exonérations fiscales seront rationalisées, circonscrites et contrôlées régulièrement en tenant compte de leur impact économique et social, afin de les supprimer éventuellement si elles ne répondent pas aux attentes placées en elles. L'Office National des Recettes étendra le dispositif d'e-tax à l'ensemble des impôts, taxes, cotisations, redevances nationales et locales, contraventions, en continuant à optimiser le système et à promouvoir son usage auprès des contribuables.

Cette fusion aura pour effet l'harmonisation des systèmes d'information, qui permettra le recoupement des informations et un meilleur suivi des redevances réelles des ménages et entreprises. Dans le cadre de ce nouveau système d'information unifié, chaque contribuable particulier (personnes physiques et morales) se verra attribuer un identifiant unique. Des campagnes de recensement et d'identification des contribuables seront menées. Grâce à cette harmonisation et à l'interfaçage avec d'autres bases de données, l'Office National des Recettes disposera d'outils pertinents pour un meilleur contrôle des opérateurs économiques évoluant dans le semi-informel, c'est-à-dire des opérateurs qui ne paient pas d'impôts mais qui sont amenés à payer, à un moment ou à un autre, des patentes ou taxes locales pour pouvoir exercer. Cette population regroupe par exemples les chauffeurs ou propriétaires de taxi, les gérants de snack-bar, les commerçant(e)s dans les marchés, les menuisiers, les mécaniciens. Nous élargirons l'assiette fiscale à ces activités, tout en assurant une meilleure qualité de service pour tous.

Les procédures de règlements à l'amiable seront actualisées afin d'inciter les ménages et entreprises qui se sont mis hors la loi de pouvoir revenir dans le cadre légal à un coût raisonnable. Des objectifs spécifiques au **remboursement diligent de la TVA** seront assignés à l'Office, **afin de rétablir le caractère neutre de cette taxe pour les entreprises qui la collectent.**

Les impacts attendus

- Augmentation des recettes hors pétrole de l'État.
- Simplification des procédures de déclaration et de paiement fiscal.
- Réduction des délais de remboursement de la TVA.



L'identification et le soutien aux PME futures champions nationaux

Mon constat

Le développement économique des pays occidentaux, puis sud-américains et asiatiques, s'est accompagné de l'émergence d'entreprises « champions nationaux ». Ces pays ont fait de la promotion de ces champions nationaux le vecteur du développement de leur économie. Plusieurs grandes multinationales japonaises, brésiliennes, américaines, chinoises, ont profité à leur début de mesures de soutien économiques, commerciales, industrielles et technologiques, mises en place par leur Etat, pour se développer.

L'émergence du Gabon ne se réalisera que si nous sommes capables de faire émerger plusieurs dizaines d'entreprises performantes qui, à l'image d'une fierté nationale comme la BGFI, ont gagné des parts de marché significatives au Gabon et exportent leurs produits et leurs services à l'étranger. Il est clair également que nous n'atteindrons notre ambition de doubler la taille du secteur privé au Gabon durant le prochain mandat, avec en corollaire la création d'environ 80 000 emplois privés, que si nous réussissons à faire émerger un tissu dynamique de PME nationales.

C'est fort de ce constat que je me présente comme le candidat champion des PME et des entreprises gabonaises, celui qui saura le mieux défendre leurs intérêts et les accompagner dans leur développement. Le Gabon a besoin de ces PME. Ces PME peuvent bénéficier d'un appui approprié de l'État, et je compte le leur apporter.

Ma proposition

Je m'engage à mener, lors du prochain mandat, une politique spécifique de soutien aux champions nationaux en devenir, de l'économie gabonaise.

J'organiserai régulièrement, en lien avec les corporations professionnelles, des campagnes de détection de ces champions nationaux en devenir. Une fois identifiés, je les réunirai à l'occasion d'un Symposium des Champions Nationaux, qui permettra de les présenter et de valoriser leurs réalisations. Ces entreprises devront avoir démontré, sur plusieurs années et d'abord sur le marché gabonais, leur capacité de réussites stratégiques et opérationnelles, gage de confiance pour l'avenir.

Je mandaterai le Ministre de l'Économie pour définir, au terme de consultations avec ces entreprises, la politique nationale de soutien aux champions nationaux du secteur privé gabonais. Il s'agira d'identifier les leviers les plus pertinents d'un accompagnement de l'État qui permettra à ces champions de rayonner davantage et de franchir un cap dans leur croissance.

En s'inspirant des bonnes pratiques internationales en la matière, et en tenant compte des spécificités de notre contexte, nous identifierons les mesures d'accompagnement les plus efficaces. Généralement, ces mesures s'inscrivent dans le cadre de politiques de i) pilotage économique stratégique de l'État, ii) facilitation de l'accès au financement, iii) protectionnisme ciblé, iv) facilitation de l'accès à des marchés publics, v) appui à l'acquisition de technologies clés, vi) diplomatie économique de soutien à l'export des champions nationaux, vii) soutien à la labellisation et certification pour une amélioration des standards Qualité.

Grâce à cette politique de soutien aux champions nationaux, nous devrions être capable d'ici 2020 de présenter au minimum une cinquantaine de moyennes à grandes entreprises gabonaises structurées, employant plus de 100 compatriotes chacune, qui seront des emblèmes de notre savoir-faire et seront une source de fierté nationale.

L'impact attendu

- Une cinquantaine de petites, moyennes et grandes entreprises gabonaises, intervenant dans divers secteurs prioritaires et en phase avec les objectifs du PSGE, deviennent des champions nationaux, avec une part significative du marché national et une présence sur les marchés internationaux.

La création d'un statut simplifié pour les opérateurs qui étaient dans le secteur informel

Mon constat

Selon la dernière étude réalisée sur l'emploi au Gabon, en 2010, le nombre de travailleurs informels s'élèverait à 250 000 personnes. C'est plus que le nombre d'actifs du secteur formel, aux alentours de 180 000 personnes. Un pan entier de notre économie échappe en grande partie à la régulation de l'État. Et la majorité des travailleurs du Gabon subit une situation de précarité de l'emploi.

Le principal frein à la formalisation des activités informelles est financier : les coûts engendrés par l'intégration au secteur formel – coûts administratifs, impôts, taxes, charges sociales – paraissent trop élevés pour des opérateurs dont les activités sont faiblement productives et rémunérées. Selon le rapport Doing Business, le délai nécessaire à la déclaration et au paiement des différents impôts et taxes s'élève à 488 heures par an au Gabon contre une moyenne de 308 heures en Afrique Subsaharienne et 176 heures pour les pays européens. La rigidité des procédures administratives constitue un deuxième obstacle : les procédures, lentes et nombreuses, engendrent des coûts difficilement supportables pour les petits opérateurs économiques qui leur préfèrent la flexibilité du secteur informel.

Si nous voulons réguler ces activités et améliorer les conditions de travail des employés du secteur informel, nous ne pourrions pas seulement utiliser le levier du contrôle, de l'obligation et de la répression (cf. création de l'office national des recettes). Nous devons également mettre en place des incitations (cf. action sur la réforme du dispositif des AGR pour financer la hausse de productivité des services domestiques informels) et un cadre légal qui facilite la normalisation de ces activités informelles.

Ma proposition

Je propose de créer un statut simplifié de personne juridique pour les opérateurs qui évoluaient dans le secteur informel. L'objectif est de leur simplifier leurs procédures administratives, qui doivent pouvoir être réalisées en moins de 5 jours pour les procédures les plus courantes, d'unifier leur déclaration fiscale, de leur offrir des allègements fiscaux les 5 premières années, tant sur les revenus de leur activité que sur les salaires de leurs

employés. En contrepartie, les travailleurs du secteur informel cotiseront un certain montant, en fonction de leurs revenus réels, qui alimentera un nouveau fonds de garantie sociale (Fonds 4), distinct du fonds des Gabonais Économiquement Faibles, pour peu que leurs revenus réels dépassent 150 000 FCFA.

La transition vers le secteur formel va permettre d'améliorer les conditions de vie des travailleurs précaires. Les services domestiques concentrent l'essentiel des profils des employés du secteur informel faiblement rémunérés. En plus de leur cotisation à la protection sociale, des cotisations modiques pour les pensions et pour la formation professionnelle seront également prélevées et reversées dans des fonds qui seront abondés par d'autres sources de financement. Je veux étendre aux 250 000 travailleurs précaires des filets de sécurité minimum et des mécanismes qui leur permettront d'améliorer leurs compétences. **Personne ne doit être laissé sur le bord du chemin et oublié par notre système de protection sociale.**

Avec la rationalisation du cadre de perception des recettes liées à l'Office Nationale des Recettes, la création du statut simplifié pour les opérateurs du secteur informel contribuera à l'élargissement de l'assiette fiscale et à l'augmentation des recettes publiques. Nous aurons ainsi plus de moyens pour soutenir notre politique sociale inclusive.



L'impact attendu

- Accompagnement progressif à la transition du secteur informel vers le secteur formel de milliers d'opérateurs.

ENGAGEMENT 7
**Redynamiser l'économie
pour plus de créations d'emplois et de richesses**



Le Plan Stratégique Gabon Émergent a pour ambition de diversifier nos sources de création de richesses et d'emplois et de sortir le Gabon d'un modèle économique basé sur la rente, pour instaurer et consolider un modèle basé sur la production et la transformation locale de nos ressources. **7 ans après avoir lancé cette stratégie, les statistiques nous indiquent que nous avons, en partie, déjà réussi cette transformation. Il nous faut la consolider, l'amplifier et l'accélérer.**

Le pétrole, qui contribuait en 2010 à 45% de la création de richesse dans notre économie, ne pesait plus en 2015 que 23% de notre PIB. Le fait est que, durant cette période, le prix du pétrole a été divisé par 3 et que notre production a continué à baisser. En temps normal, le Gabon serait rentré dans une phase de récession extrêmement douloureuse, comme la vivent d'ailleurs la majorité des pays pétroliers africains. Toutefois, malgré cette baisse de la contribution du pétrole, notre économie a connu une croissance vigoureuse ces sept dernières, de 5,7% en moyenne, quatre fois plus importante que la croissance des sept années précédant mon mandat. Ce résultat a été atteint grâce à une croissance dynamique de filières qui émergent comme de nouveaux moteurs de croissance de l'économie gabonaise, dans les services et l'industrie. **Je suis fier d'avoir engagé mon pays dans la seule voie de salut qui nous permet aujourd'hui d'échapper à une crise économique sévère et de nous frayer pour l'avenir des opportunités à la hauteur de nos atouts.**

Ensemble, nous ferons plus

Force est de reconnaître que nous faisons face, en 2016, à une conjoncture économique internationale particulièrement difficile. Tous nos produits d'exportation, qu'il s'agisse du pétrole, du manganèse, du bois, de l'huile de palme, du caoutchouc, ont vu leur prix fortement chuter sur les marchés ces deux dernières années. Cette situation s'est traduite par des licenciements importants dans la zone économique de Port-Gentil, très liée au pétrole. Plus généralement, l'activité économique a ralenti par rapport aux années précédentes. Et selon la majorité des experts, les prix des matières premières devraient rester à la baisse pour au moins deux ans encore.

Le Gabon ne doit pas vivre cette situation avec fatalisme. Nous ne renoncerons pas à notre ambition d'émergence et de croissance dynamique. Nous nous donnerons les moyens de soutenir les filières économiques qui sont moins dépendantes de la conjoncture internationale. Je pense par exemple à notre secteur du BTP et de la promotion immobilière, je pense à l'économie numérique, au tourisme, à la pêche et l'aquaculture, et bien entendu à l'agriculture. Ce sont autant de filières qui créent massivement des emplois et qui peuvent nous permettre d'offrir des opportunités de qualité à nos jeunes. **Je tiens à affirmer ici, sur la base de faits et réalisations économiques avérés, ma certitude d'être le candidat le mieux à même de redynamiser l'économie pour créer massivement des richesses et des emplois privés,** en cette période d'incertitude liée à une conjoncture économique internationale défavorable.

8 actions phares devraient contribuer à accélérer la transformation structurelle de notre économie et nous permettre d'atteindre notre ambition durant ce mandat, qui est de doubler la taille du secteur privé national, en contribuant à créer **80 000 emplois supplémentaires dans le secteur privé formel :**

- **La poursuite et le renforcement du programme GRAINE.**
- **L'opérationnalisation de la ZERP de l'Ile Mandji.**
- **Le développement du pôle de menuiserie de Nkok.**
- **La création de la Cité Numérique du Savoir.**
- **L'accélération de l'exploration et de l'aménagement minier.**
- **L'aménagement et le développement des Zones d'Intérêt Touristique.**
- **La restructuration de la filière pêche / aquaculture.**
- **La réforme du dispositif des Activités Génératrices de Revenus, notamment pour financer la montée en capacité des petits opérateurs de services informels.**

La poursuite et le renforcement du programme GRAINE

Mon constat

J'ai lancé, le 22 décembre 2014, un programme ambitieux de retour à la terre de nos compatriotes : la Gabonaise des Réalisations Agricoles et des Initiatives des Nationaux Engagés (GRAINE). Ce programme partait d'un constat simple et largement partagé : nous avions délaissé notre agriculture et étions dépendants de l'étranger pour nous nourrir. Nous avons importé en moyenne, ces dernières années, 300 milliards de FCFA de denrées alimentaires par an, soit 25 milliards par mois et plus de 800 millions de FCFA par jour. Nos jeunes et nos populations rurales subissent le chômage, alors même que les activités agricoles ont le potentiel de leur offrir une activité profitable et épanouissante.

J'ai voulu mettre fin à ce non-sens, héritage de notre ancien système rentier, à l'époque où l'activité pétrolière et l'administration publique étaient les deux principaux débouchés. J'ai mis en place une société nationale commune avec la multinationale OLAM, la Société de Transformation Agricole et de Développement Rural (SOTRADER), pour assurer la mise en œuvre du programme GRAINE. Ce programme doit nous permettre d'aménager 200 000 hectares de terres agricoles en parcelles dotées de titres fonciers, qui seront attribuées aux adhérents du programme (objectif de 25 000 adhérents, soit 25 000 emplois agricoles), regroupés dans des coopératives agricoles. Les adhérents reçoivent gratuitement de la part de SOTRADER, en plus d'un titre foncier agricole, un ensemble de services de conseil et de fournitures en intrants, de même que l'engagement de se voir racheter l'ensemble de leur production. Ils ont le choix d'opter entre une production vivrière (manioc, piment, tomates et autres légumes) ou une production de culture de rente (palmiers à huile notamment). **14 186 personnes ont déjà adhéré au programme GRAINE en juillet 2016**, dans les 5 provinces pionnières qui ont vu le démarrage du programme.

Ma proposition

J'entends poursuivre résolument la mise en œuvre du programme GRAINE et atteindre, voire dépasser, les objectifs fixés en termes de création d'emplois et d'aménagement de surfaces agricoles. Pour ce faire, il

nous faudra relever de nombreux défis. Les estimations actuelles font état d'un besoin en investissement de 725 milliards de FCFA entre 2017 et 2023, pour mener à bien le programme GRAINE. Ces investissements doivent permettre d'aménager les surfaces agricoles, de mettre en place les infrastructures de soutien à l'agriculture comme les pistes rurales et le réseau d'irrigation et d'acheter les semences et les intrants. Je mobiliserai les services compétents pour que nous associions des partenaires financiers pour soutenir cet investissement conséquent.

Concernant l'achat de semences, **je souhaite que le Ministère de l'Agriculture, à travers l' Office des Recherches, d'Introduction, d'Adaptation et de Multiplication du matériel végétal (ORIAM), accompagne le projet GRAINE en mettant en place des pépinières d'essai et de qualification des variétés semencières**, afin de renforcer notre patrimoine végétal et d'avoir des semences adaptées aux conditions écosystémiques du Gabon. Pour que le projet GRAINE soit un succès, nous devons renforcer les services support à la compétitivité de l'agriculture. Je demanderai à la SOTRADER d'étudier les conditions d'une restructuration et de l'exploitation de l'ancienne école nationale de développement rural d'Oyem, pour en faire une École des Métiers Agricoles qui réponde aux standards d'excellence des instituts de formation professionnelle.



L'impact attendu

- 25 000 emplois agricoles générés

L'opérationnalisation de la ZERP de l'Île Mandji

Mon constat

Port-Gentil est aujourd'hui extrêmement dépendant de l'activité pétrolière. La relance de l'exploration, ainsi que les prix favorables du baril entre 2010 et 2013, ont contribué au dynamisme des services parapétroliers, qui ont créé 4000 emplois durant cette période. Le gouvernement a travaillé étroitement avec les acteurs du secteur pour développer le contenu local dans les activités de sous-traitance des majors pétroliers et favoriser l'émergence de PME gabonaises fortes.

La chute drastique du prix du baril à partir de 2014 a malheureusement inversé la tendance, hypothéquant les 2/3 de ces emplois. C'est pour éviter cette trop forte dépendance à la conjoncture du prix du baril de pétrole, que le PSGE ambitionne de faire de Port Gentil un cluster de l'industrie pétrochimique à l'horizon 2025. Au regard de ses dotations naturelles en hydrocarbures, le Gabon a le potentiel de développer une industrie pétrochimique à rayonnement sous-régional, avec des unités de production d'engrais, de dérivés chimiques du pétrole (plastiques, nylon, produits en polystyrène) ou de raffinerie de pétrole. Le principal levier pour concrétiser cette ambition sera l'aménagement d'une Zone Economique à Régime Privilégié à l'Île Mandji, qui servira de plateforme logistique pour le développement de la filière pétrochimique.

Ma proposition

Je m'engage à apporter une solution aux problèmes économiques rencontrés actuellement par nos compatriotes de Port-Gentil. **Je créerai, lors du prochain mandat, la ZERP de l'Île Mandji, qui verra l'installation et l'entrée en production de premières unités de production pétrochimique.** Nous ferons à l'Île Mandji ce que nous avons réussi à faire à Nkok : une plateforme logistique efficiente qui attire des investisseurs nationaux et internationaux désireux de développer des activités de transformation industrielle. L'Île Mandji présente l'avantage de se situer à proximité des centres d'approvisionnement en hydrocarbures, de même que du phosphate et des terres rares du Moyen-Ogooué (Mabounié), composants importants pour la production d'engrais, qui pourraient y être acheminés par voie fluviale. Le site de l'Île Mandji est particulièrement

indiqué en ce qu'il pourra bénéficier d'infrastructures de qualité à proximité, comme le nouvel aéroport international de Port-Gentil ou le terminal pétrolier du Cap Lopez.

La ZERP de l'Île Mandji sera aménagée sur près de 950 hectares réservés aux implantations industrielles, à quoi s'ajouteront 380 hectares pour une zone résidentielle réservée aux habitations, un village numérique sur 412 hectares et de nouvelles installations portuaires et commerciales. Je ferai de la mobilisation de partenaires privés prêts à nous accompagner dans la réalisation de ce projet, d'un coût estimé à un peu plus de 500 milliards de FCFA, une priorité de notre action de promotion des investissements.

Lors du mon mandat écoulé, des investisseurs de référence ont exprimé leur intérêt à construire une grande raffinerie de pétrole ainsi qu'une usine de production d'engrais. Je veillerai à ce que les négociations entamées aboutissent et que ces unités industrielles entrent en production au cours du prochain mandat. Ces unités industrielles permettront, au-delà de la simple extraction et commercialisation de pétrole brut, de faire émerger une filière pétrochimique nationale forte. Port-Gentil sera alors moins dépendante de l'évolution du prix du baril de pétrole.



L'impact attendu

- 5000 emplois générés

Le développement du cluster du meuble de Nkok

Mon constat

L'interdiction de l'exportation des grumes, entrée en vigueur en 2010, est l'une des premières mesures que j'ai prise après avoir été élu Président de la République Gabonaise. Cette mesure a marqué notre détermination à transformer localement nos ressources et enclencher une réforme profonde de notre filière bois. Les opérateurs se sont résolus à investir dans des unités de transformation du bois. La productivité, la compétitivité et la valeur ajoutée globale de la filière se sont renforcées.

Toutefois, les études menées en 2016 sur la filière bois montrent que la production nationale demeure concentrée à plus de 60% dans des produits de 1ère transformation (sciage, placage), qui se vendent à des niveaux de prix sept fois plus faibles, en moyenne, que des produits de mobilier, à quantité équivalente. Comparativement aux filières bois les plus compétitives à l'international, notre positionnement sur la chaîne de production ne nous permet pas encore de capter le maximum de valeur ajoutée de la filière.

Au regard du poids économique et social du secteur du bois, et de son potentiel de développement, il est indispensable que nous franchissions une nouvelle étape et que nous soutenions la remontée de la chaîne de valeur de cette filière.

Ma proposition

Je compte appuyer le développement d'un cluster du meuble à Nkok. Les installations nécessaires à ce cluster ont déjà été mises en place, dans le cadre d'une initiative portée par Gabon Special Economic Zone (GSEZ), co-entreprise entre l'Etat Gabonais et la multinationale OLAM, en charge de l'exploitation de la ZERP de Nkok. GSEZ a aménagé à Nkok un espace de 40 000 m². Deux séchoirs à bois et un showroom commun de 9000 m² ont également été installés. Cet espace sera mis à disposition d'une centaine de menuisiers, notamment des opérateurs qui fonctionnent aujourd'hui dans le secteur informel, à faible productivité.

Ces artisans menuisiers bénéficieront du matériel mis en commun, d'une formation technique, d'une aide à la mobilisation de financements bancaires ou autres, de

conseil managérial et d'une vitrine commerciale. Dans le cadre de cette incubation, l'objectif est de leur permettre de produire en masse des meubles de qualité et de les faire entrer dans le secteur formel de l'économie en évoluant des activités de simple menuiserie à celles d'ébénisterie de plus en plus modernes et de qualité.

Grâce à ce cluster, nous pourrons faire émerger rapidement un tissu dense de PME de l'ameublement. Notre espoir est que la qualité de leur production impose progressivement, au niveau national comme international, un label Gabon synonyme de qualité supérieur, d'innovation dans l'ameublement et d'utilisation d'essences de bois prisées et recherchées.

Pour garantir des débouchés économiques à ce cluster, je demanderai au Ministre du Budget de s'assurer que notre administration achète quasi exclusivement des meubles du Gabon. L'objectif est que les milliards que nous dépensons en mobilier profitent désormais à nos producteurs nationaux. Il nous faut développer et valoriser un mobilier national.



Les impacts attendus

- Une centaine de PME de menuisiers accompagnés dans le cadre du cluster du meuble.
- Une production de meubles qui contribue à plus de 40% de la valeur ajoutée de la filière bois (contre 5% en 2013)
- Un label meuble du Gabon reconnu à l'international pour sa qualité.

La création de la Cité Numérique du Savoir

Mon constat

En 2016, le Gabon compte plus de 200 000 utilisateurs qui effectuent régulièrement des transferts d'argent via leur téléphone mobile. Nous faisons partie des rares pays dans le monde où le nombre de comptes mobile money est supérieur aux comptes bancaires traditionnels. Le Gabon est un pionnier africain dans l'adoption de la 4G et nos consommateurs adoptent très vite les nouvelles applications technologiques dans leur vie quotidienne.

Toutefois, l'éventail de services offerts autour des transferts d'argent par téléphonie mobile demeure encore faible. L'enjeu consiste, pour les années à venir, à promouvoir une masse critique d'entreprises nationales qui développent des services et du contenu numérique adaptés aux besoins de la population. L'économie numérique est aujourd'hui l'une des filières les plus dynamiques au monde. Les activités économiques organisées autour de l'usage des technologies de l'information et de la communication ont donné naissance à des multinationales qui sont devenues des géants en moins d'une décennie.

Par leurs fonctions d'automatisation, de dématérialisation, de désintermédiation et de ré-intermédiation des processus, les TIC bouleversent les chaînes de valeur mondiales. A ce titre, l'économie numérique constitue un accélérateur de l'émergence. Nos jeunes entrepreneurs l'ont bien compris, qui s'investissent en grande majorité dans des activités de e-commerce ou e-services. Je souhaite donner plus d'ampleur à cette dynamique et en faire un levier de création massive d'emplois pour nos jeunes.

Ma proposition

Pour renforcer notre écosystème numérique et lui donner un avantage compétitif décisif en Afrique, **je propose de créer une Cité Numérique du Savoir, véritable hub technologique.** Située dans l'agglomération de Libreville, idéalement dans la zone de Bikélé, cette Cité Numérique du Savoir accueillera le nouveau campus de l'Institut Africain d'Informatique, qui sera réformé et disposera des moyens nécessaires pour devenir une école d'excellence dans la formation en ingénierie informatique. La Cité disposera d'un statut fiscal proche

de celui des Zones Économiques à Régime Privilégié pour attirer les investisseurs du secteur des technologies à s'installer au Gabon.

Le Fonds de Développement du Numérique, qui sera créé et opérationnalisé au début du prochain mandat, contribuera à mobiliser les fonds nécessaires à la création de cette cité. Il sera lui-même logé à l'intérieur de cette zone et contribuera ensuite au financement des start-up gabonaises de l'économie numérique. Le datacenter national, dédié au secteur privé, y élira également domicile. Nous mènerons une promotion active pour attirer des investisseurs de services d'off-shoring, des multinationales technologiques à la recherche d'un hub pour l'Afrique centrale francophone.

Cette Cité Numérique du Savoir a vocation à faire de Libreville un centre dynamique des connaissances et de l'entrepreneuriat numérique en Afrique. Nous développerons des talents individuels et collectifs qui iront ensuite à la conquête de parts de marché au-delà du Gabon, en Afrique et dans le monde. Elle jouera un rôle central dans la reconfiguration urbaine de l'agglomération de Libreville, qui doit elle-même s'imposer comme un carrefour de la création et des affaires en Afrique centrale.



L'impact attendu

- 2 000 emplois générés par l'économie numérique

L'accélération de l'exploration et de l'aménagement minier

Mon constat

La valorisation du potentiel minier et la transformation locale de nos ressources minières est une orientation majeure du Plan Stratégique Gabon Émergent. Bien que le Gabon dispose d'un sous-sol très riche en ressources minérales diversifiées, le pays n'exploitait plus que du manganèse en 2009. **Lors du premier mandat, nous avons relancé l'exploitation industrielle de l'or et mis en service la plus grande unité de transformation de manganèse d'Afrique, à Moanda.** Plus globalement, nous avons relancé l'exploration minière : les permis d'exploration ont plus que doublé en à peine sept ans, grâce à nos efforts de promotion internationale et à la création de la Société Équatoriale des Mines.

Le secteur minier traverse toutefois une période difficile, au niveau mondial. Le prix du manganèse a ainsi diminué de manière constante entre 2010 et 2016 : il est passé d'un niveau de 800 \$US la tonne à un niveau de 350 \$US en 2016. Cette situation, subie également par les principaux autres métaux, a conduit les industriels miniers à réduire drastiquement leurs investissements tant dans l'exploration, que l'extraction et la transformation industrielle des minerais. Le Gabon n'a pas échappé à ce gel des investissements. Toutefois, cette situation n'a rien d'extraordinaire dans le secteur minier, qui est une activité cyclique, avec une succession de phases de prix à la hausse, puis à la baisse. Le développement du secteur minier est un choix stratégique de long terme pour le Gabon. Nous gagnons donc à mettre en œuvre aujourd'hui des investissements contra-cycliques, qui nous permettront de mieux tirer parti de la reprise du secteur lorsque les prix remonteront.

Ma proposition

Je compte accentuer l'effort d'exploration et d'aménagement de mines. Pour cela, j'accentuerai notre effort de promotion des opportunités d'investissement auprès des juniors du secteur minier, plus susceptibles de prendre des risques dans l'exploration. En association avec la Société Équatoriale des Mines, des partenariats attractifs leur seront proposés pour étendre et accroître l'exploration minière de notre territoire. Je demanderai au Ministère des Mines de **finaliser la mise en ligne**

de notre cadastre minier pour rendre disponible aux investisseurs l'information existante sur les relevés miniers. Cela contribuera à crédibiliser techniquement les opportunités que nous présentons aux investisseurs et à faciliter la concrétisation de leurs investissements.

Nous finaliserons lors du prochain mandat la caractérisation du potentiel minier de Bélinga et lèverons les contraintes à sa faisabilité économique. Nous finaliserons les études techniques et économiques préalables à la valorisation du site et mènerons de premières actions de viabilisation. Ce projet aura un impact majeur sur notre économie et revitalisera la province de l'Ogooué Ivindo. Je compte faire avancer au maximum la phase préparatoire de ce projet afin que l'État soit ensuite en position de force pour négocier la valorisation du site par une multinationale minière, en sécurisant les intérêts économiques, sociaux et environnementaux du Gabon, ce qui n'avait pas été fait précédemment.

Enfin, **je veillerai à faire entrer de nouveaux investisseurs au capital de la société Maboumines,** en charge de la valorisation du site de Mabounié, qui recèle du phosphate et des terres rares. La valorisation de ce site minier doit démarrer lors du prochain mandat et sera déterminante non seulement pour notre filière minière, mais également pour le cluster pétrochimique de Port-Gentil.



Inauguration de l'École des Mines de Moanda

L'impact attendu

- La diversification des minerais exploités au Gabon et la création de centaines d'emplois.

L'aménagement et le développement des Zones d'Intérêt Touristique

Mon constat

Le Gabon est doté d'un important potentiel touristique, du fait de ses paysages et de sa biodiversité exceptionnels, susceptibles d'attirer les touristes à la recherche de sites naturels originaux et préservés, mais aussi pouvant servir de cadre et de paysage pour la création artistique et l'industrie audiovisuelle et cinématographique. Toutefois, malgré les atouts naturels de notre pays, l'activité touristique demeure très peu développée. Nous accueillons environ 150 000 touristes internationaux par an, essentiellement pour des séjours de courte durée, liés à des déplacements d'affaires, quand un pays comme la Namibie accueille un million de touristes en moyenne.

Dans tous les pays développés, le tourisme et l'hôtellerie font partie des activités qui créent le plus d'emplois. Le manque à gagner en termes de création d'emplois est donc particulièrement préjudiciable au Gabon. Le faible développement du tourisme dans notre pays tient à l'existence de nombreux facteurs bloquants. Nous avons des sites exceptionnels mais pas vraiment de « produits touristiques » : il nous manque toute une série de services connexes indispensables pour vendre la destination à des clients qui payeraient chers pour venir de l'étranger chez nous. Notre offre d'hébergement, y compris pour le tourisme d'affaires, demeure limitée et est principalement concentrée sur Libreville. Si nous voulons que le tourisme et l'hôtellerie créent les milliers d'emplois que nous permet d'espérer notre potentiel, et contribue ainsi à la réduction du chômage, il nous faut prendre des mesures d'envergure pour renforcer notre attractivité, notre compétitivité touristique et la promotion de la destination Gabon.

Ma proposition

Dans le cadre du nouveau code du tourisme, je créerai le statut de Zone d'Intérêt Touristique, qui permettra de i) préempter du foncier sur des spots touristiques préférentiels qui ne seraient pas valorisés, ii) de mener une promotion ciblée auprès des investisseurs potentiels à qui des facilités d'acquisition du foncier seront proposées, iii) de faire converger l'action du secteur public et du secteur privé pour une réhabilitation et construction de routes, ports, gares, aéroports facilitant l'accessibilité des ZIT et enfin iv)

de faciliter l'aménagement prioritaire de ces sites en infrastructures d'eau, d'assainissement, d'électricité, de services de santé et de télécommunication, via la mobilisation coordonnée du secteur public et privé. En lien avec les collectivités locales, l'Agence Gabonaise du Tourisme veillera à la mise en place de services collectifs indispensables à la qualité de service dans ces zones touristiques, comme par exemple le nettoyage des plages ou l'installation de bancs publics, d'aires de jeux et d'aires de repos.

Mon objectif, au cours du prochain mandat, est de **favoriser le développement d'une centaine de grands et petits projets touristiques qui fassent émerger six grandes zones touristiques attractives.** Pour Libreville, mon ambition est d'en faire le carrefour du tourisme d'affaire en Afrique centrale, tout en offrant une expérience nature didactique et relaxante à proximité. Je souhaite faire de la Lopé un lieu de découvertes de trésors archéologiques au milieu de paysages grandioses. Le Sud Côtier (d'Omboué à Mayumba) a vocation à offrir aux touristes une expérience unique d'observation rapprochée de grands animaux de la forêt tropicale et de la façade Atlantique, ainsi qu'une dimension historique et culturelle. Le nouvel aéroport international doit nous permettre de faire de Port-Gentil une plateforme unique en Afrique centrale dédiée à l'organisation de rencontres et d'événements liés à l'industrie pétrolière. Dans le Haut-Ogooué, nous devons capitaliser sur la présence de la COMILOG pour en faire un centre d'affaire régional spécialisé sur l'industrie minière, avec des activités complémentaires d'écotourisme et de loisirs. Enfin, nous pouvons faire de Lambaréné une ville dynamique, dédiée à la détente et aux rassemblements festifs valorisant la culture gabonaise et de découverte des lacs du Moyen Ogooué.

L'impact attendu

- Des milliers d'emplois générés par le tourisme et l'hôtellerie.

La restructuration de la filière pêche / aquaculture

Mon constat

Les Gabonais sont les premiers consommateurs de poisson en Afrique centrale, avec une consommation moyenne annuelle de 40 kg / habitant. Toutefois, malgré notre littoral maritime de 850 km, nos 20 000 km² de bassins naturels propice au développement de l'aquaculture, nous importons pour une valeur moyenne annuelle de 15,5 milliards de FCFA notre consommation en produits halieutiques.

L'absence d'infrastructures de débarquement pour les bateaux de pêche artisanale et industrielle a fortement contraint la compétitivité de notre filière, longtemps reléguée au secteur informel. En ce qui concerne la pêche industrielle, notamment la pêche au thon, l'accord signé avec l'Union Européenne prévoit qu'un minimum de 30% des prises soient débarquées sur nos côtes. Cet accord n'est malheureusement pas applicable aujourd'hui, en raison de l'absence d'infrastructures de débarquement susceptibles d'accueillir ces navires. Le manque à gagner économique est très important.

J'ai voulu mettre un terme à cette situation. C'est pourquoi, **dans le cadre de l'extension en cours du port d'Owendo, il est prévu la construction d'un grand quai de débarquement pour les bateaux de pêche.** Ce quai va offrir l'infrastructure indispensable au développement du secteur de la pêche au Gabon. L'enjeu est de capitaliser au mieux sur cette nouvelle infrastructure.

Ma proposition

Je souhaite relancer, dès la mise en service du nouveau quai de débarquement des bateaux de pêche du port d'Owendo, le Partenariat Public Privé Tropical Holding. Dans le cadre de ce PPP, nous avons mis en place une usine de conserverie de sardines/thons, au cours du mandat précédent. Toutefois, faute d'infrastructure de débarquement, cette usine a rencontré des difficultés d'approvisionnement. Le nouveau quai devrait permettre de lever cette contrainte et de relancer ce projet qui contribuera à notre souveraineté alimentaire.

Le PPP Tropical Holding a pour ambition d'investir dans les différents segments de services liés à la pêche, pour renforcer notre grappe d'activité nationale. **Une unité de**

mareyage et de valorisation de la pêche fraîche issue de la pêche artisanale devrait ainsi voir le jour. Le PPP prévoit également de créer une usine de

production de farine de poisson, qui valorise les sous-produits et les écarts de pêche, qui sont aujourd'hui jetés ou perdus. Demain, cette farine de poisson permettra de mettre à disposition à coût compétitif sur notre marché de l'alimentation animale et des produits parapharmaceutiques.

Tropical Holding jouera le rôle d'entreprise tête de grappe, qui tire vers le haut les petits opérateurs de la filière. De nouveaux débouchés économiques seront possibles pour eux, et Tropical Holding veillera à accompagner la montée en capacités et en qualité de service de ces opérateurs. Il est ainsi prévu de mettre en place un chantier naval susceptible d'apporter son appui technique à l'ensemble de la flotte de pêche du Gabon et de la façade atlantique de l'Afrique centrale.

Avec le nouveau quai, nous pourrions désormais débarquer au moins 30% des captures des thoniers européens. Cela nous permettra de capter beaucoup plus de valeur ajoutée, à prise équivalente.

Enfin, j'engagerai les services de promotion des investissements à attirer les investisseurs dans la production aquacole. Notre pays dispose d'un potentiel énorme dans ce domaine qui ne demande qu'à être valorisé. En effet, les ressources naturelles sont disponibles, le marché de consommateurs existe, il reste à structurer une offre de production compétitive. J'ai l'ambition, pour les sept prochaines années, de faire en sorte que le Gabon, enfin, valorise pleinement son potentiel aquacole.

Les impacts attendus

- Création de plus d'un millier d'emplois dans la pêche et l'aquaculture.
- Débarquement d'au moins 30% des captures de pêche des navires européens.
- Augmentation de l'offre locale et baisse du prix du poisson.

La réforme du dispositif des AGR pour financer la montée en capacité des petits opérateurs de services informels

Mon constat

La majorité des 250 000 emplois informels concerne des services domestiques, notamment des services à la personne (transport, gardiennage, ménages, coutures, coiffure), le petit commerce ou la restauration. Ces filières se caractérisent par un nombre important d'opérateurs peu structurés et peu productifs. De nombreuses raisons expliquent la faible productivité des services domestiques : une production limitée qui ne permet pas de réaliser des économies d'échelle, un accès difficile au financement qui contraint les capacités à investir, des locaux et des infrastructures inadaptées à l'activité, le recours à des moyens techniques peu performants.

Parmi les différents secteurs d'activité, les services domestiques informels sont ceux qui disposent du plus fort potentiel de gains de productivité et d'augmentation de leur valeur-ajoutée. A cela s'ajoute le fait que les travailleurs du secteur informel font partie des catégories les plus vulnérables de la population. Transformer leurs conditions de travail, leur donner de nouvelles opportunités de développement, est un puissant levier de réduction de la pauvreté, et sans doute même le plus efficace. En améliorant la productivité des services domestiques informels, nous pouvons contribuer à la fois à la diversification économique et à la réduction de la pauvreté.

Ma proposition

La promotion d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour les Gabonais Économiquement Faible était une composante centrale de la stratégie d'investissement humain du Gabon, définie en décembre 2013. A l'expérience, j'ai acquis la conviction de la nécessité de redimensionner les modalités de mise en œuvre du programme de promotion des AGR. **Je souhaite désormais faire des travailleurs du secteur informel le cœur de cible des AGR.** Je veux orienter les 200 milliards de FCFA prévus pour ce programme dans le financement d'infrastructures de soutien à la montée en capacités et à la hausse de la productivité des travailleurs de l'informel.

Concrètement, je souhaite inciter les mamans qui vendent au marché à se mettre en coopérative, à rassembler

leur épargne, et à co-investir dans l'acquisition, par exemple, de chambres froides, de locaux et d'étalages répondant aux normes qualité en vigueur. L'Etat, via le programme des AGR, co-investira à leur côté, et mettra à disposition des facilités foncières, ou autres. Nous les accompagnerons, au besoin, à la souscription de prêts bancaires pour compléter le financement, en appuyant la structuration du dossier de demande de crédit. Je souhaite faire de même pour les coiffeurs, les couturières, les femmes de ménages, les assistantes maternelles (nounous), les mécaniciens, tous ces petits métiers qui, s'ils se regroupent et investissent dans des équipements plus modernes, peuvent connaître un gain important de productivité et de qualité de service.

Je demanderai à l'ANPI-Gabon de développer une expertise sectorielle pointue pour pouvoir accompagner ces coopératives de service à choisir des modèles d'affaires pertinents. Un accompagnement conseil qualité leur sera dispensé pour les aider à hausser leurs standards et augmenter la valeur de leurs produits et services.

Nous ne pouvons plus ignorer notre économie informelle. L'État Gabonais doit soutenir ces opérateurs, les accompagner, les appuyer pour qu'ils se développent. Au nom de l'égalité des chances, **j'entends rompre avec le passé et être le candidat qui s'adresse enfin à ces personnes et réponde à leurs besoins spécifiques.** La majorité des Gabonais actifs travaille dans ces services. Nous devons leur permettre de croître et de se développer. Le développement du Gabon passe par leur émancipation économique. Je réduirai la distance qui les sépare du secteur financier public et privé et mettrai les services administratifs à leur service. La réforme des AGR sera un premier pas important en ce sens.

Les impacts attendus

- Transition d'au moins 20 000 emplois du secteur informel vers le secteur formel.
- Forte hausse de la création de richesses des services domestiques

ENGAGEMENT 8

Renforcer l'égalité des chances par l'éducation



L'éducation joue un rôle crucial pour assurer une réelle égalité des chances au sein de la société. Elle permet aux individus de développer des savoirs et des compétences qui leur offrent de nouvelles perspectives d'évolution sociale et contribuent à l'amélioration de leur niveau de vie. A ce titre, il est essentiel que tout jeune Gabonais(e), quelles que soit les ressources de son milieu familial, ait accès à une éducation de qualité. C'est le rôle de l'éducation publique de s'assurer de cela.

Force est de constater que la qualité de notre système éducatif public n'est pas satisfaisante. Nous avons l'un des taux de redoublement parmi les plus élevés d'Afrique et du monde, de près de 30% des effectifs. La dégradation de l'enseignement dans le secteur public tend à générer un système à deux vitesses, dans lequel les familles les plus aisées scolarisent leurs enfants dans des établissements privés, généralement positionnés sur un segment de qualité supérieure. Ce système risque de perpétuer et d'approfondir les inégalités, si rien n'est fait.

Ces sept dernières années, j'ai beaucoup fait pour renforcer notre politique publique d'éducation. **J'ai amélioré les conditions d'apprentissage des élèves**, en revalorisant de 25% en moyenne et en doublant le nombre de bénéficiaires des bourses scolaires. En faisant construire de nouveaux établissements et de nouvelles salles de classe, j'ai contribué à améliorer les conditions d'apprentissage de 40 000 élèves et étudiants. **J'ai également amélioré les conditions des enseignants**, en augmentant les effectifs de 6 000 agents recrutés et en revalorisant le salaire moyen d'un enseignant de 43%.

Ensemble, nous ferons plus

Mon ambition, en ce qui concerne le secteur de l'éducation, reste inchangée. Il s'agit avant tout d'assurer une éducation de qualité et mieux adaptée à tous les niveaux d'enseignement, d'améliorer l'enseignement de base, de moderniser l'éducation secondaire et supérieure et d'encourager la formation professionnelle continue. Les acquis dans ce secteur, m'ont incité à **orienter mon action sur les capacités d'accueil et surtout l'amélioration des contenus pédagogiques disponibles.**

La réforme réussie de notre éducation est l'une des clés du progrès social et du développement économique du Gabon. Elle est essentielle à la lutte contre les inégalités dans notre société. J'entends en faire un succès indéniable en actionnant trois leviers d'action :

- **La poursuite du programme de renforcement des infrastructures préscolaires et scolaires**
- **La révision des programmes d'enseignement préscolaire et scolaire**
- **La mise en place du dispositif de rééducation et de réinsertion des jeunes délinquants**

La poursuite du programme de renforcement des infrastructures préscolaires et scolaires

Mon constat

Du fait du boom démographique, d'importants efforts doivent être menés dans les années à venir en vue de garder le même taux de scolarisation, d'environ 96%, que nous connaissons aujourd'hui.

La population du Gabon a triplé depuis son indépendance, passant de 498 823 habitants en 1960 à 1 802 728 en 2013, selon les résultats de la dernière enquête démographique réalisée. D'ici 2035, l'effectif des élèves scolarisables va pratiquement doubler par rapport à 2009. Les infrastructures d'accueil vont donc devoir fortement évoluer pour accueillir ces nouvelles cohortes d'élèves.

Depuis 2009, nous avons construit 300 salles de classe et réhabilité 554 autres, au primaire et au collège, qui accueillent au total 13 500 élèves. Par ailleurs, 25 000 lycéens ont vu leurs conditions d'apprentissage s'améliorer grâce à la réhabilitation de 23 lycées et CES sur l'ensemble du territoire. Au total, en comptant les 2400 places d'amphithéâtres rénovés à l'Université Omar Bongo et l'Ecole Nationale Supérieure d'Enseignement Technique, **ce sont 40 000 élèves et étudiants qui ont vu leurs conditions d'apprentissage s'améliorer grâce aux travaux d'extension des infrastructures scolaires menés.**

Malgré ces résultats très encourageants, la surpopulation des salles de classe dans les écoles publiques demeure la norme. Il nous faudra donc augmenter massivement l'effort d'extension du réseau pour espérer faire bouger les lignes dans ce domaine. Il nous faudra également continuer à investir pour l'avenir, pour que les jeunes de demain puissent compter sur un système éducatif capable d'accueillir de nouvelles générations de plus en plus nombreuses.

Ma proposition

Le Gouvernement a négocié avec l'Agence Française de Développement (AFD) la mise à disposition d'une ligne de financement de 101 milliards de FCFA, qui sera dédiée à un plan d'investissement dans les infrastructures scolaires. Le protocole d'accord signé avec l'AFD prévoit que nous construisions et équipions 9 collèges et 8 écoles primaires supplémentaires à Libreville et Port-

Gentil. 25 000 élèves seront impactés positivement par la mise à disposition de ces nouvelles infrastructures.

Enfin, dans le cadre de mon engagement à appuyer l'émancipation des femmes et leur intégration au marché du travail, je prévois de lancer un plan d'investissement d'envergure dans le pré-primaire, pour construire 700 crèches et améliorer en quantité et en qualité l'offre nationale de garderie et d'éducation à l'éveil des enfants en jeune âge. Il y a consensus aujourd'hui dans la communauté scientifique de l'éducation sur la criticité de l'éducation à l'éveil pour le reste du parcours scolaire des enfants. Nous devons faire en sorte que les mamans aient des lieux appropriés pour laisser en toute sécurité leurs enfants en bas âge, et que ces enfants puissent recevoir des cours d'éveil par un personnel formé et qualifié. Nous pouvons créer dans ce secteur, où la demande est très forte et l'offre encore embryonnaire, plus de 7000 emplois, essentiellement féminins.

Je solliciterai les services de promotion des investissements pour convaincre des opérateurs privés à investir dans la construction et l'exploitation de crèches. L'État pourra appuyer ces investissements par la mise à disposition d'emprises foncières viabilisées et par la certification des écoles répondant aux standards de qualité attendus.



Les impacts attendus

- Construction de 9 collèges et de 8 écoles primaires publiques.
- Construction de 700 crèches.

La révision des programmes d'enseignement préscolaire et scolaire

Mon constat

A l'heure de l'accélération des changements technologiques, économiques, des habitudes culturelles et sociales, la permanence de nos programmes scolaires, qui ont peu ou pas changé depuis plusieurs décennies, interpelle.

Le fait que le taux de redoublement des élèves dans notre éducation primaire et secondaire soit l'un des plus élevés au monde en dit long sur le déficit de performance de notre système éducatif. Nous ne changerons pas cette donne en améliorant seulement les conditions d'existence des étudiants et des enseignants. C'était une première étape nécessaire, que nous avons mené, mais qui doit désormais être renforcée par d'autres mesures, qui ciblent prioritairement les contenus pédagogiques.

A l'ère du numérique, de nouveaux outils sont à notre disposition pour réformer nos contenus pédagogiques d'une manière qui nous aurait été impossible il y a peu. En transformant les conditions d'élaboration, de partage et d'exploitation des connaissances, le numérique transforme les savoirs eux-mêmes. En transformant la manière dont on travaille, il transforme aussi les compétences-clés dans nos sociétés. Dès lors, le numérique devrait changer à la fois la manière dont on enseigne - modification du triangle pédagogique (professeur, savoirs, élève) avec un enseignant qui devient un facilitateur -, et ce que l'on enseigne : les disciplines comme les méthodes, le « socle de compétences » comme les modes d'évaluation.

Nous gagnons à modifier progressivement les modalités pédagogiques de notre système éducatif pour prendre en compte les évolutions de notre société connectée, où les savoirs sont désormais numérisés et accessibles au plus grand nombre. L'enjeu n'est plus de transmettre une information, mais de rendre autonome celui qui apprend, favoriser le travail collaboratif, l'innovation, l'esprit d'initiative tout en renforçant les interactions entre l'apprenant et le professeur, le maître ou le formateur, le tout en favorisant son émancipation par l'acquisition et la validation de savoirs et de compétences.

La technologie numérique permet aujourd'hui de réaliser des bonds qualitatifs et quantitatifs révolutionnaires en termes de services d'éducation. Le Gabon ne doit pas faire preuve de conservatisme en la matière mais, au contraire, faire partie

de ceux qui acquièrent un avantage compétitif en tirant le meilleur des possibilités de l'innovation technologique.

Ma proposition

Je propose de créer une plateforme pédagogique en ligne, qui diffuse les apprentissages nécessaires à l'acquisition des connaissances clés dans l'éducation primaire, au collège et au lycée. Cette plateforme pourra venir en appoint aux enseignements classiques, être disponible à tout moment sur tous les terminaux connectés à internet. Nous ferons au début l'acquisition de contenus pédagogiques existants et investiront progressivement dans l'élaboration de notre propre contenu pédagogique, notamment dans des domaines qui nous sont particuliers, comme l'histoire, la géographie et l'éducation civique gabonaises. Ces contenus pédagogiques serviront également à harmoniser l'enseignement des instituteurs, qui pourront s'y référer régulièrement, et intervenir progressivement dans un rôle de facilitateur, de répétiteur et d'accompagnateur des élèves, en se concentrant sur des activités d'encadrement et de conseils à plus forte valeur ajoutée.

L'État accompagnera cette conversion au numérique de l'école en raccordant les différents établissements, dans un premier temps ceux de Libreville, Port-Gentil et Franceville, à la fibre optique, et en installant le matériel informatique nécessaire à l'exploitation de la plateforme pédagogique dans les salles de classe.

Cette plateforme pédagogique renforcera l'égalité des chances parmi les enfants, en permettant à tous d'avoir accès depuis chez eux à des cours particuliers, sans avoir à payer et, donc, indépendamment du revenu de leurs parents.

Cette réforme du contenu pédagogique doit également nous donner l'opportunité d'introduire de nouvelles matières dans l'enseignement primaire, incontournables dans l'acquisition des savoirs à notre époque. Le codage informatique et l'anglais doivent faire l'objet d'initiation très tôt dans le cursus, avec des programmes qui se renforcent progressivement. Nous devons combler également notre retard dans l'acquisition des acquis dans les matières scientifiques. La réforme de notre méthode pédagogique d'enseignement pourrait y contribuer.

L'acquisition de contenus pédagogiques clé en main, issus des meilleurs standards internationaux de notre époque, nous permettra d'accélérer ces transitions.

Cette réforme s'inscrira dans le cadre d'un dialogue avec le corps enseignant et commencera au niveau de l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique. Elle prendra sans doute un certain temps à remodeler notre système éducatif, mais j'ai la certitude que **c'est en suivant ce chemin que nous ferons de nouveau de notre système d'enseignement public un lieu d'excellence**, où il est possible à n'importe quel enfant

Gabonais de trouver un cadre où il pourra s'épanouir et cultiver son talent et son mérite.

L'impact attendu

- Une forte baisse du taux de redoublement, une amélioration des connaissances acquises et du taux de réussite aux examens.



La mise en place du dispositif de rééducation et de réinsertion des jeunes délinquants

Mon constat

En 2010, nous avons décidé de distinguer la justice qui s'applique aux adultes délinquants, de celle qui s'applique aux mineurs ayant commis des actes de délinquance. Cette décision, actée par la loi 39/2010 qui crée les tribunaux pour mineurs, est conforme aux engagements pris par le Gabon dans le cadre de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant.

Elle répond également à ma conception de la justice, qui doit être réparatrice autant que punitive. Nos jeunes sont le produit de leur environnement, et il arrive parfois que cet environnement les conduise, avec de mauvais conseils ou des mauvaises fréquentations, à commettre des actes graves qui méritent une sanction. Toutefois, notre système doit être en mesure d'offrir une seconde chance à ces jeunes, de leur donner de nouvelles références, un nouveau cadre de socialisation, qui leur permette d'éviter d'entrer dans une spirale sans fin liée à la délinquance et à l'incarcération. C'est également cela ma conception de l'égalité des chances.

Avant l'entrée en vigueur de cette loi, les mineurs étaient jugés par les mêmes juridictions que les adultes et les mêmes procédures leur étaient applicables. Désormais, **une justice adaptée s'applique aux mineurs, qui privilégie des mesures de protection, d'assistance, de surveillance ou d'éducation par rapport à l'application de peines, lorsque le juge estime que le mineur peut être réinséré dans la société sans risque pour la population.** Les affaires pénales des mineurs sont désormais traitées séparément de celles des adultes.

Toutefois, pour les mineurs pour qui des peines d'emprisonnement sont prononcées, il n'existe pas encore de centre pénitentiaire qui leur soit dédié. De ce fait, notre réforme doit être prolongée et consolidée.

Ma proposition

Je propose de construire un centre de rééducation des jeunes délinquants, placé sous la tutelle de l'armée. Ce centre accueillera tous les mineurs condamnés à une peine d'emprisonnement. Un programme de rééducation et de resocialisation autour des valeurs

de l'effort, du respect de l'autorité, de l'amour de la patrie, de protection de notre Nature sera conçu, pour structurer ces jeunes autour de valeurs fortes et saines. Des activités techniques professionnalisantes leur seront également enseignées, en mécanique, électricité, plomberie, agriculture, entre autres.

Je souhaite que ces jeunes trouvent dans ce cadre l'opportunité de reprendre leur vie sur de nouvelles bases, avec de nouvelles valeurs et références, sans avoir été corrompus par l'univers carcéral des adultes. Comme tous les autres jeunes, ils doivent avoir droit à l'erreur et la société doit leur donner une seconde chance.



L'impact attendu

- 100 % des mineurs condamnés pris en charge dans le centre de rééducation de l'armée.

ENGAGEMENT 9

Offrir aux jeunes des formations
qui leur facilitent l'accès à l'emploi



La jeunesse gabonaise est l'avenir de notre pays. L'insertion professionnelle de nos jeunes, leur autonomisation et leur épanouissement, sont la condition de réussite de l'ambition d'émergence, de paix et de prospérité du Gabon. A ce titre, le soutien à l'employabilité des jeunes est et demeurera une priorité de mon engagement politique et de mon action.

Au cours de mon premier mandat, cet engagement s'est matérialisé par plusieurs actes. **J'ai tout d'abord réformé le cadre institutionnel et juridique de la formation professionnelle, pour l'adapter aux enjeux de notre époque. J'ai également impulsé la création de nouvelles écoles-métiers** pour doter nos jeunes des compétences attendues par le secteur privé et indispensables à leur future carrière, notamment dans les filières les plus dynamiques de notre économie. C'est à ce titre qu'ont été créés l'Institut du Pétrole et du Gaz à Port-Gentil, l'École des Mines et de la Métallurgie de Moanda, ainsi que l'École des Métiers du Bois à Booué. J'ai poussé à une forte implication d'opérateurs privés dans l'élaboration des cursus de formation et la gestion de ces écoles, qui ont été créées dans le cadre de partenariats public-privé.

Il est clair pour moi que les entreprises doivent s'impliquer plus fortement dans la définition des programmes des instituts de formation professionnelle et d'éducation supérieure, pour que les étudiants sortent non plus seulement avec des diplômes, mais avec des compétences qui ont de la valeur au regard des attentes des employeurs. Il est également clair que nous devons décloisonner notre système d'enseignement, faire en sorte qu'il n'y ait plus de barrières étanches entre les institutions de formation professionnelle, l'université, le monde du travail du secteur formel et du secteur informel.

Trop de jeunes sortent diplômés de l'université, d'écoles de formation, sans avoir de connaissance pratique et sans être en mesure de répondre aux attentes des recruteurs qui proposent des emplois. Cette situation crée de la frustration chez ces jeunes et leurs proches, ce qui sape la confiance dans notre société. C'est pour cela que la réforme de notre système de formation doit prendre une ampleur systémique, et concerner l'ensemble du dispositif, pour s'assurer que nos jeunes aient les outils en main qui leur permettront de profiter des opportunités du Gabon Émergent et de réaliser leur plein potentiel.

Ensemble, nous ferons plus

Avec votre appui, je m'engage à mettre l'ensemble de notre système éducatif et de notre politique de soutien à la jeunesse au service de cette obligation d'accompagner l'employabilité des jeunes. Je m'engage à faire tomber les cloisons de notre système éducatif et faire en sorte que nous privilégions l'acquisition de compétences et d'expériences à l'acquisition de diplômes. Je m'engage à impulser une réforme des établissements de formation, pour que les entreprises aient leur mot à dire sur les cursus et la gestion des instituts de formation professionnelle, et facilitent l'accès à une première expérience professionnelle à nos jeunes. Quatre actions nous permettront de réaliser cet engagement :

- **La réforme du dispositif de formation professionnelle**
- **La mise en place du Fonds Mutuel de Formation Professionnelle**
- **La poursuite du programme « Un jeune = Un métier »**
- **La rénovation et le renforcement des universités d'excellence**

La réforme du dispositif de formation professionnelle

Mon constat

Nos jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et professionnel peinent à trouver des emplois. En même temps, un nombre significatif d'offres d'emplois ne sont pas pourvues faute de candidats qui répondent aux attentes des recruteurs. Notre système de formation supérieure et professionnelle, bâti sur un modèle inspiré de la réalité occidentale des années 1960 et 1970, forme aujourd'hui nos jeunes à des connaissances trop théoriques et trop éloignées des besoins réels du marché.

Le résultat est que les jeunes sont les plus touchés par le chômage et que des barrières importantes se posent à leur entrée dans la vie active. Cette situation crée de la frustration et est un gaspillage de talents et d'énergie que nous ne pouvons plus nous permettre. Selon l'analyse prospective du Plan Stratégique Gabon Émergent, la demande en main d'œuvre qualifiée s'élèvera à 150 000 personnes en 2025, avec des besoins en techniciens des nouvelles technologies de l'information et de la communication, des mines et de la métallurgie, du BTP et des matériaux de construction, du tourisme et de l'hôtellerie, mais également de nombreux métiers de services transverses comme la mécanique, la maintenance industrielle ou l'électricité. Si nous ne sommes pas capables de former la masse critique de jeunes Gabonais aux compétences attendues dans ces filières, nous raterons le train de l'émergence.

Aussi, j'entends mener une réforme profonde du dispositif d'enseignement technique et professionnel. Cette réforme visera à aligner les formations proposées par le système éducatif aux besoins de développement du pays.

Ma proposition

Si les électeurs m'accordent de nouveau leur confiance, j'entends mandater, dès le début de mon mandat, les départements ministériels en charge de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, à préparer **l'organisation d'Assises nationales de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, qui devraient se tenir dans le premier semestre de l'année 2017.**

Je donnerai des orientations fortes quant à mes attentes liées ces assises. En premier lieu, j'appellerai à une réforme de l'ensemble des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle, pour une autonomisation accrue des équipes de direction dans la gestion de leur établissement, une participation plus forte du secteur privé dans la gestion, la définition du contenu pédagogique et l'accueil en formation-alternance des étudiants.

Une promotion active sera menée en amont pour l'implication des investisseurs nationaux et internationaux à gérer ou co-gérer des institutions de formation de qualité. **Plusieurs écoles d'excellence de formation professionnelle aux filières d'avenir doivent encore être restructurées ou voir le jour.**

En ce qui concerne les opérations de restructuration et de redynamisation, elles concernent notamment l'Institut Africain d'Informatique de Libreville, l'École Nationale de Développement Rural d'Oyem, appelée à devenir une École des Métiers Agricoles, ou encore de l'École Nationale des Eaux et Forêts. Dans le cas des créations, en plus de l'ouverture effective de l'École des Métiers du Bois de Booué, nous impulserons la création d'un Institut des Métiers de l'Environnement, d'une École des métiers de la Construction ainsi que d'une École des Métiers de la Pêche. Des lycées techniques et centres de formation professionnelle et de perfectionnement dans les métiers de la mécanique, de la logistique et de la construction viendront compléter le dispositif. Dans tous ces cas, nous nous assurerons que ces établissements disposent d'un modèle économique robuste qui assure leur autonomie, avec un financement structurant des entreprises intéressées par le recrutement des étudiants formés dans ces établissements.

Je demanderai également aux acteurs de l'éducation de **préparer des conventions pour créer des passerelles pédagogiques entre les lycées techniques, les centres de formation professionnelle et de perfectionnement (CFPP), les écoles et instituts de formation professionnelle, ainsi que les universités.** Ces dernières ont un rôle majeur à jouer dans l'acquisition de connaissances fondamentales, dans le cadre de tronc communs pouvant ensuite conduire à diverses spécialisations dispensées par les établissements

techniques affiliés.

Ces assises seront également l'opportunité d'engager la coopération sur de nouvelles bases avec les représentations des corporations professionnelles, afin que les ressources liées à la taxe professionnelle sur les salaires des employés du secteur privé participent au financement de la redynamisation de notre système national de formation professionnelle. Nous créerons à cet effet un véhicule dédié, inclusif et participatif, qui garantira un usage optimal de ces ressources (cf. action « création du Fonds Mutuel de Formation Professionnelle »).

Je souhaite également que nous actions, à l'occasion de ces Assises, la sortie du modèle rigide qui veut que la validation des programmes éducatifs se fasse en bloc, dans une période de temps donné. Nous privilégierons l'acquisition de connaissances dans des modules spécifiques, dont la validation donnera lieu à une certification qui pourra être reconnue dans les autres structures du système d'enseignement. Les frontières entre l'enseignement supérieur, l'éducation technique et la formation professionnelle sont appelés à s'estomper progressivement, pour être remplacées par un **programme d'acquisition de compétences tout au long de la vie scolaire et active**. Cela veut toutefois dire que le système de contrôle de la qualité des formations dispensées soit rigoureux et continu, tant par les ministères de tutelle que par les institutions paires et les clients finaux que sont les entreprises.

Dans le cadre du contrôle de la performance des établissements publics, nous surveillerons de très près la qualité des enseignements et l'employabilité des diplômés et/ou certifiés des établissements. **En fonction des résultats obtenus, nous orienterons les étudiants boursiers vers les meilleurs établissements** et les dissuaderons de s'inscrire dans ceux qui n'atteignent pas des résultats satisfaisants. Ces résultats seront publiés et permettront aux étudiants comme aux autorités de régulation de prendre les décisions rationnelles qui s'imposent.

J'inciterai enfin les ministères de tutelle à mettre en place des dispositifs d'appui pour un usage optimal des technologies numériques par les établissements dans leur offre pédagogique et leur gestion, ainsi que dans

un accompagnement à nouer des partenariats avec le secteur privé national et avec des institutions éducatives nationales et internationales.

Je compte m'impliquer fortement pour que ces orientations se traduisent, à l'issue de ces assises, en actions concrètes et, pour certaines, immédiates. Ces actions devraient permettre, en comptant sur l'implication des parties prenantes, d'augmenter significativement le nombre de personnes formées à capacités d'accueil constante des établissements, à améliorer la qualité de l'enseignement et l'employabilité des jeunes et, enfin, à réduire les inégalités liées aux barrières à l'entrée de certains dispositifs éducatifs.



Visite au Centre de Formation de SODEXO

L'impact attendu

- Un système national d'enseignement technique et de formation professionnelle qui améliore radicalement l'employabilité des jeunes.

La mise en place du Fonds Mutuel de Formation Professionnelle

Mon constat

La loi de finances de 2000 a introduit l'existence d'une taxe professionnelle, fixée à 1,2% de la masse salariale des entreprises du secteur privé. Toutefois, faute de consensus entre l'État et les partenaires sociaux, et de textes réglementaires qui viennent préciser les modalités de prélèvement et d'allocation de cette taxe, cette dernière ne contribue pas à ce jour au financement du dispositif national de formation professionnelle.

Selon les données du Tableau de Bord de l'Économie édité par le Ministère de l'Économie, la masse salariale du secteur privé s'élevait en 2014 à 1066 milliards de FCFA. Nous nous privons donc d'une ressource annuelle d'environ 13 milliards de FCFA, qui pourrait contribuer à renforcer notre dispositif national de formation professionnelle.

Il importe dès lors de renouer le dialogue avec les partenaires sociaux, de leur montrer que l'État entend améliorer la qualité des enseignements techniques et de l'offre de formation professionnelle et que nous souhaitons voir le secteur privé y jouer un rôle prépondérant à tous les maillons de la chaîne, dans la gouvernance et la gestion des établissements, l'élaboration du contenu pédagogique, l'accueil en stage ou apprentissage des étudiants, ou encore l'envoi de professionnels en activité pour de la formation continue. Nous avons besoin également de la contribution financière du secteur privé au dispositif de formation professionnelle, et je propose de créer le véhicule institutionnel qui facilitera cette contribution.

Ma proposition

J'engagerai, à l'occasion des Assises nationales de l'enseignement technique et de la formation professionnelle que je souhaite organiser au premier semestre 2017, le dialogue avec les représentations des corporations professionnelles afin de **créer une structure paritaire, le Fonds Mutuel de Formation Professionnelle (FMFP)**. Ce fonds aura pour rôle de recevoir les fonds collectés de la taxe professionnelle et d'en orienter l'usage. Les représentants du secteur privé, qui auront autant de voix que le secteur public au conseil d'administration du fonds et pourront

également en assurer la gestion technique, disposeront ainsi du véhicule institutionnel leur permettant d'allouer efficacement des ressources contribuant à l'acquisition des compétences attendues sur le marché par les jeunes en formation et au renforcement des compétences des salariés en activité. Si les partenaires sociaux marquent leur accord de principe à ce fonds, le décret de création et d'organisation du Fonds Mutuel de Formation Professionnelle sera promulgué à la clôture des assises.

Ce fonds mutuel aura pour rôle d'asseoir, dans la durée, un véritable dialogue public-privé qui permette de co-construire des dispositifs de formation en phase avec les besoins de compétences de l'économie.

Les impacts attendus

- Sécurisation du financement privé du dispositif de formation professionnelle
- Renforcement de la coopération publique privée dans la gestion du dispositif national de formation professionnelle.

La poursuite du programme

« Un jeune = Un métier »

Mon constat

La grande majorité des jeunes en situation de chômage ou d'inactivité sont des jeunes qui sont sortis du système scolaire sans qualification, ou dont le seul diplôme est le Certificat d'Études Primaires. De ce fait, résoudre le problème du chômage des jeunes ne sera possible que si nous nous adressons à ce public cible. Force est pourtant de constater que, par le passé, nous avons eu tendance à focaliser nos politiques publiques sur les étudiants de l'enseignement supérieur, technique ou professionnel, qui représentent certes un public primordial pour l'avenir de notre pays, mais ne constituent ni la majorité des jeunes, ni ceux qui présentent les plus forts handicaps à l'employabilité.

En ce sens, le programme « Un jeune = Un métier » constitue une innovation notable dans notre approche. Lancé en février 2016, ce programme a offert la possibilité à 2580 jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle en entreprise, à l'occasion de stages pratiques professionnalisants. L'objectif de ce programme est de donner à chaque participant une première expérience qui pourra être valorisée dans la suite de son parcours, ou de lui faire acquérir des connaissances pratiques susceptibles de l'aider dans de l'auto-emploi, notamment lorsqu'il s'agit de métiers de services techniques (plombiers, carreleurs, électriciens, etc.).

Le succès rencontré par les caravanes d'inscription des jeunes témoigne de leur volonté à s'exposer au monde du travail, à apprendre de nouveaux métiers et à être autonomes. Je souhaite soutenir cet enthousiasme et ce volontarisme de nos jeunes. Je m'engage donc à renforcer, étendre et systématiser ce programme à l'avenir.

Ma proposition

Je compte réorienter le Fonds d'aide à l'insertion et à la réinsertion professionnelle (FIR) vers la cible prioritaire des jeunes sans qualification, à accompagner vers une première expérience professionnelle. Je maintiendrai l'augmentation des ressources publiques allouées à ce fonds et mobiliserai de nouveaux partenaires privés et bailleurs internationaux pour renforcer le financement de ce

dispositif. Le FIR a connu des résultats très encourageants ces dernières années, avec un taux de placement en emploi de 70% des personnes accompagnées.

Je souhaite désormais que **les ressources du FIR contribuent également à offrir la possibilité, chaque année, à environ 3000 jeunes sans qualification de bénéficier d'une première expérience professionnelle**, dans le cadre d'un apprentissage d'un an idéalement, d'un stage professionnalisant de 6 mois sinon. Nous devons tendre à ces jeunes la perche qui leur permettra de trouver les conditions de leur autonomie et de leur émancipation sociale et économique. C'est le sens que je donne à l'égalité des chances pour les jeunes.

Je veillerai à mobiliser le secteur privé pour une large participation des entreprises à ce programme. Celles qui y participeront bénéficieront d'une main d'œuvre motivée dont la moitié du coût de prise en charge sera assurée par le FIR. Elles feront œuvre également de responsabilité sociale, en s'engageant à transmettre à nos jeunes les plus vulnérables les codes, les savoirs et l'expérience indispensables pour s'insérer dans le monde du travail.



Promotion 2016 de l'atelier de formation 1 jeune = 1 métier

L'impact attendu

- 3000 jeunes sans qualifications qui se voient proposer chaque année une première expérience d'apprentissage ou de stage professionnalisant en entreprise.

La rénovation et le renforcement des universités d'excellence

Mon constat

La massification des effectifs dans nos universités publiques s'est traduite par une détérioration des conditions d'apprentissage. Cette détérioration est liée tant à l'usure et l'étroitesse des infrastructures physiques, qu'à l'inadéquation croissante entre le contenu et la méthodologie pédagogique de l'université et les attentes de compétences dans l'administration et surtout du secteur privé.

Un pays qui vise l'émergence doit disposer d'universités d'excellence, qui s'assurent de la diffusion et de l'appropriation par sa jeunesse éduquée de savoirs théoriques, techniques et managériaux clés pour son développement. C'est en ce sens que **j'ai initié, lors de mon premier mandat, le programme de rénovation des universités**, qui s'est traduit par la construction de deux amphithéâtres de 1200 places à l'Université Omar Bongo (UOB) et à l'École Nationale Supérieure d'Enseignement Technique. Des travaux de réfection du restaurant universitaire, des voiries et des logements des étudiants de l'UOB ont également été menés dans ce cadre.

Je compte poursuivre la modernisation des infrastructures physiques des 3 universités existantes. Au regard de la réforme globale du système d'enseignement visant à améliorer l'employabilité des jeunes, le renforcement des universités doit également passer par une réforme de la gouvernance et de l'offre pédagogique.

Ma proposition

Je m'engage tout d'abord à **achever les projets de création de nouvelles facultés au sein de l'Université des sciences de santé**. Il s'agit notamment de i) la faculté des sciences biomédicales, ii) la faculté de pharmacie, iii) la faculté des soins infirmiers, et iv) la faculté des soins odonto-stomatologiques.

Par ailleurs, **la réforme de la gouvernance des universités doit contribuer à favoriser le partenariat entre l'enseignement et l'univers professionnel**.

Le taux d'employabilité des jeunes diplômés sera suivi de très près et des mesures correctrices seront prises à

plusieurs niveaux (orientation en amont, diminution des bourses pour les étudiants s'orientant dans les filières les moins efficaces, remplacement des responsables pédagogiques et des gestionnaires des facultés) pour nous assurer que l'université forme des jeunes capables de s'insérer dans le monde professionnel. Les passerelles entre l'université et les institutions de formation technique et professionnelle seront très fortement encouragées (cf action « réforme du dispositif de formation professionnelle »), de même que la formation continue de professionnels en activité, qui pourront suivre des modules spécifiques à l'université, ce qui contribuera à diversifier ses sources de revenus.

Enfin, **l'université gabonaise doit connaître une transformation radicale par l'usage du numérique**.

Les cours et l'offre pédagogique doivent être mis en ligne, les services aux étudiants dématérialisés, l'information mieux circuler, les échanges et les travaux de groupe être fluidifiés, les distances géographiques estompées grâce à la connectivité numérique. Cette transformation est un levier stratégique pour diminuer les pressions sur l'infrastructure physique, réorganiser le temps de présence des étudiants sur site et les modalités d'interactions entre professeurs et étudiants. L'usage du numérique est une solution pour conjuguer efficacité, massification et accès à tous à la formation tout au long de la vie. Je ferai lancer un appel d'offre pour un accompagnement à la transformation numérique de nos universités.

L'impact attendu

- Une meilleure qualité de l'enseignement supérieur, qui améliore l'employabilité des étudiants.



ENGAGEMENT 10

Doter notre pays des infrastructures clés pour sa compétitivité



La compétitivité du Gabon dépend en grande partie des infrastructures dites de base, qui sont nécessaires aux activités des opérateurs économiques et leur permettent de fonctionner dans un environnement approprié pour générer des services et produits de qualité à un prix raisonnable, comparativement à ce qui se fait dans d'autres pays. Du fait de la faiblesse des investissements publics et privés, par le passé, le Gabon a souffert d'un déficit d'infrastructures de base qui a eu pour conséquence une faible compétitivité du pays. L'absence de ces infrastructures d'énergie, de transport, de plateforme logistique, rendait tout simplement impossible, du moins aléatoire, le développement de certaines activités économiques.

J'ai mis à profit mon premier mandat pour surmonter les principaux handicaps qui contrecarraient l'efficacité de notre économie. En 7 ans, j'ai agrandi de 75% la longueur de notre réseau routier, augmenté de 66% notre production d'énergie et de 22% notre production d'eau. Ces infrastructures ont permis le développement de projets comme le Complexe Métallurgique de Moanda, qui n'aurait pas été fonctionnel sans l'approvisionnement en électricité du nouveau barrage du Grand Poubara, ou encore le programme GRAINE qui n'est réalisable que grâce à l'un des facteurs clés que constitue l'extension du réseau routier national.

Ensemble, nous ferons plus

Nous avons encore deux contraintes majeures à lever pour renforcer de manière déterminante la compétitivité de notre économie. Tout d'abord, nous devons améliorer notre infrastructure logistique, notamment portuaire. Les délais et les coûts élevés de transbordement des marchandises dans nos ports expliquent en grande partie la cherté du coût des produits importés et nuisent à la compétitivité des prix des produits que nous exportons à l'étranger, comme le bois. Ces résultats insuffisants et peu probants s'expliquent par la faiblesse des infrastructures disponibles, comparativement à nos voisins et aux standards internationaux. Pour consolider le rôle économique du Gabon en Afrique centrale et faire baisser le prix des denrées importées, nous devons absolument améliorer notre infrastructure logistique portuaire.

Enfin, l'économie numérique est appelée à jouer un rôle majeur au Gabon. Son développement est tributaire de la disponibilité d'une infrastructure numérique de qualité. Cette infrastructure a déjà été mise en place à Libreville et à Port-Gentil. L'ambition que je partage avec vous est de rendre cette infrastructure disponible partout sur le territoire, pour qu'il n'y ait pas de « fracture numérique ».

Ainsi, je souhaite mener à terme deux actions phares qui renforceront considérablement la compétitivité économique du Gabon :

- **L'extension du port d'Owendo.**
- **La finalisation de la pose de la fibre optique pour la diffusion d'internet haut débit à toutes les provinces.**

L'extension du port d'Owendo

Mon constat

L'augmentation des capacités logistiques du port d'Owendo (embarquement / débarquement et stockage) est une nécessité pour accompagner le développement de notre économie et l'augmentation du volume de notre production industrielle. Les délais et les coûts de débarquement au port sont aujourd'hui beaucoup trop élevés. Cela renchérit le coût des denrées importées et pénalise les opérateurs économiques qui importent ou exportent des marchandises, dont certaines sont périssables. L'absence de quai de débarquement aménagé pour les bateaux de pêche est également un handicap majeur au développement de ce secteur. Faute d'infrastructures, nous ne pouvons pas faire honorer aux bateaux européens qui pêchent dans nos eaux territoriales la clause contractuelle les obligeant à débarquer au moins 30% de leurs captures dans nos ports. C'est un manque à gagner très important pour notre économie.

Pour résoudre cette situation, j'ai impulsé, dans le cadre du PPP entre l'Etat Gabonais et Olam Gabon au sein de la co-entreprise GSEZ (Gabon Special Economic Zone), **la construction d'un port commercial et d'un port minéralier en extension des infrastructures existantes du port d'Owendo**. J'entends finaliser ce projet dans les meilleurs délais. Il permettra à notre économie de faire un « bond en avant » en termes de compétitivité.

Ma proposition

Le nouveau port commercial que nous construisons en extension de l'existant, à Owendo, s'étend sur une surface de 18 hectares, en grande partie gagnés sur la mer. Il aura une capacité de 3 millions de tonnes / an, disposera d'un quai de 690 mètres de long, d'une aire de stockage des marchandises générales, de huit silos à grain d'une capacité de 10 000 tonnes, de 5 cuves de stockage d'huile de palme d'une capacité de 8 000 tonnes, de hangars et d'une station-service. Pour mener à bien ce projet, nous avons mobilisé 181 milliards de FCFA.

Ce port sera un outil clé pour notre compétitivité, et utilisera des technologies de pointe qui réduiront considérablement les coûts et délais d'embarquement

et de déchargement. Cela devrait avoir un impact sur la baisse des prix alimentaires et des denrées importées. Les travaux de construction ayant déjà démarrés, ce port commercial devrait être opérationnel au deuxième trimestre de 2018. Les travaux emploient 200 personnes. Quand il sera opérationnel ce sont 300 personnes qui devraient y travailler directement et 500 emplois indirects devraient également être créés.

En plus de ce port commercial, nous construisons un port minéralier, qui permettra d'évacuer des quantités plus importantes de minerais et soutiendra le développement de ce secteur. Ce port minéralier, d'une capacité de 10 millions de tonnes, s'étendra sur 25 hectares et disposera d'un terminal d'agrégats de manganèse. Des rails supplémentaires seront construits sur 1,5 km pour raccorder le chemin de fer, notamment sur la ligne Nkok – Owendo, au nouveau port minéralier. Nous avons prévu d'automatiser le chargement et le déchargement, par un dispositif de « stocker – recharger » d'une capacité de 10 millions de tonnes. Ce dispositif permettra de réduire sensiblement les délais de transbordement. A proximité du terminal minéralier, 20 hectares seront également dédiés à la construction d'un futur chantier naval et d'un quai de débarquement de pêche.

La construction du chantier naval permettra d'offrir des services de réparation aux bateaux évoluant dans le Golfe de Guinée. Cela devrait participer au renforcement de l'attractivité de notre port et avoir des retombées importantes sur l'emploi. Ce port aura un impact bénéfique direct sur la filière des services logistiques, la filière pêche, la filière construction navale, les filières mines et métallurgies et diverses filières d'entretien et de maintenance. De ce fait, il contribuera à la diversification économique du Gabon et devrait générer plus d'un millier d'emplois. Son coût estimatif est d'environ 300 milliards de FCFA.

Les impacts attendus

- 13 millions de tonnes par an de capacités supplémentaires au port d'Owendo
- Un terminal de pêche qui permette de débarquer au moins 30% des captures faites dans les eaux territoriales gabonaises.

La finalisation de la pose de la fibre optique terrestre

Mon constat

Au XXI^{ème} siècle, le désenclavement des territoires est autant une question de disponibilité d'infrastructures de transport physique que d'infrastructures de connectivité numérique. Le non accès à une infrastructure numérique menace d'aggraver les inégalités économiques et sociales, y compris en termes d'accès aux services publics de base comme l'éducation, la santé, l'information. Vu dans l'autre sens, les nouvelles technologies permettent aujourd'hui d'accélérer le désenclavement des territoires, notamment grâce à leur effet d'élimination des distances géographiques et de réduction des coûts de transaction.

Grâce aux investissements en infrastructures numériques que nous avons réalisés ces sept dernières années, le Gabon s'est positionné comme le hub d'interconnexion numérique de la sous-région Afrique centrale.

De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre depuis 2009 pour améliorer la connectivité du Gabon. Deux câbles sous-marins transitent par le Gabon : SAT-3 (South Africa Transit 3) et ACE (Africa Coast to Europe). La désignation, en 2015, par l'Union Africaine du Gabon Internet eXchange (Gab IX) comme point d'échange internet de la CEMAC positionne le Gabon comme le hub d'interconnexion de la sous-région Afrique centrale. Cette désignation vient couronner la stratégie nationale de développement des infrastructures numériques, et l'avance prise qui lui permet désormais de jouer un rôle central au niveau régional.

Malgré ces résultats positifs et très encourageants, le fait est que l'infrastructure numérique est, aujourd'hui, essentiellement disponible à Libreville et Port-Gentil. Nous ne devons pas reproduire avec le numérique l'erreur que nous avons commis dans le passé qui a fait de l'intérieur du Gabon un « désert d'infrastructures ».

Mon ambition est que l'infrastructure numérique soit présente dans toutes nos provinces et que tous les Gabonais puissent tirer le bénéfice des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ma proposition

Le Gabon a entamé depuis fin 2014 la construction

de son réseau national de fibre optique terrestre, dite backbone national terrestre. La ligne centrale suit le tracé du Transgabonais et relie Libreville, en partant du point d'atterrissage du câble sous-marin ACE, à Franceville, sur un linéaire de 1075 km. Elle sera prolongée jusqu'à Lekoko, ville frontière du Congo, pour une interconnexion avec le réseau congolais. Depuis avril 2015, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau de fibre optique ont été confiées à l'opérateur d'infrastructures Axione, en vue de garantir un accès libre et équitable aux différents opérateurs privés. Ce projet est financé par la Banque Mondiale et suit son cours. Nous devrions le finaliser d'ici à la fin d'année 2017.

Dans une seconde phase, nous étendrons le réseau de fibre optique au reste du territoire. A partir de la ligne de fibre optique qui suit le tracé du Transgabonais, d'autres lignes apporteront la fibre optique dans les différentes provinces du pays. 3000 km de fibre optique devraient ainsi être posés. Je demanderai au Ministère de l'Économie numérique de procéder à un appel d'offre international pour mobiliser des opérateurs prêts à investir dans la pose puis l'exploitation de cette fibre optique, qui apportera l'internet haut débit dans toutes les villes chefs-lieux de province du Gabon. **Je veux donner l'accès à internet et au savoir numérisé à tous les habitants du pays, où qu'ils se trouvent.**



L'impact attendu

- Tous les chefs-lieux de province raccordés à la fibre optique terrestre pour un accès à l'internet haut débit.

ENGAGEMENT 11

Raccorder l'ensemble du territoire national



Les analyses prospectives menées dans le cadre du PSGE indiquent que les flux annuels de transport vont être multipliés par 12, passant de quatre millions de tonnes de marchandises transportées en 2009 à 50 millions de tonnes en 2025. Cette nouvelle donne laisse entrevoir l'importance des défis à relever pour mettre à niveau et étendre le réseau de transport et de logistique au Gabon, au niveau routier, ferroviaire, maritime et fluvial, ou encore aérien.

En 2009, nous partions de très loin. Notre pays souffrait d'un déficit d'investissements de plusieurs décennies. Plusieurs de nos provinces, comme la Nyanga, l'Ogooué Maritime, la Ngounié, l'Ogooué Lolo, l'Ogooué Ivindo, étaient enclavées et communiquaient difficilement avec le reste du territoire. Le Gabon était une mosaïque de terroirs isolés dans la vaste forêt tropicale, faisant du territoire national un ensemble désintégré où les déplacements de personnes et les échanges de marchandises s'effectuaient péniblement. Cette situation engendrait des surcoûts importants, qui se répercutaient sur le coût des denrées et des services, et constituaient un frein important à l'initiative privée dans la production rurale, le commerce, le transport de marchandises et de biens.

Ces sept dernières années, les actions que nous avons entreprises désenclavent enfin nos provinces, à la grande satisfaction de tous les usagers. Les onze tronçons routiers que nous avons finalisés, ont ajouté 672 kilomètres de routes bitumées au réseau existant de 900 km de routes nationales bitumées. Onze autres tronçons routiers ont été initiés et sont en voie de réalisation. Un aéroport international a été construit à Port-Gentil qui relie désormais la capitale économique gabonaise directement au vaste monde, sans avoir à transiter par Libreville. Grâce à ces nouvelles infrastructures, nous rapprochons les principaux centres urbains et économiques du pays et facilitons les échanges sociaux et économiques.

Ensemble, nous ferons plus

L'ambition du prochain mandat est de consolider et d'améliorer les infrastructures dont dispose le Gabon, afin de soutenir sa marche vers l'émergence. Pour cela, je suivrai en particulier quatre priorités d'action :

- **La finalisation des tronçons routiers entamés.**
- **Le programme d'urgence de réfection des voiries urbaines.**
- **La construction des deux corridors de désengorgement de Libreville**
- **La rénovation et la sécurisation du chemin de fer du Transgabonais**

Finaliser les tronçons routiers entamés

Mon constat

Dans notre effort d'extension du réseau routier national, nous avons été confrontés, lors du premier mandat, à certaines difficultés financières et opérationnelles. Dans notre volonté de concrétiser au plus vite le désenclavement de nos provinces, nous avons engagé l'État dans le financement, sur ses ressources budgétaires propres, de la majorité des chantiers routiers. A l'époque, en 2010 et 2011, les cours du pétrole étaient au plus haut et les recettes pétrolières conséquentes qui alimentaient le budget de l'État nous permettaient de prendre cet engagement financier. Toutefois, avec la baisse des recettes pétrolières, suite à la division par 2,5 du prix du baril, l'État s'est retrouvé dans l'incapacité d'honorer avec ses ressources budgétaires propres certains engagements à court terme. Ainsi, plusieurs tronçons routiers, comme le tronçon Mikouyi-Carrefour Leroy (Ogooué Lolo) ou encore Moanda – Bakoumba (Haut Ogooué) ont été gelés pendant plusieurs mois. L'expérience nous a démontré que les chantiers routiers financés via des emprunts à taux préférentiel auprès de bailleurs ont été ceux qui se sont finalisés le plus vite, n'étant pas dépendant de l'évolution des flux de recettes de l'État.

Un autre problème que nous avons rencontré tient au déplacement des populations riveraines des chantiers routiers. C'est particulièrement le cas des travaux d'agrandissement de la RN1, financé par un emprunt préférentiel auprès de la Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale (BDEAC). Les estimations initiales du projet ont sous-évalué le coût d'indemnisation des populations riveraines que nous devons déplacer pour cause d'utilité publique. De plus, le manque d'emprise foncière dans l'agglomération de Libreville a contraint notre capacité à les reloger. De ce fait, le chantier a accusé un retard important.

Je ne souhaite pas édulcorer ces difficultés. Nous avons appris de cette expérience et je suis convaincu, avec les leçons retenues, de notre capacité à faire beaucoup mieux dès maintenant.

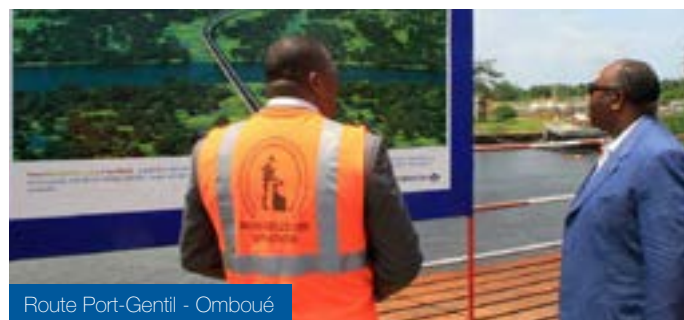
Ma proposition

Je m'engage, lors du prochain mandat, à finaliser l'ensemble des onze tronçons routiers entamés. Cinq

de ces tronçons concernent l'agrandissement de la RN1, qui relie l'Estuaire au centre et au Nord du pays. Il s'agit notamment des tronçons i) PK5 – PK12 (6,5 km), ii) PK12 – Ntoun (28 km), iii) Ntoun-Kougouleu (16,5 km), iv) Kougouleu – Pont Agoula (18,5 km) et v) Pont Komo – Nsile (9,5 km). Six autres tronçons concernent des routes de désenclavement des provinces hors Estuaire, à savoir i) Ovan – Makokou (98 km, Ogooué Ivindo), ii) Mikouyi – Carrefour Leroy (142 km, Ogooué Lolo), iii) Moanda – Bakoumba (45 km, Haut-Ogooué), iv) Tchibanga – Mayumba (132 km, Nyanga), v) Loubomo – Mougagara (52 km, Nyanga) et vi) Port-Gentil – Omboué (93 km, Ogooué Maritime).

Certains de ces chantiers ont des lignes de financement sécurisées, souscrites auprès de bailleurs. Pour tous les autres, qui étaient financés sur ressources propres de l'État, j'entends souscrire auprès de nos partenaires financiers les 500 milliards de FCFA nécessaires à la finalisation de ces tronçons routiers. L'appui budgétaire octroyé en 2016 au Gabon par la Banque Africaine de Développement, d'un montant de 811 milliards de FCFA, pourra contribuer significativement à ce financement.

Concernant la RN1, je mandaterai l'ANGT pour préempter les réserves foncières nécessaires à la relocalisation des populations déplacées par les travaux, que nous dédommagerons en bonne et due forme. Je mobiliserai les ressources financières nécessaires et lèverai tous les blocages qui nous empêchent de finaliser ce projet majeur pour le réaménagement de Libreville.



Route Port-Gentil - Omboué

L'impact attendu

- 641 km de routes nationales bitumées

Programme d'urgence de réfection des voiries urbaines

Mon constat

Entre 2009 et 2016, nous avons rénové 52 km de voiries urbaines dans l'agglomération de Libreville et 48 km de voiries départementales à l'intérieur du pays, impactant les localités de Mekambo, Ndendé, Lébamba, Akiéni, Fougamou, Bitam et Mandji. Ces 100 kilomètres de voiries rénovées représentent beaucoup plus que ce qui était fait par le passé. Cela reste toutefois insuffisant pour répondre aux besoins criants qui se font ressentir dans toutes les villes gabonaises.

Les populations urbaines souffrent de l'état de délabrement avancé des voiries. Les crevasses et les inondations récurrentes de ces voiries handicapent la fluidité des déplacements, endommagent les véhicules, allongent la durée des trajets, augmentent les risques d'accidents et nuisent à la qualité de vie des riverains. Il est clair que nous devons prendre des mesures d'urgence pour répondre à cette problématique. Il est également clair que nous ne pourrions pas agir comme nous le faisons dans le passé. Le bitumage d'une route coûte particulièrement cher au Gabon, entre 800 millions et un milliard de FCFA le kilomètre. Nous n'aurons pas les moyens de bitumer toutes nos voiries urbaines délabrées.

Ma proposition

Je propose de lancer une initiative nationale d'envergure, visant à paver nos voiries urbaines secondaires, en utilisant nos matériaux de construction locaux. Ce programme présentera l'avantage d'aménager et de viabiliser un nombre plus important de voiries urbaines, à coût réduit par rapport à du bitumage, tout en donnant une impulsion décisive à notre industrie nationale naissante de production de matériaux de construction.

Je compte souscrire un emprunt d'environ 300 milliards de FCFA pour sécuriser une ligne de financement qui servira à mener ce programme prioritaire de rénovation des voiries urbaines. Les PME nationales qui seront choisies pour mener ces travaux seront appelées à solliciter en priorité comme main d'œuvre des jeunes en service civique pour faire baisser les coûts de main d'œuvre et maximiser la longueur du linéaire réhabilité, à budget constant. Plus d'un millier d'emplois devraient

ainsi être créés sur l'ensemble du territoire et des jeunes formés aux métiers du BTP.

Nous mènerons ce programme dans l'ensemble des 9 capitales de province. Nous veillerons à ce que ces réhabilitations s'inscrivent dans un projet plus vaste d'embellissement de ces villes. **Il est grand temps que nous améliorons notre cadre de vie urbain. Je pense que ce projet y contribuera de manière significative.**

Le programme de réhabilitation des voiries urbaines va donner une impulsion décisive à la transformation locale du calcaire et du granite, dont nous regorgeons de carrières insuffisamment exploitées. Cette industrie est un gisement d'emplois non négligeable, qui contribuera à faire baisser le niveau de chômage dans nos zones rurales et périurbaines.



Les impacts attendus

- Au moins 300 km de voiries urbaines réhabilités
- 2500 emplois créés dans les BTP et l'industrie de matériaux de construction (carrières et production de pavés).

Construction de deux corridors de désengorgement de Libreville

Mon constat

Les embouteillages à Libreville causent des désagréments importants aux 800 000 habitants de la capitale. Cette situation est le résultat du manque d'investissements en infrastructures des dernières décennies. Les voies de circulation les mieux aménagées sont concentrées sur le bord de mer et autour du centre-ville, alors que la population s'est étendue au Nord (Angondjé, Okala), au Sud (Owendo) et vers l'hinterland (Nzeng Ayong, quartiers des PK, Bikélé), sans que les routes nécessaires accompagnent ces mouvements de population.

Pour faire de Libreville une ville attractive du XXI^{ème} siècle où il fait bon vivre et où les conditions de développement économique soient favorables, il devient indispensable d'agir au plus vite pour décongestionner la ville.

Ma proposition

Je fais de la construction de routes périphériques 2x2 voies, reliant la RN1 à la zone résidentielle d'Angondjé (corridor Nord) et au port d'Owendo (corridor Sud), une priorité de l'action du prochain Gouvernement que je nommerai, si les Gabonaises et les Gabonais m'accordent de nouveau leur confiance.

Les études de faisabilité technique et financière de ces deux corridors de désengorgement de Libreville ont déjà été menées. Le coût estimé de ces travaux s'élève à environ 300 milliards de FCFA. Je souhaite que cet investissement soit porté par un opérateur privé, dans le cadre d'un contrat PPP qui lui donnera ensuite la concession d'exploitation de ces corridors, qui pourront être payants pour les usagers.

C'est l'option qui me semble la plus pertinente pour assurer à la fois la réalisation rapide de ce projet, tout en tenant compte des restrictions budgétaires et des limites à l'endettement public. Je mandaterai le Ministre des Infrastructures, des Travaux Publics et de l'Aménagement du territoire, ainsi que le Ministre de l'Économie, pour lancer une procédure transparente d'appel d'offre international pour la sélection d'un opérateur capable de porter ce projet de Partenariat Public Privé.

La mise en service de cette nouvelle infrastructure, aux

alentours de 2020, contribuera à changer la physionomie de l'agglomération de Libreville. De nouveaux quartiers résidentiels verront leur accessibilité et attractivité renforcées. La surconcentration de la ville sur le bord de mer sera en partie corrigée. Libreville émergera de cette reconfiguration transfigurée, et offrira à ses habitants un cadre de vie amélioré.



Travaux de terrassement de la future 2x2 reliant le sud de Libreville à la RN1



L'impact attendu

- 44 kilomètres de 2x2 voies reliant le Nord et le Sud de Libreville à la RN1, au niveau du PK15

Rénover et sécuriser le chemin de fer du Transgabonais

Mon constat

Le Transgabonais est une fierté nationale. Il symbolise l'action d'un Gabon conquérant, qui a su faire des paris audacieux pour se développer. Pendant des décennies, le Transgabonais a été la colonne vertébrale reliant la capitale au Sud – Est du pays. Ce chemin de fer aura été l'outil indispensable au développement de notre filière manganèse, qui est notre deuxième produit d'exportations.

Toutefois, le Transgabonais vieillit mal. La ligne de chemin de fer a un besoin urgent d'être rénovée pour que sa fiabilité et sa sécurité soient assurées. Le Transgabonais connaît des périodes récurrentes d'incapacité, dues à la dégradation de l'infrastructure. Ces périodes d'incapacité ont des répercussions majeures sur notre économie, notamment sur le niveau des exportations de manganèse. Ainsi, l'année 2009 a vu une baisse de près de la moitié de nos exportations, du fait de plusieurs mois d'indisponibilité du Transgabonais. Enfin, pour que ce chemin de fer s'adapte aux nouveaux usages économiques qui peuvent en être fait, notamment le transport de passagers pour le tourisme, il est nécessaire de le rénover en profondeur.

Ma proposition

J'appuierai le projet de rénovation du Transgabonais et je maintiendrai les engagements de l'État dans ce projet majeur pour notre économie. La rénovation du Transgabonais comprend deux composantes. La première, du ressort de l'État, consiste à la remise à niveau des infrastructures ferroviaire, d'exploitation, à la sécurisation du domaine ferroviaire et du matériel à voyageurs (wagons). Je chargerai le Ministre des Transports de coordonner la mise en œuvre de ces actions qui relève de l'État. L'État a souscrit un emprunt de 61 milliards de FCFA, afin de respecter ses engagements financiers dans ce projet.

La deuxième composante sera portée par le concessionnaire de la ligne, la SETRAG, filiale transport de la COMILOG. Ce volet comprend la remise à niveau de la superstructure (ballast, traverses et rail), du matériel d'entretien de la voie, l'augmentation de la productivité des circulations, qui doit permettre de passer de 8 à

16 trains capables de circuler sur la ligne par jour, l'amélioration de la sécurité ferroviaire et des capacités de secours, la réhabilitation du matériel roulant, ainsi que l'amélioration de la capacité de maintenance. Le coût global de ce deuxième volet est estimé à 145 milliards d'euros. La SETRAG a structuré le financement de ce chantier en souscrivant un emprunt auprès de la Société Financière Internationale pour 83 millions d'euros, et de Proparco pour 50 millions d'euros. Elle engagera 89 millions d'euros d'investissements sur ses fonds propres.

Les travaux de rénovation du Transgabonais vont prendre un certain temps, et devraient s'achever en 2023, à la fin du prochain septennat. Le Ministre des Transports s'assurera que ces travaux s'exécutent conformément au calendrier prévu et ne perturbent pas notre économie. Cette rénovation du Transgabonais va contribuer à améliorer la chaîne logistique nationale et sera un levier clé pour l'accélération du développement minier et industriel du Gabon.



Travaux de réfection du chemin de fer gabonais

Les impacts attendus

- 16 trains par jour au lieu de 8 actuellement
- Transgabonais entièrement rénové, fiabilisé, sécurisé et optimisé

ENGAGEMENT 12

Assurer l'accès à l'eau et l'électricité à tous les Gabonais



L'accès à des services réguliers et de qualité de distribution d'eau et d'électricité est un service essentiel auquel tous les Gabonais et Gabonaises ont droit. Il s'agit de satisfaire un besoin de commodités de base. Cet accès universel dépend de trois éléments conjoints : i) des infrastructures de production d'énergie et d'eau qui couvrent plus que la demande de consommation de la population ; ii) un réseau de transport efficient entre les lieux de production et les lieux de consommation ; iii) un réseau de distribution de qualité qui apporte, avec le moins de déperdition et le plus de sécurité possible, l'eau et l'électricité entre les réseaux de transport et les lieux d'habitation des consommateurs.

Dans ces trois domaines, nous avons hérité en 2009 d'infrastructures défaillantes, avec un décalage important entre l'offre disponible d'eau et d'électricité et la demande réelle et potentielle des ménages et des entreprises. Sous mon impulsion, l'État a fortement investi ces dernières années et a incité l'opérateur de distribution à faire de même, pour réduire cette distorsion entre l'offre et la demande. **Grâce à nos efforts, nous avons permis à 41 800 ménages supplémentaires d'être raccordés au réseau de distribution d'eau potable et à 64 000 foyers supplémentaires d'avoir accès à l'électricité.**

Toutefois, les analyses prospectives du PSGE indiquent que la consommation d'électricité et d'eau va encore fortement augmenter, du fait du développement économique du pays. Dans le cas de l'électricité, nous aurons besoin d'une quantité de 1250 MW disponible en 2025 pour faire face à nos besoins. Nous partions, en 2009, d'une capacité de production de 369 MW, portés à un niveau de 611 MW en 2016 (+66%). Nous devons donc poursuivre et accentuer nos efforts.

Ensemble, nous ferons plus

Dans la continuité de la dynamique lancée il y a sept ans, nous devons accentuer nos efforts pour concrétiser notre ambition d'un accès universel à l'eau et à l'électricité au Gabon. Pour ce faire, j'entends agir tant sur la production, le transport que la distribution d'eau et d'électricité. Trois projets phares devraient nous permettre d'atteindre des résultats significatifs dans ce sens :

- **Construction de l'usine de production d'eau de Ntoun 7.**
- **Construction de 6 barrages hydroélectriques.**
- **Finalisation du réseau interconnecté de transport électrique.**

Construction de l'usine de production d'eau de Ntoun 7

Mon constat

Bien que le Gabon soit l'un des pays au monde où il pleut le plus, où les fleuves et les rivières sont abondants, un nombre important de nos concitoyens n'ont pas de raccordement à l'eau courante ou, quand ils l'ont, souffrent de coupures d'eau intempestives, de pénuries récurrentes. Cette situation n'est pas digne de notre pays.

Ces sept dernières années, j'ai impulsé des actions fortes pour résorber cette situation. De nouvelles stations de pompage et de traitement des eaux ont été construites à Ntoun, qui ont permis de faire passer la production d'eau de l'agglomération de Libreville (Ntoun, Libreville, Akanda, Owendo) de 160 000 m³/jour en 2009 à 221 000 m³/jour (+38%) en 2016. Sur la même période, les capacités de production d'eau à Port-Gentil, Bitam et Lastourville ont augmenté de plus de 25%. A ces travaux de renforcement des capacités de production, se sont ajoutés des travaux de renforcement du réseau de transport et de distribution, notamment dans le Grand Libreville. 20 kilomètres de réseaux de canalisations de 80 à 250 mm de diamètre ont été posés dans la ville (DN 800 ; DN 400 ; DN1200) et ont permis d'apporter un supplément de 10 000 m³/j d'eau traitée, faisant ainsi passer les capacités de distribution de 7500 m³/j en 2009 à 18 000 m³/j en 2015, avec une capacité à monter à 30 000 m³/jour. Ce sont ces actions qui ont permis de raccorder 41 800 ménages supplémentaires au réseau de distribution d'eau potable. Cela représente une augmentation d'un quart du nombre de personnes ayant un accès direct à l'eau courante.

Le fait est que, malgré ces résultats très encourageants, les coupures d'eau sont encore fréquentes et beaucoup trop de nos compatriotes n'ont pas encore un raccordement direct à l'eau courante. Nous devons donc faire encore plus pour universaliser l'accès à l'eau.

Ma proposition

La situation la plus critique en matière d'accès à l'eau se pose dans la province de l'Estuaire et dans l'agglomération de Libreville. **Je compte définitivement régler ce problème en mobilisant les eaux du fleuve Komo et en installant une usine de traitement d'eau**

à Ntoun 7, qui alimentera l'agglomération de Libreville de 140 000 m³ d'eau par jour. Ce projet nous permettra de mettre définitivement un terme aux pénuries d'eau à Libreville, Owendo, Akanda et Ntoun. Des conduites d'eau seront installées pour prendre la ressource dans le fleuve Komo, au niveau de Kango, et l'acheminer vers l'usine de Ntoun 7. Cette dernière renforcera les capacités de production des usines existantes à Ntoun 3-4 et Ntoun 5-6, et permettra d'utiliser les capacités nouvelles permises par l'installation ces deux dernières années des nouvelles canalisations DN1200 raccordant Ntoun à Libreville.

Ce projet devrait, selon l'étude de faisabilité technique et financière déjà réalisée, coûter environ 100 milliards de FCFA au total. Je solliciterai un opérateur privé pour préfinancer cette infrastructure et bénéficier en contrepartie des droits d'exploitation de l'usine, qui devrait être rentabilisée assez rapidement. Les services de promotion des Partenariats Publics Privés s'emploieront à trouver dans les meilleurs délais l'opérateur privé prêt à s'engager à nos côtés pour ce projet.



Inauguration de l'usine de production d'eau Ntoun 6

Les impacts attendus

- + 140 000 m³ d'eau potable produite par jour pour alimenter Libreville
- 100 000 personnes supplémentaires ayant un accès direct à l'eau courante

Construction de 6 barrages hydroélectriques

Mon constat

Dans notre volonté de répondre à la demande d'énergie des populations et des entreprises, le plan sectoriel Energie, déclinaison opérationnelle du Plan Stratégique Gabon Émergent, prévoyait un plan d'action en deux étapes. Tout d'abord, dans un premier temps (2009 – 2016), sécuriser une offre suffisante à proximité des grands centres urbains, où se concentrent les besoins de consommation. C'est dans ce cadre que nous avons construit la centrale de Télémnia à Port-Gentil (+52 MW), la centrale d'Alénakiri à Libreville (+70 MW) et le barrage du Grand Poubara dans le Haut-Ogooué (+120 MW). Ces nouvelles infrastructures nous permettent désormais de répondre aux besoins des populations de Libreville, Port-Gentil et Franceville, où habite 80% de la population gabonaise. Elles ont rendu possible le raccordement de 64 000 foyers supplémentaires au réseau de distribution d'électricité, soit environ 250 000 personnes.

Nous avons également porté une attention particulière à l'accès à l'électricité en milieu rural. Nous avons installé des microcentrales hydroélectriques d'une capacité de 2x200 KW à Batouala (Ogooué Ivindo) et lboundji (Ogooué-Lolo), qui ont permis d'apporter de l'électricité dans des zones rurales qui en ont toujours été dépourvues. Des groupes électrogènes ont également été installés dans les localités de Guietsou, Moulengui – Bindza, Mabanda, Mourindi, Makongonio, Ndangui et Aboumi.

Nous entrons désormais dans la phase 2 du plan sectoriel Energie (2017-2025), qui doit nous permettre d'installer les infrastructures de production d'énergie nécessaires à soutenir le renforcement de notre tissu économique et industriel et répondre à la demande potentielle des entreprises et des ménages.

Ma proposition

Je compte ajouter ces sept prochaines années 789 MW de capacité de production d'énergie, soit plus que la capacité nationale actuelle (611 MW), en construisant six barrages hydroélectriques.

Il s'agit des barrages de FE II dans le Woleu-Ntem (46 MW), celui de Ngoulmendjim dans l'Estuaire (73 MW), des barrages des Chutes de l'Impératrice (80 MW) et de Dibwangui (30 MW) dans la Ngounié et de la phase 2 du barrage du Grand Poubara (160 MW) dans le Haut-

Ogooué. Par ailleurs, l'évaluation technique et financière du barrage de Booué, qui présente le plus fort potentiel de production d'énergie hydroélectrique au Gabon, sera menée à bien et permettra de démarrer les travaux de ce barrage, pour une production initiale estimée autour de 400 MW. Ces différents barrages conduiront à horizon 2023 à un triplement de la production d'énergie des infrastructures héritées en 2009.

L'investissement total pour la construction des 5 barrages (hors barrage de Booué dont les études de faisabilité ne sont pas terminées) s'élève à 655 milliards de FCFA, soit un milliard d'euros. Le budget courant de l'État ne pourra pas supporter une telle charge d'investissement. Nous avons d'ores et déjà cherché des moyens alternatifs pour financer ces barrages. Ainsi, le Fonds Gabonais d'Investissement Stratégique s'est mis en consortium avec le fonds d'investissement Emerging Capital Partner (ECP), propriétaire de la holding panafricaine de production et distribution d'énergie et d'eau Eranove. Ce consortium financera la construction des barrages de Ngoulmendjim et Dibwangui, en levant les ressources nécessaires sur les marchés financiers internationaux, sans que cela n'alourdisse la dette publique.

Un partenariat public privé a également été noué avec l'opérateur chinois CGGC (China Gezhouba Group Corporation), pour la construction puis l'exploitation des barrages des Chutes de l'Impératrice et de Fe II. Au total, ce sont donc quatre chantiers qui vont démarrer d'ici 2017, avec des financements sécurisés, des opérateurs techniques crédibles en charge des chantiers et, à la clé, plusieurs centaines de créations d'emplois pour des nationaux.

Pour le reste, je m'impliquerai personnellement pour m'assurer que le financement de la phase 2 du barrage du Grand Poubara et du barrage de Booué soit bouclé dans les meilleurs délais, pour que ces nouvelles infrastructures voient le jour et nous permettent de répondre aux besoins présents et futurs en énergie du Gabon.

L'impact attendu

- + 789 MW de production d'énergie

Finalisation du réseau interconnecté de transport électrique

Mon constat

Le Gabon disposait, en 2009, de seulement 3 réseaux de transport électriques, non reliés entre eux. Il s'agissait du RIC de l'Estuaire autour de Libreville, du RIC du Haut-Ogooué autour de Moanda-Franceville et du RIC de Louetsi qui interconnecte les villes de Mouila, Tchibanga et Ndende. Ces trois réseaux ont été construits sans normalisation à l'échelle nationale, avec des niveaux de tensions de ligne différents. En dehors de ces zones, les localités sont soit non électrifiées, soit électrifiées par une microcentrale thermique ou une microcentrale hydroélectrique dédiée à une localité spécifique. Ce réseau de transport déficient explique en grande partie les pertes de réseaux : en moyenne, 20% de l'énergie produite est perdue dans le transport et n'arrive pas au consommateur final. Surtout, il ne permet pas d'acheminer le surplus de production de certaines zones du territoire vers d'autres zones qui en auraient besoin. Sans réseau électrique interconnecté, nous ne pouvons pas avoir de solidarité nationale et d'efficacité opérationnelle dans la distribution d'électricité.

Fort de ce constat, le Schéma Directeur National des Infrastructures, élaboré sous mon mandat, a prévu l'interconnexion du réseau électrique national. Dans cette optique, nous avons construit la phase 1 du réseau interconnecté du Woleu-Ntem, reliant Mitzic et Oyem, pour un coût de 15 milliards de FCFA. Les réseaux de transport d'électricité existants ont également été renforcés et des efforts d'harmonisation de leurs caractéristiques techniques ont été menés. **Je compte concrétiser lors du prochain mandat notre ambition d'un réseau électrique national cohérent et parfaitement interconnecté.** Ce réseau est indispensable pour tirer parti des nouvelles infrastructures de production d'énergie que nous avons construites et que nous prévoyons de mettre en service durant les prochaines années.

Ma proposition

Je m'engage à finaliser dans les premières années du nouveau mandat les derniers tronçons manquants du réseau interconnecté national d'électricité. Il s'agit notamment de la transmission électrique de la zone Ekouk – Bifoun – Gare Alembe – FE2 – Mitzic et de la transmission électrique entre les Chutes de l'Impératrice

Eugénie et Ntoundou. Je demanderai au Ministère de l'Énergie de s'assurer de la mise en cohérence du réseau de transport et du renforcement des capacités des lignes du réseau interconnecté national d'électricité pour atteindre le niveau de tension attendu.

Ce réseau interconnectera les principales villes du pays et nous permettra de distribuer de manière optimale la production des barrages hydroélectriques existants et à venir. Ce réseau devrait également nous offrir la possibilité de devenir un exportateur d'énergie, et de vendre notre énergie aux pays frontaliers comme le Cameroun et le Congo. Surtout, il permettra de soutenir l'évolution des besoins de notre tissu industriel. Des projets comme la mine de Bélinga, et la Cité du Fer que nous souhaitons développer autour de ce gisement, ne verront jamais le jour si nous ne construisons pas au préalable les nouveaux barrages et ne mettons pas en place notre réseau interconnecté national d'électricité.



Centrale électrique de Alénakiri

L'impact attendu

- Interconnexion et optimisation du réseau national de transport d'électricité.



ENGAGEMENT 13

Améliorer l'aménagement de nos villes pour qu'elles soient agréables à vivre pour le plus grand nombre



Le développement n'est pas seulement une approche quantitative de production de richesses : c'est avant tout une approche qualitative d'amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, l'émergence du Gabon doit se traduire par une amélioration concrète de la qualité de vie des Gabonaises et des Gabonais. En tenant compte du fait que 85% de notre population vit en ville, l'amélioration du cadre de vie urbain constitue donc pour nous un enjeu majeur de bien-être.

Or, beaucoup doit être fait dans ce domaine. **Par défaut de planification et d'investissements, les quartiers spontanés insalubres ont proliféré.** 80% des Gabonais qui vivent en ville habitent dans des quartiers dits sous-intégrés. Notre pays ne se développera pas tant qu'une proportion aussi importante de notre population vivra dans ces conditions totalement insatisfaisantes. Si les villes contribuent, lorsqu'elles sont bien aménagées, à améliorer la compétitivité d'une économie et à favoriser la croissance, elles peuvent aussi se révéler des facteurs de blocages importants lorsque les inconvénients (embouteillages, insalubrité, hausse du coût de la vie) dépassent les avantages de la concentration urbaine.

Il est donc indispensable, tant du point de vue social qu'économique, que nous nous engagions enfin dans un aménagement urbain planifié et maîtrisé, qui tire le meilleur parti des synergies liées à la concentration urbaine et améliore radicalement la qualité de notre cadre de vie.

Ensemble, nous ferons plus

Je prends l'engagement devant les Gabonaises et les Gabonais de mettre un terme à l'anarchie qui règne dans notre aménagement urbain. Je m'assurerai que des schémas directeurs qui fixent de nouvelles ambitions pour nos principales agglomérations soient promulgués, déclinés et respectés, pour que nos villes s'inscrivent désormais dans un modèle cohérent et durable d'occupation de l'espace et d'aménagement du cadre de vie.

Je prends l'engagement de doter enfin nos villes des infrastructures minimales indispensables à l'assainissement urbain.

L'ambition du prochain mandat est d'impulser une nouvelle dynamique de développement de nos villes et d'améliorer radicalement notre qualité de vie au quotidien. J'entends mener, en concertation étroite avec les populations et les élus locaux, quatre actions phares qui nous permettront de réaliser cette ambition et qui transformeront le visage de Libreville et Port-Gentil :

- **La mise en place du cadre d'aménagement urbain des agglomérations de Libreville et Port-Gentil.**
- **La finalisation du programme des bassins versants de Libreville et Port-Gentil.**
- **La construction des centres de traitement des déchets de Libreville et Port-Gentil**
- **La finalisation des grands projets urbains (Baie des Rois, Cité de la Démocratie)**

Promulguer et faire respecter un cadre d'aménagement urbain des agglomérations de Libreville et Port-Gentil

Mon constat

L'absence d'un cadre d'aménagement urbain officiel, disponible pour tous les opérateurs, entraîne de l'incertitude, freine la promotion immobilière et laisse la porte ouverte à la prolifération des quartiers sous-intégrés. Ce cadre d'aménagement devrait être constitué d'un Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) et d'un Plan d'Occupation des Sols (POS).

Un SDAU définit les orientations à moyen terme du développement d'une ville et précise les principes d'aménagement y afférent. Ces principes ont valeur obligatoire et sont opposables pour toute opération d'aménagement urbain dans le périmètre défini par le SDAU. Ce document doit permettre de préciser l'identité et l'ambition de la ville, ainsi que les moyens de préserver la première et de soutenir la seconde. Dans le cas de Libreville, un SDAU a été techniquement réalisé mais n'a pas encore été validé, faute de consensus entre les parties prenantes.

Les POS déterminent quant à eux les règles et les servitudes d'utilisation des sols dans les communes, au regard des orientations fixées par les SDAU. Les POS délimitent les zones urbaines constructibles et les zones naturelles où il est interdit de construire. Dans les zones constructibles, les limites et contraintes de taille, les aspects architecturaux des bâtiments et les règles de construction sont précisées. Ces documents, outils indispensables de l'aménagement urbain, que l'on retrouve dans toutes les villes bien organisées dans le monde, nous font encore défaut.

Ma proposition

Je fais de l'élaboration participative et de la promulgation des SDAU et POS de Libreville et Port-Gentil une priorité du prochain mandat, pour lequel je me présente devant les électeurs. Ces documents doivent être l'occasion de repréciser une ambition nationale et internationale pour les agglomérations de Libreville et Port-Gentil. Ils contribueront à l'accélération des travaux des projets en cours (RN1, bassins versants, adressage des rues), notamment par l'identification de zones d'emprise foncière libre. Ces emprises foncières libres serviront de zone de relogement privilégiées pour l'indemnisation

des populations déplacées. Elles serviront également à accueillir les Zones d'Aménagement Concertées (cf action « Développement des Zones d'Aménagement Concertées des agglomérations de Libreville et Port-Gentil ») qui seront un levier d'accélération de la promotion immobilière privée et de l'aménagement urbain public. Les collectivités et les populations locales seront étroitement impliquées dans le processus d'identification de ces emprises et d'élaboration des SDAU et POS. Une fois que les pilotes de Libreville et Port-Gentil seront adoptés, nous étendrons progressivement le processus à l'ensemble des autres capitales de province, puis à toutes les villes dépassant un seuil critique de plus de 5000 habitants.

Ces outils de planification urbaine respecteront les principes d'aménagement durable. Ils contribueront au développement d'espaces verts aménagés au sein de nos villes, de lieux de récréation et de détente. **Nous devons avoir plus de jardins publics, de parcs, de lieux de promenade dans nos villes.** Ces espaces verts contribueront à embellir notre voisinage, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à procurer des aires de repos, de distraction et de loisirs aux populations. Ils contribueront au quotidien à améliorer notre cadre de vie.



L'impact attendu

- Des outils de planification de l'aménagement urbain des agglomérations de Libreville et Port-Gentil promulgués et respectés.

Finalisation du programme des bassins versants de Libreville et Port-Gentil

Mon constat

Je prends l'engagement de mener à bien les projets d'aménagement des bassins versants de Libreville et Port-Gentil, qui visent à améliorer le réseau d'assainissement des capitales politique et économique de notre pays. Depuis plus de dix ans, ces projets rencontrent des difficultés récurrentes de mise en œuvre. Ces difficultés sont liées à la problématique du déplacement / relogement des populations riveraines des bassins versants.

La résolution du problème lié aux bassins versants est pourtant une véritable urgence sociale. Ainsi, Libreville s'étend sur 23 bassins versants principaux. Faute d'entretien, des déchets s'amoncellent à l'intérieur et polluent la nappe phréatique et nos plages. En saison des pluies, l'eau sort de son lit et inonde les habitations adjacentes. La situation est assez similaire à Port-Gentil, où les inondations sont récurrentes et très fortes. Tous nos cours d'eau à l'intérieur de nos villes sont pollués, ce qui constitue un facteur de risques sanitaires très important.

Avec l'appui de nos partenaires, l'État gabonais a déjà aménagé sept bassins versants à Libreville pour un linéaire de cours d'eau de 9,6 kilomètres.

Toutefois, plusieurs autres doivent encore être aménagés. Quatre autres bassins versants prioritaires sont en cours d'aménagement et doivent être finalisés lors du prochain mandat : ceux de Nzeng Ayong, Gué-Gué, Terre Nouvelle et Lowé-IAI. Près de 8000 personnes seront concernées par les travaux liés à ces bassins versants, qui permettront d'améliorer significativement la qualité de vie à Libreville.

A Port-Gentil, les travaux consistent à aménager neuf canaux de canalisation des eaux pluviales. Il s'agit de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour mettre fin aux inondations qui, chaque année, causent des désagréments très importants à la population.

Ma proposition

Les études techniques et financières réalisées indiquent que l'ensemble des travaux d'aménagement des bassins versants et canaux de canalisation à Libreville et Port-Gentil coûtera 220 milliards de FCFA. Pour une large part, cette somme a déjà été mobilisée auprès de partenaires techniques et financiers. Toutefois, les projets sont bloqués parce que l'État n'a pas encore pu mobiliser les

ressources nécessaires à l'indemnisation foncière des populations déplacées.

De ce fait, **je demanderai au Ministre de l'Économie de lever, auprès des épargnants au Gabon et dans la sous-région, les ressources nécessaires aux indemnisations foncières des populations déplacées dans le cadre des différents travaux de réaménagement de Libreville et de Port-Gentil, dont les travaux d'assainissement.** Ces fonds seront en partie versés aux opérateurs maîtres d'œuvre de l'aménagement des ZAC prioritaires, afin qu'ils mettent à disposition de populations déplacées des parcelles viabilisées avec titres fonciers, dans le cadre d'une démarche coordonnée par le Ministère des Infrastructures, des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire. Un dispositif d'appui à la souscription de prêts hypothécaires auprès des banques de la place sera également mis en œuvre, pour permettre à ces ménages de trouver les ressources financières nécessaires à la construction de leur nouveau logement.

Cette mesure facilitera le déplacement des populations riveraines des canaux et bassins versants, permettant ainsi la reprise et la finalisation des travaux d'assainissement lors du prochain mandat. Concrètement, les travaux porteront à Libreville sur la construction de canaux rectangulaires en béton armé, assorti de glissières de sécurité pour lutter contre les inondations. Nous aménagerons le long des canaux des voies de circulation, des passerelles et des ouvrages de franchissement afin de désenclaver les quartiers sous-intégrés et permettre le passage des camions de ramassage des ordures ménagères. Nous construirons des quais de transbordements et des centres de transfert pour favoriser la pré-collecte et la collecte des ordures ménagères et des déchets solides.

Le programme prévoit également un système de nettoyage mécanique, comprenant l'installation de dégrilleurs aux embouchures pour stopper le déversement des déchets dans les milieux aquatiques. Le projet s'inscrit dans une démarche participative, avec la mise en place d'une concertation locale entre les collectivités locales, les ONG et les populations riveraines sur les mesures de prévention de la pollution de ces cours d'eau.

La mise en œuvre de ce programme à Port-Gentil et Libreville constituera un pas significatif vers l'amélioration du cadre de vie des populations urbaines gabonaises.

L'impact attendu

- Aménagement rationalisé des canalisations d'eau de pluie et fin de la pollution des bassins versants.



Visite des chantiers des bassins versants de Libreville

Construction des centres de traitement des déchets de Libreville et Port-Gentil

Mon constat

L'absence de sites d'enfouissement et d'infrastructures de traitement des déchets explique que nos ordures urbaines ramassées soient ensuite entreposées à même le sol. De ce fait, des décharges publiques comme celles de Minkébé, à Libreville, se retrouvent saturées. Cette situation favorise la transmission de maladies vectorielles, dégrade notre environnement urbain et nuit à notre qualité de vie. Nous devons y mettre un terme. La Direction Générale de l'Environnement a fortement avancé sur l'identification d'un site d'enfouissement des déchets à Libreville, bientôt opérationnel. Ce site d'enfouissement respectera scrupuleusement les critères de maîtrise des risques environnementaux (distance des habitations, imperméabilité des sols).

Il nous faut compléter cette mesure par la mise en place de centres de traitements de déchets solides et liquides (boues de vidange) à Libreville et Port-Gentil, projets essentiels pour un système d'assainissement urbain efficace.

Ma proposition

Je demanderai au Ministre en charge de la Protection de l'Environnement de définir les termes de référence d'un ou plusieurs appels d'offre publics, sollicitant des opérateurs économiques souhaitant s'inscrire dans la valorisation des déchets solides et liquides à Libreville et Port-Gentil. Ces opérateurs seront invités à **construire et exploiter, suivant les modalités financières les plus avantageuses qui nous seront proposées, les unités de traitement des déchets solides et liquides de Libreville et Port-Gentil**. L'État veillera de son côté à mettre à disposition un certain nombre de facilités, notamment foncières, pour l'installation de ces unités de traitement des déchets, d'utilité publique. De ce

fait, nous veillerons à ce que les sites d'accueil de ces unités industrielles d'assainissement soient pré-identifiés et intégrés aux schémas directeurs d'aménagement urbain.

Je veillerai à ce que la mise en place des unités de traitement des déchets s'inscrive dans une stratégie environnementale et économique globale, de structuration des filières d'assainissement dans nos centres urbains. Plusieurs catégories d'opérateurs économiques peuvent tirer parti des opportunités économiques qui se présentent aux différentes étapes du cycle de gestion des déchets : tri, transport, traitement, valorisation. Nous devons ainsi faire en sorte que la mise en service des unités de traitement des déchets offre des débouchés économiques qui aident à structurer toute la grappe d'activités de l'assainissement urbain.

Pour le cas des déchets liquides, le processus de traitement des eaux usées et excréta avant rejet dans la nature reste entièrement à construire. Les ouvrages collectifs de traitements des eaux usées n'existent pas encore, de même que les mesures de traitement des eaux polluées. Les déversements sauvages sur les plages et dans nos cours d'eau, les infiltrations d'eaux usées dans la nappe phréatique, sont la conséquence directe de cette absence d'infrastructures de traitement des eaux usées.

Nous mettrons fin à cette situation qui n'est pas digne de notre pays.

L'impact attendu

- 100% des déchets solides et liquides régulièrement collectés à Libreville et Port-Gentil sont traités.

Finalisation des grands projets urbains (Baie des Rois, Cité de la Démocratie)

Mon constat

Dans l'économie globale où nous évoluons aujourd'hui, les villes sont engagées dans une compétition qui leur est propre, et qui n'est pas réductible à la compétition entre pays. Une ville peut, par elle-même, en fonction de son attractivité économique, sociale, culturelle, urbanistique, attirer des talents, des capitaux, des touristes et générer des emplois. Ainsi, des villes globales comme Singapour, Londres, Cape Town, Taiwan, Dubaï, ont une production, une renommée et une attractivité supérieures à bien des pays. C'est à ce titre que nous souhaitons faire de Libreville une ville carrefour de la création et des affaires en Afrique centrale.

Pour atteindre cet objectif, nous avons besoin d'actions spécifiques de renforcement de l'identité urbanistique de Libreville, qui imposeront sa « marque mondiale », de la même manière que Paris a sa Tour Eiffel et Londres son horloge Big Ben. Nous devons mettre en place des infrastructures de rang mondial qui feront de Libreville cette cité africaine du savoir, des loisirs, des services à forte valeur ajoutée et du tourisme, que nous appelons de nos vœux.

C'est le sens de la démarche qui m'a conduit à initier deux projets urbains qui permettront d'imposer cette nouvelle stature du Libreville du XXI^e siècle. Il s'agit de l'aménagement de la Baie des Rois et de la rénovation de la Cité de la Démocratie.

Ma proposition

Je procéderai, dans le cas de la Cité de la Démocratie, au même recalibrage qui a eu lieu dans le montage économique du projet de la Baie des Rois. Initialement financés sur ressources propres du budget de l'État, nous avons dû geler ces projets avec la diminution drastique des ressources pétrolières. Nous avons toutefois relancé le projet en attirant des investisseurs chinois, prêts à préfinancer le projet de la Baie des Rois, dont ils assureront par la suite la vente des parcelles aménagées à des promoteurs. Nous continuerons nos efforts de promotion pour **attirer de nouveaux partenaires financiers du secteur privé** susceptibles de renforcer le financement de ce projet.

Concernant la rénovation de la Cité de la Démocratie,

l'objectif est de faire émerger au cœur de Libreville un pôle d'infrastructures d'accueil d'activités de services, de premier plan. A ce titre, il est notamment prévu la construction d'un centre de conférence, pour soutenir le développement du tourisme d'affaire et d'événementiel, segments sur lesquels Libreville a une vraie carte à jouer, et qui peuvent contribuer à créer des emplois et soutenir la croissance. Ce site sera également propice à accueillir le Complexe Administratif du Gouvernement (cf action « Construction du Complexe Administratif du Gouvernement »).



Site devant abriter la future Baie de Rois



Travaux de construction de la future Cité de la Démocratie

L'impact attendu

- Une attractivité accrue de Libreville qui la positionne en ville carrefour de la création et des affaires en Afrique centrale.

ENGAGEMENT 14

Faciliter l'accès au logement



Le constat est général : l'offre de logements disponibles à prix abordables pour la population est largement insuffisante. Les dernières études réalisées sur le sujet, il y a déjà plusieurs années, estimaient à 200 000 le manque de logements dans le pays, dont 160 000 pour la seule ville de Libreville.

Les causes de ces problèmes sont connues. L'inexistence de cadre de planification urbaine ou encore le manque d'emprises foncières disponibles en milieu urbain en font partie. Le faible développement de promoteurs fonciers privés, l'insuffisance de matériel et de main d'œuvre qualifiée apte à aménager les parcelles, les caractéristiques marécageuses des sols dans les zones urbaines comme Libreville et Port-Gentil, et les délais et le coût élevé des procédures d'enregistrement légal du foncier contribuent à renchérir les coûts de viabilisation des terrains et expliquent le nombre très limité de parcelles produites chaque année.

Lors de mon premier mandat, j'ai pris plusieurs mesures visant à remédier à cette situation. **J'ai renforcé et simplifié le cadre institutionnel et juridique du secteur de l'habitat**, avec la création de l'ANUTTC ou encore la promulgation d'une nouvelle loi foncière, qui a permis de réduire le délai d'obtention d'un titre foncier de 10 ans à 180 jours, et le nombre d'étapes administratives de 134 à 7. Ces réformes et le renforcement de la promotion immobilière publique et privée ont permis de multiplier par 7 le rythme de création de logements au Gabon, par rapport à la période 2002 – 2009. Malgré ces avancées, le déficit de logements demeure important. Il nous faudra donc mener de nouvelles actions, plus ambitieuses, mieux calibrées à nos besoins, pour répondre aux attentes légitimes des Gabonaises et Gabonais en la matière. Les premiers résultats engrangés permettent aujourd'hui d'envisager ces nouvelles actions, qui n'auraient pas été possibles dans le passé.

Ensemble, nous ferons plus

En plus de la réforme du dispositif public de financement de l'habitat (cf. « restructuration des banques publiques ») et de la baisse des coûts des facteurs de production du logement, avec le développement de l'industrie locale de production de matériaux de construction, trois actions phares devraient nous permettre de franchir un cap dans le rythme de production de logements et répondre enfin aux besoins pressants des ménages gabonais :

- **Un guichet unique du foncier (ANUTTC) qui délivre une masse critique de titres fonciers.**
- **Le développement des Zones d'Aménagement Concertées du Grand Libreville et de Port-Gentil.**
- **Le programme d'accès à la propriété foncière des fonctionnaires**

Un guichet unique du foncier qui délivre une masse critique de titres fonciers

Mon constat

L'amélioration des capacités de l'administration à délivrer des titres fonciers est un facteur clé de succès de la réforme du secteur de l'habitat. A ce stade, les résultats de l'Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre (ANUTTC) dans la délivrance des titres fonciers demeurent insatisfaisants. Ainsi, entre 2013 et 2015, pour 21 082 demandes d'attributions de titres, seules 1611 ont été satisfaites, soit un taux de réponse de 8% seulement. Nous avons pourtant mené ces sept dernières années des efforts considérables pour améliorer la performance du dispositif de délivrance de titres fonciers. **La création de l'ANUTTC, qui a été dotée d'un système d'information intégré, et la réforme de la loi foncière ont permis de passer de 134 à 7 étapes administratives pour la délivrance des titres et réduit la durée de cette procédure de 10 ans à 180 jours.**

L'absence de titres fonciers est considérée comme un handicap majeur du secteur de l'habitat, notamment parce qu'elle empêche les ménages et les entreprises de lever des crédits hypothécaires. C'est également une source d'insécurité juridique qui contraint et sous-valorise les cessions de foncier et de biens immobiliers. D'autres procédures liées à l'immobilier, comme le transfert de propriété ou l'octroi du permis de construire, rencontrent également des lourdeurs importantes qui créent des inefficiences, dont témoigne la position du Gabon au classement Doing Business 2015 (173 sur 189 pour le transfert de propriété et 164 sur 189 pour l'octroi du permis de construire).

Aussi, dans l'optique de redynamiser la production de logements et le secteur du BTP, dont le potentiel de création d'emplois et de richesse est très important, j'entends consolider et accentuer la réforme du guichet unique du foncier, afin d'optimiser au maximum les procédures administratives liées à l'immobilier et délivrer une masse critique de titres fonciers.

Ma proposition

Je souhaite faire en sorte que l'ANUTTC soit l'unique interface des usagers pour l'ensemble des procédures administratives liées aux

demandes de régularisation foncière. Ce guichet unique a vocation à regrouper autour d'un même document, d'une même procédure et d'un paiement unifié les actes actuels de l'ANUTTC, de la Conservation Foncière, de la Direction Générale des Impôts, de la Direction Générale des Travaux Topographiques et du Cadastre et de la Direction Générale de l'Urbanisme et des Aménagements Fonciers. Des conventions cadres seront signées entre ces administrations pour fluidifier les processus, qui devront être intégrés dans un même système d'information.

L'ANUTTC doit également améliorer ses performances et la qualité de son service aux usagers. Ainsi, comme nous l'avons fait pour le guichet unique du commerce extérieur, je n'exclue pas de solliciter un opérateur privé capable de préfinancer l'installation de ce système d'information intégré, de même que la numérisation des archives de la conservation foncière, et qui se rémunérera, dans le cadre d'un contrat de concession, sur les transactions liées aux demandes de régularisation et de cession foncières. A la fin de la concession, cette société d'exploitation sera reprise totalement par l'État, qui n'aura pas eu à investir, aura gagné de l'argent entre temps sur les redevances, et récupérera une société de gestion qui devrait avoir prouvé son efficacité et la pertinence de son modèle économique.

Cette option devrait nous permettre, même dans l'hypothèse d'un contexte de restriction budgétaire de l'État, d'avancer sur ce projet et d'améliorer très rapidement la qualité de service rendu aux usagers dans leurs transactions foncières. L'État reformera au besoin les textes encadrant ces procédures pour adapter son cadre réglementaire aux nouvelles possibilités de contrôle et régulation rendues possibles par la technologie.

L'impact attendu

- Délivrer une masse critique de titres fonciers.

Le développement des Zones d'Aménagement Concertées des agglomérations de Libreville et Port-Gentil

Mon constat

L'expérience a démontré, au Gabon comme à l'étranger, que **le secteur privé est mieux à même de produire en masse des logements**. Au regard de l'ampleur de l'écart entre l'offre et la demande, nous avons besoin que des promoteurs immobiliers ayant de fortes capacités d'autofinancement et une expertise sur des projets de grande envergure, permettant de réaliser des économies d'échelle, viennent investir au Gabon.

Le principal obstacle à cette promotion de l'investissement dans l'immobilier est la disponibilité d'emprises foncières importantes en milieu urbain et l'aménagement public de ces emprises, pour que des voiries, l'eau, l'électricité, la fibre optique, un système public d'assainissement, soient disponibles en même temps que les bâtiments sont livrés.

Ma proposition

Je souhaite mettre à disposition de promoteurs immobiliers de référence, dans les meilleurs délais, 6 emprises foncières d'une superficie significative dans les agglomérations de Libreville et Port-Gentil. Ces emprises foncières seront mises à dispositions sous forme de Zones d'Aménagement Concertées. Je me propose d'impulser, dès le début du nouveau mandat, une campagne active de mobilisation de partenaires privés nationaux et internationaux, dotés d'une solide assise financière, d'une maîtrise technique de l'aménagement urbain et de la construction, et prêts à s'engager dans des opérations de viabilisation, aménagement, construction et promotion immobilière dans ces Zones d'Aménagements Concertées que nous mettrons à leur disposition, au terme d'une procédure d'appel d'offres. L'ANUTTC délimitera précisément les contours de ces ZAC et établira les titres fonciers y afférant.

L'appel d'offre fixera un cahier des charges précis sur l'ensemble de la chaîne de production : études de préféabilité technique et financière, viabilisation des terrains, aménagement, construction et commercialisation. Ce cahier des charges veillera à l'emploi de nationaux dans les chantiers et à l'usage de matériaux de construction gabonais, lorsqu'ils

sont disponibles. Ces mesures visent à maximiser l'effet d'entraînement de ces chantiers sur le reste de l'économie. Le cahier des charges s'inscrira également en conformité aussi bien avec le SDAU et le POS de l'agglomération, qu'avec les principes directeurs du smart code sur l'aménagement durable des villes.

Ces nouvelles ZAC, aménagées à proximité des grands axes de transport existant (RN1) ou à venir (Corridor Nord et Sud de Libreville), seront aménagées dès le début avec les infrastructures d'adduction d'eau et d'électricité prévoyant l'évolution des besoins sur vingt ans, une installation collective d'épuration des eaux usées et des équipements de services publics de base (écoles, centres de santé, marchés, parcs) afin de donner une certaine autonomie à ces quartiers et de limiter les déplacements.

A l'instar de ce que le Maroc a réussi à faire, cette politique de facilitation et de promotion de l'investissement immobilier peut s'accompagner d'une **conditionnalité liée à la production d'un quota de logements sociaux**, pour s'assurer que la hausse de la production de logements profite également aux ménages à revenus modérés. Un système visant à réserver un à deux étages par bâtiment construit à du logement social, en contrepartie du foncier mis à disposition, pourrait ainsi être envisagé.

Ce modèle, qui est celui qui se développe dans la plupart des pays en voie de développement, devrait permettre de faciliter la mobilisation des ressources financières conséquentes nécessaires à ces opérations d'aménagement urbain et de construction immobilière. Les ZAC ainsi valorisées mettront sur le marché une diversité de produits immobiliers : des parcelles viabilisées à vendre ; des logements d'habitation (maisons et appartements) en location ou en vente ; de l'immobilier de bureaux en location ou vente ou des infrastructures publiques vendues à l'État (centres de santé, écoles, lieux de culture). Les promoteurs publics actuels, comme la SNLS ou la SNI, pourront également s'inscrire dans ces projets, aux côtés des opérateurs privés qui prendront le leadership du consortium. La mixité sociale sera assurée par la diversité des produits immobiliers proposés dans ces ZAC. Elles permettront de rééquilibrer Libreville, pour en faire une métropole attractive et où il fait bon vivre.

Dans l'agglomération de Libreville, la ZAC de Bikélé, et son prolongement de Nkok, revêtira un caractère prioritaire.

En effet, elle est la mieux à même de créer un nouveau pôle économique et social, qui rééquilibrera l'urbanisation du Grand Libreville, aujourd'hui trop concentrée sur la façade du bord de mer. Pour ce faire, plusieurs projets de délocalisation de sites vétustes ou à l'étroit (Institut Africain d'Informatique, par exemple), de construction de nouveaux bâtiments administratifs ou de nouveaux projets ayant une composante immobilière forte (Cité du Numérique) seront aménagés et construits dans la zone de Bikélé – Nkok. Ces projets faciliteront l'implantation de logement à proximité de ces lieux de travail, et crédibiliseront les perspectives économiques des promoteurs immobiliers du secteur privé qui s'engageront dans la valorisation de cette ZAC.

Le secteur de la construction est très intensif en main d'œuvre : le boom immobilier que devrait susciter l'aménagement de ces ZAC devrait significativement contribuer à la réalisation de notre objectif de créations d'emplois sur les prochaines années. Il permettra également de redynamiser des filières comme celle des matériaux de construction, de la métallurgie ou de la filière bois. La promotion de ces ZAC et l'implication des promoteurs privés est donc un enjeu crucial pour la croissance de notre économie et l'augmentation des débouchés d'emplois pour les jeunes Gabonais, dans un contexte de marchés des matières premières en

berne. Enfin, la reconnaissance des droits fonciers de nos compatriotes contribuera à une meilleure valorisation de leur patrimoine, et donc à les enrichir. Pour toutes ces raisons, **nous ne ménagerons pas nos efforts pour faire de ce « boom immobilier » une réalité.**



Travaux de construction de logements sociaux (Avorbam)

L'impact attendu

- Livraison de 6 Zones d'Aménagement Concertés qui reconfigurent l'urbanisation des agglomérations de Libreville et Port-Gentil, et mettent sur le marché une masse critique de logements.



Le programme d'accès à la propriété foncière des fonctionnaires

Mon constat

Le Gabon a la particularité, pour un pays africain, d'avoir une proportion significative de salariés ayant une garantie d'emploi et des revenus réguliers. Notre administration emploie aujourd'hui plus de 100 000 fonctionnaires. Contrairement à d'autres pays africains, qui présentent pourtant un potentiel bien moindre que le nôtre, nous n'avons pas encore organisé à grande échelle la mobilisation de l'épargne future de nos fonctionnaires pour investir dans des opérations immobilières. C'est un manque à gagner économique très important, ainsi qu'un frein à l'amélioration des conditions de vie des agents publics.

J'entends faire en sorte que nous exploitions enfin ce potentiel, à grande échelle.

Ma proposition

Je demanderai aux ministères sectoriels, notamment ceux qui comptent le plus grand nombre d'agents, comme l'Éducation Nationale, la Santé, la Défense, ou encore le Budget, d'engager des discussions avec les représentants de leurs agents publics, afin de les convaincre à souscrire à un programme de préfinancement de la construction de logements, suivant des conditions financières avantageuses. Ce préfinancement pourra s'inscrire dans le cadre du dispositif national de gouvernance du financement de l'habitat, à savoir le Fonds National de l'Habitat du Gabon et le Compte de Refinancement de l'Habitat. L'État apportera des garanties aux banques commerciales pour qu'elles accordent des prêts à long terme à taux bonifié par rapport aux pratiques courantes du marché.

Nous mettrons également à disposition des parcelles viabilisées qui seront cédées en lot aux agents administratifs qui se seront regroupés et pourront mutualiser certains coûts d'aménagement. Nous privilégierons la viabilisation de parcelles dans les capitales de province non côtières, pour promouvoir l'installation des fonctionnaires à l'intérieur du pays, à Oyem, Franceville, Mouila, Lambaréné, Koulamoutou, Tchibanga et Makokou. A Libreville et Port-Gentil, nous réserverons également certains lots des ZAC concédées, qui seront réservés aux opérations de construction de

logement des fonctionnaires.

Par ce biais, nous contribuerons à une augmentation significative de l'investissement privé national dans la construction, qui aura un effet bénéfique sur l'ensemble du secteur du BTP. J'espère également susciter l'adhésion des jeunes fonctionnaires à s'installer à l'intérieur du pays, où les conditions de vie sont souvent plus avantageuses. Ces nouvelles constructions, à l'intérieur du pays, contribueront également à revitaliser les économies locales des provinces, en créant des emplois et en améliorant le cadre urbanistique.



L'impact attendu

- Délivrer une masse critique de titres fonciers.

ENGAGEMENT 15

Renforcer la protection sociale et améliorer la qualité des soins



La qualité des soins de santé est l'une des principales préoccupations des Gabonaises et des Gabonais. Nous souhaitons tous que nos enfants grandissent en bonne santé, que nos parents soient pris en charge avec professionnalisme. Nous souhaitons tous être rassurés de savoir qu'en cas de maladie ou d'accident, nous pourrions compter sur un système de santé efficace et accessible, qui nous permettra de nous relever. La confiance que l'on éprouve pour notre système de santé fonde en grande partie la confiance que l'on a dans notre société et nos institutions publiques. Pour toutes ces raisons, il est essentiel que tout le monde, et pas seulement les privilégiés, ait accès à une médecine de qualité

J'ai fait en sorte, ces sept dernières années, de faire évoluer le système en ce sens. **Nous avons réalisé de très grands progrès en facilitant l'accès des services de santé de base au plus grand nombre.** Près de 600 000 personnes, à revenus modestes, bénéficient désormais d'une couverture maladie qui prend en charge, sans contribution des bénéficiaires, les frais liés aux soins externes, aux hospitalisations, aux produits pharmaceutiques courants et aux évacuations sanitaires. Ce résultat est l'une des grandes fiertés que je retire de mon mandat écoulé.

J'ai également augmenté les capacités d'accueil du système sanitaire national, en multipliant par 5 le nombre de lits d'hôpitaux disponibles à Libreville. Les nouveaux équipements et infrastructures médicaux ont permis d'introduire au Gabon sept nouvelles spécialités médicales. Enfin, 2000 agents publics de santé ont été recrutés lors du dernier mandat, et leur salaire moyen a été revalorisé de 28%. Toutes ces mesures ne visaient qu'un but : améliorer la qualité des soins dispensés aux Gabonais.

Ensemble, nous ferons plus

Nous devons continuer dans cette lancée car beaucoup reste à faire. Le déficit historique d'investissements dans le secteur prend du temps à être comblé et l'augmentation des prestations de santé, liés au fait qu'un nombre plus important de personnes a désormais accès au système sanitaire, pose des enjeux de taille au dispositif de santé.

Nous faisons donc face à un triple enjeu : avoir un réseau suffisant d'infrastructures sanitaires à proximité des populations ; disposer d'équipements et d'un personnel dédié au service des patients en quantité et qualité suffisantes ; enfin avoir des processus efficaces de gestion du système sanitaire qui permettent de répondre aux attentes légitimes de qualité de services des usagers.

Avec le soutien des patients, du personnel médical et des partenaires privés et publics, nationaux et internationaux, qui appuieront le processus, je compte mener deux principales actions qui permettront de relever ces défis :

- **Le renforcement du dispositif de financement de l'assurance maladie**
- **La poursuite du programme de renforcement des infrastructures sanitaires**
- **La mise en place du système national d'information sanitaire**

Le renforcement du dispositif de l'assurance maladie

Mon constat

La couverture maladie est prise en charge par trois fonds, indépendants les uns des autres, gérés par la CNAMGS. Le Fonds 1 regroupe les cotisations des salariés du secteur privé. Ce fonds dispose d'un financement stable et équilibré, d'un montant moyen de 40 milliards de FCFA. Le Fonds 2 est dédié aux agents de la fonction publique. Il rencontre un certain nombre de difficultés de gestion, liées au versement irrégulier des cotisations des agents publics par le Trésor à la CNAMGS. Cette situation entraîne parfois des retards de remboursement des médicaments et soins des agents publics couverts par la CNAMGS. Enfin, le Fonds 3 est dédié aux Gabonais Économiquement Faibles (GEF).

La notion de GEF désigne des personnes dont les revenus déclarés sont inférieurs à 150 000 FCFA par mois. A décembre 2015, 510 279 personnes sont affiliées au Fonds de Garantie Sociale des Gabonais économiquement faibles, dit Fonds 3. Ces personnes ne cotisent pas et, parce qu'elles sont les plus nombreuses, sont également celles dont les dépenses sont les plus élevées, en moyenne de 18 milliards de FCFA par an.

Nous nous sommes rendus compte, à l'expérience, que la notion de GEF méritait d'être clarifiée, et que nous aurons besoin, pour assurer la soutenabilité et la pérennité du système, de faire cotiser à leur assurance maladie un certain nombre d'adhérents, actuels GEF. En effet, un nombre important de personnes travaillant dans le secteur informel ou bénéficiaires de revenus non déclarés (loyers par exemple), gagnent plus (parfois beaucoup plus) de 150 000 FCFA par mois. Ces personnes sont aujourd'hui immatriculées comme Gabonais Économiquement Faibles, faute d'informations suffisantes sur leurs revenus.

Ma proposition

Je propose de créer un Fonds 4 de l'assurance maladie, dédié aux travailleurs indépendants, dont une proportion significative évolue dans le secteur informel. En capitalisant sur un meilleur contrôle fiscal des activités actuellement dans l'informel (cf action « Création de l'Office National des Recettes ») et sur la création d'un statut juridique simplifié pour ces

travailleurs (cf action « Création d'un statut simplifié pour les opérateurs qui étaient dans le secteur informel »), l'Etat aura la capacité de mieux cibler les revenus de ces opérateurs et aura engagé une démarche qui facilitera la contribution volontaire de ces opérateurs à cotiser pour leur assurance maladie.

Grâce à ce fonds, le nombre d'adhérents au Fonds 3 des Gabonais Économiquement Faible devrait significativement diminuer. L'effort de solidarité nationale pour mutualiser le coût de l'assurance maladie des ménages les plus défavorisés sera ainsi plus supportable et plus durable.

Par ailleurs, je ferai promulguer un décret donnant un caractère obligatoire au versement des cotisations sociales des agents publics, aujourd'hui considérées comme des subventions que le Trésor verse en fonction de ses contraintes. Une hausse légère du taux de cotisation, qui passerait par exemple du niveau actuel de 4,1% à 5%, pourrait également être envisagée, en vue de stabiliser l'équilibre financier de ce fonds.

Nous veillerons également à ce que les frais de gestion des structures des cotisations sociales, la CNAMGS et la CNSS, soient optimisés. **L'argent des cotisants doit servir prioritairement au remboursement des soins et des médicaments, et non pas à payer les coûts de fonctionnement des structures qui gèrent ce dispositif public.** De même, la CNAMGS poursuivra sa démarche de contrôle et d'optimisation des coûts refacturés par les établissements sanitaires et les pharmacies conventionnés. Nous veillerons à ce que ces structures s'alignent aux meilleurs critères de qualité auxquels ont droit les usagers et fonctionnent de manière efficiente, sans surfacturer leurs prestations.

Ces différentes mesures de consolidation de l'existant sont indispensables. Elles nous permettront d'atteindre un financement équilibré des fonds d'assurance maladie. **Nous pourrons, dès lors, prendre effectivement en charge des droits comme le panier minimum vieillesse.** En partant du principe que nous aurons réussi à stabiliser et consolider l'assurance maladie, j'ambitionne de convoquer, aux alentours de 2020, des Assises nationales de la protection sociale, qui réfléchiront à la couverture par la solidarité nationale de

nouveaux risques sociaux. Un sujet comme l'introduction d'une assurance chômage pourra être étudié et, si les conditions de faisabilité sont réunies, mis en œuvre durant le prochain mandat.

Les impacts attendus

- Retour à l'équilibre financier du dispositif d'assurance maladie
- Financement du panier minimum vieillesse
- Extension de la protection sociale à de nouveaux risques, comme l'accompagnement au retour vers l'emploi.



Visite à la grande Pharmacie des Forestiers



La poursuite du programme de renforcement des infrastructures sanitaires

Mon constat

Nous avons hérité, en 2009, d'un réseau sanitaire vieillissant et sous-équipé, dont la couverture du territoire était déficiente. Ce réseau se caractérisait également par une faible intégration entre les différents échelons de la carte sanitaire, à savoir les structures de proximité (dispensaires et centres de santé) et les structures spécialisées (CHU).

Dans ce contexte, il nous a fallu prioriser notre action.

J'ai choisi de débiter le renforcement de nos infrastructures sanitaires par la mise en place des structures spécialisées qui nous faisaient défauts, situation qui expliquait un nombre très élevé d'évacuation sanitaires et, malheureusement, de décès de compatriotes qui n'avaient pas les moyens de se soigner à l'étranger. Les quatre nouveaux hôpitaux que nous avons construits dans l'Estuaire et l'extension du CHU de Libreville nous ont permis de créer sept nouvelles spécialités au Gabon : la cancérologie, la prise en charge des brûlures, l'orthopédie, la traumatologie, les pathologies de la tête et du cou, la prise en charge de la mère, de l'enfant et la procréation, et enfin les pathologies viscérales traitées avec Imagerie par Résonance Magnétique. S'ajoutent à cela la construction d'un nouveau bâtiment des urgences SAMU avec un bureau de réception, des blocs opératoires et un service de soins intensifs et la réhabilitation du CHU de Lambaréné.

Enfin, le déploiement de l'action de la CNAMGS a permis de rationaliser et de mieux intégrer les différents établissements de la carte sanitaire, dans le cadre de son protocole de conventionnement des instituts de santé et de pharmacie (3180 structures conventionnées en 2016), en leur imposant des normes communes minimales, notamment dans la qualité du service aux usagers.

Ma proposition

Maintenant que les nouveaux hôpitaux sont entrés en service, je souhaite mener la phase 2 du renforcement des infrastructures sanitaires. Cette deuxième phase se concentrera plus particulièrement sur la construction de centre de santé de proximité, qui ont un rôle central dans la politique de prévention médicale et dans l'assistance

de première nécessité. L'extension de ce réseau de base et le renforcement de ses capacités doit permettre de soulager les centres hospitaliers universitaires, qui voient affluer des patients qui pourraient être pris en charge par ces structures de santé de proximité. **Je m'engage ainsi à créer 27 nouveaux centres de santé**, dans des localités comme Lambaréné, Ngomo, Ekobé, Tchibanga, Bagoula, Mouila, Mvadi, Matsatsa, Mokéko, Oyem, Makokou, Sam, Koulamoutou, ainsi que plusieurs quartiers de Port-Gentil et Libreville.

Un accord de financement a déjà été signé à cet effet avec l'Agence Française de Développement, en mars 2016, qui sécurise une ligne de financement de 33 milliards de FCFA pour construire et équiper ces centres de santé, de même que former le personnel médical qui y officiera. Par ailleurs, nous mobiliserons les fonds nécessaires à la réhabilitation de l'hôpital de Melen et poursuivrons le programme de construction des centres hospitaliers régionaux. Nous disposerons au terme de ces projets d'une carte sanitaire considérablement renforcée, à même de répondre aux attentes des Gabonais(es) sur l'ensemble du territoire.



Finalisation des travaux de refecton du CHU Jeanne Ebori

Les impacts attendus

- Création de 27 centres de santé
- Création de 4 centres hospitaliers régionaux
- Réhabilitation de l'hôpital de Melen

La mise en place du système national d'information sanitaire

Mon constat

La qualité d'un système de santé dépend i) des infrastructures, des équipements et médicaments disponibles, ii) de la qualité du personnel soignant et iii) de la qualité des processus de travail, que sous-tend généralement un système d'information sanitaire. Ce dernier point nous a trop longtemps fait défaut. Avec les nouvelles possibilités offertes par les technologies numériques, nous n'avons plus d'excuse pour être en retard dans ce domaine.

La programmation pertinente des actions de santé dépend de la fiabilité et de la qualité de l'information sanitaire. Cette information sanitaire constitue le point de départ de toute préconisation médicale. Malheureusement, à l'heure actuelle, le Gabon dispose d'un Système National d'Information de Santé (SNIS) fragmenté, qui ne permet pas de produire une information de qualité. Chaque unité de santé collecte ses propres données, souvent redondantes, et ne les échange pas avec d'autres acteurs qui pourraient recouper et croiser cette information avec d'autres. Les systèmes d'information des ressources humaines et les médicaments ne fonctionnent pas bien, provoquant des ruptures de stocks ou des indisponibilités de personnel fréquentes. Il n'y a pas d'interopérabilité entre les systèmes d'information des principaux assureurs et données recueillies par des organismes publics d'assurance maladie comme la CNAMGS. De ce fait, l'information disponible pour chaque entité est parcellaire, le pilotage du dispositif est déficient et la qualité des soins aux patients s'en ressent.

Conscient de cette problématique, nous avons lancé la mise en place d'un système national d'information sanitaire intégré. Financé grâce à un prêt de la Banque Mondiale, ce projet lancé en 2015 en est à la phase d'harmonisation des données afin de faciliter les échanges dans un langage commun.

Ma proposition

Au regard de l'urgence d'améliorer la qualité de service aux usagers et de faciliter le démarrage des activités des hôpitaux nouvellement créés, je compte solliciter un opérateur ayant démontré sa capacité à implémenter et déployer des solutions de système d'information sanitaire, afin de concrétiser au plus vite ce nouveau mode opératoire.

Je souhaite, en plus du SNIS, que chaque patient Gabonais dispose de son dossier médical numérisé, où seront répertoriées les principales informations médicales le concernant, et qui permettront à n'importe quel agent de santé sur le territoire d'avoir accès à cet historique, ce qui facilitera son diagnostic et améliorera ses recommandations. L'analyse consolidée des informations de ces dossiers médicaux numérisés permettra de renforcer considérablement le dispositif de surveillance épidémiologique, en utilisant les technologies de l'information et de la communication pour collecter les données nécessaires sur les affectations des patients et diffuser les informations d'alerte et de riposte. Ce type de dispositif sera déterminant pour faire face efficacement à des épidémies comme celle qu'ont vécues plusieurs pays africains avec Ebola. Je considère qu'il est de mon rôle de préparer le Gabon à affronter le pire, en espérant que nous n'aurons pas à vivre ce type de situation.

En temps normal, ce Système National d'Information Sanitaire permettra d'optimiser i) le processus de prise de rendez-vous des patients, ce qui aura un impact majeur sur le désengorgement des structures sanitaires, ii) le processus de prise en charge des patients, qui permettra au personnel soignant de consacrer moins de temps à l'administratif et plus de temps aux soins médicaux et, enfin, iii) le suivi des usagers, pour le développement de la prévention et le suivi des recommandations.

J'ai la conviction qu'avec l'intégration de l'ensemble des structures sanitaires à ce SNIS, nous nous donnerons les moyens de faire un bond qualitatif sans précédent dans notre système de santé.

Je sais que les médecins, infirmières et aides-soignants ont choisi ce métier par passion. Ils souhaitent prendre soin de leurs patients et répondre au mieux à leurs besoins, en administrant un traitement adéquat. Nous devons mettre en place le dispositif qui leur permette d'exercer au mieux leur profession. Je mobiliserai l'énergie et les ressources nécessaires pour concrétiser ce projet au plus vite.

L'impact attendu

- Une information médicale fiable qui améliore la qualité de service de notre dispositif national de santé.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS

	SECTEUR	INVESTISSEMENT
	Réformes institutionnelles	3 500 000 000
	Modernisation de l'administration	67 400 000 000
	Protection de l'environnement	10 600 000 000
	Aménagement du territoire	6 000 000 000
	Amélioration du cadre des affaires et du dispositif de financement de l'économie	165 000 000 000
	Routes	1 097 000 000 000
	Ferroviaire	206 718 000 000
	Ports	256 600 000 000
	Infrastructures eau et énergie	759 386 000 000
	Habitat et aménagement urbain	1 616 000 000 000

SECTEUR	INVESTISSEMENT	
Industries minières	428 000 000 000	
Industries pétrochimiques	1 790 000 000 000	
Industrie du bois	42 150 000 000	
Agriculture et élevage	1 018 215 000 000	
Pêche et aquaculture	95 500 000 000	
Economie numérique	219 650 000 000	
Tourisme	150 000 000 000	
Enseignement supérieur et formation professionnelle	81 000 000 000	
Santé et solidarité nationale	107 680 000 000	
Promotion des AGR	200 000 000 000	

LA NOUVELLE CARTE ÉCONOMIQUE SE DESSINE

PÔLE ÉCONOMIQUE DE LIBREVILLE

Économie diversifiée de services administratifs, services numériques, commerce, tourisme, activités industrielles et logistiques, agriculture et élevage.

ZONE ÉCONOMIQUE PRIVILÉGIÉE DE NKOK

Pôle industriel de transformation du bois, de métallurgie, de production de matériaux de construction et d'agro-industrie. Pôle de services tournés vers les exportations.

CLUSTER DU FER À BÉLINGA

Exploitation des mines et production industrielle de fer.

CLUSTER INTÉGRÉ PÉTROCHIMIQUE DE PORT-GENTIL ET TERRES RARES DE MABOUNIÉ

Usines d'engrais, raffinerie de pétrole, services de sous-traitance pétroliers dans la Zone Économique à Régime Privilegié de l'Île Mandji. Usine phosphate et terres rares de Mabounié. Développement d'un tourisme d'affaire et du BTP.

CLUSTER DU MANGANESE À MOANDA-FRANCEVILLE

Traitement et transformation du manganèse, production d'énergie, écosystème de sous-traitants du secteur minier. Tourisme d'affaire lié au pôle économique minier et aux excursions.



ZONE D'INTÉRÊT TOURISTIQUE



- 1 **SUD CÔTIER**
Activités d'écotourisme, hôtellerie et restauration, développement de la pêche sportive, de l'artisanat local.
- 2 **LACS DU BAS OGOOUE ET LA LOPE**
A partir de Lambarene, développement d'activités de tourisme et loisirs à destination des nationaux, hôtellerie et restauration, culture, pêche et aquaculture.
- 3

PÔLE FORESTIER ET BOIS DU GABON



- 4 **OGOUE IVINDO ET OGOUE LOLO**
Exploitations forestières sous aménagement durable et label du Gabon, Domaines Industriels du Bois.
- 5

PÔLE AGRO-INDUSTRIEL DU GABON



- 6 **WOLEU-NTEM**
Grandes exploitations de palmiers à huile, d'hévéa, usines de production agro-industrielles, programme GRAINE, agriculture et élevage intensifs.
- 7 **NGOUNIÉ**
Grandes exploitations de palmiers à huile, production agro-industrielles, programme GRAINE, agriculture et élevage intensifs.

PÔLES INDUSTRIELS DU GABON



- Exploitation minière
- Exploitation pétrolière



Zone industrielle

LES CRÉATIONS D'EMPLOIS ATTENDUES

ACTIVITÉS		EMPLOIS À CRÉER
	Programme GRAINE et Agriculture	25.000
	Gabon vert (hors agriculture)	5.000
	Gabon des Services	25.000
	BTP et Infrastructures	10.000
	Gabon Industriel	15.000



ALI BONGO ONDIMBA

Changeons ensemble, gagnons ensemble.